



Société anonyme

au capital de 187.422,50 euros

Siège social : Zone des Champs Blancs 15 rue Claude Chappe 35 510 Cesson-Sévigné

524 473 063 R.C.S de Rennes

## Document d'enregistrement

(Document d'enregistrement spécifique tel que défini par l'article 15 du Règlement (UE) 2017/1129 relatif au « Prospectus de croissance de l'Union » et dont le contenu a été établi conformément aux termes de l'Annexe 24 du Règlement Délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 relatif notamment à la forme et au contenu du prospectus)



Le Document d'enregistrement a été approuvé le 3 mai 2022 par l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF approuve ce document après avoir vérifié que les informations qu'il contient sont complètes, cohérentes et compréhensibles. Le Document d'enregistrement porte le numéro d'approbation suivant : I.22-019

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur faisant l'objet du Document d'enregistrement.

Le Document d'enregistrement peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et son (ses) supplément(s). L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129. Il est valide jusqu'au 3 mai 2023 et, pendant cette période et au plus tard en même temps que la note d'opération et dans les conditions des articles 10 et 23 du règlement (UE) 2017/1129, devra être complété par un supplément en cas de faits nouveaux significatifs ou d'erreurs ou inexactitudes substantielles.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur celui de la Société ([www.broadpeak.tv](http://www.broadpeak.tv)).

## *TABLE DES MATIERES*

|  |            |
|--|------------|
| <b>1. PERSONNES RESPONSABLES .....</b>   | <b>5</b>   |
| 1.1 Responsable du Document d'enregistrement .....   | 5          |
| 1.2 Attestation de la personne responsable.....  | 5          |
| 1.3 Rapport d'experts .....  | 5          |
| 1.4 Informations provenant d'un tiers .....  | 5          |
| 1.5 Contrôle du présent document.....  | 5          |
| <b>2. STRATEGIE, RESULTATS ET ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE .....</b>   | <b>6</b>   |
| 2.1 Informations concernant la Société .....   | 6          |
| 2.2 Aperçu des activités.....  | 7          |
| 2.3 Structure organisationnelle .....  | 39         |
| 2.4 Investissements.....   | 42         |
| 2.5 Examen opérationnel et financier .....   | 42         |
| 2.6 Information sur les tendances .....  | 53         |
| 2.7 Prévisions ou estimations de bénéfice .....  | 53         |
| <b>3. FACTEURS DE RISQUES.....</b>   | <b>54</b>  |
| 3.1 Risques liés à l'activité de la Société.....   | 55         |
| 3.2 Risques liés à l'organisation de la Société.....   | 58         |
| 3.3 Risques financiers.....  | 61         |
| <b>4. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE .....</b>   | <b>65</b>  |
| 4.1 Organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale .....                                     | 65         |
| 4.2 Rémunération et avantages.....   | 70         |
| 4.3 Participations et options de souscription des membres des organes d'administration et de direction.....                      | 73         |
| 4.4 Gouvernance d'entreprise.....  | 74         |
| <b>5. INFORMATIONS FINANCIERES ET INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE.....</b>   | <b>80</b>  |
| 5.1 Informations financières historiques .....   | 80         |
| 5.2 Informations financières intermédiaires et autres.....   | 127        |
| 5.3 Audit des informations financières annuelles.....  | 128        |
| 5.4 Indicateurs clés de performance .....  | 131        |
| 5.5 Changement significatif de la situation financière de l'émetteur .....   | 131        |
| 5.6 Politique en matière de dividendes .....   | 131        |
| 5.7 Informations financières pro forma .....   | 131        |
| <b>6. INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONNAIRES ET AUX DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES .....</b>                                  | <b>132</b> |
| 6.1 Principaux actionnaires.....   | 132        |
| 6.2 Procédures judiciaires et d'arbitrage .....  | 133        |
| 6.3 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction général ..... | 133        |
| 6.4 Transactions avec les parties liées .....  | 134        |

|           |   |            |
|-----------|---|------------|
| 6.5       | Capital social .....  | 135        |
| 6.6       | Acte constitutif et statuts .....   | 147        |
| 6.7       | Contrats importants.....  | 147        |
| <b>7.</b> | <b>DOCUMENTS DISPONIBLES.....</b>   | <b>148</b> |
| <b>8.</b> | <b>ANNEXES .....</b>  | <b>149</b> |
| 8.1       | Rapports spéciaux du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ..... | 149        |
| 8.2       | Liste des brevets et marques déposés .....  | 157        |
| 8.3       | Glossaire .....   | 162        |

## Note

Dans le présent Document d'enregistrement, les termes « Broadpeak » ou la « Société » désignent la société Broadpeak, société anonyme dont le siège social est situé Zone des Champs Blancs 15 rue Claude Chappe 35 510 Cesson-Sévigné, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 524 473 063. Le terme le « Groupe » désigne l'ensemble constitué de la Société et de Broadpeak Video Systems Corp, Broadpeak Asia Pacific et Broadpeak Video Systems Canada.

Le Document d'enregistrement décrit la Société telle qu'elle existe à la date d'approbation de ce Document d'enregistrement. Le Document d'enregistrement, établi selon l'annexe 24 du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, présente les comptes consolidés établis au titre des exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021, insérés à la section 5.1 du Document d'enregistrement.

## Avertissement

### *Informations sur le marché et la concurrence*

Le présent Document d'enregistrement contient, notamment en section 2.2 « *Aperçu des activités* », des informations relatives aux marchés de la Société et à sa position concurrentielle. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Les informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant, et la Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur ces marchés obtiendrait les mêmes résultats.

### *Informations prospectives*

Le Document d'enregistrement contient des indications sur les perspectives et axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir » ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différents chapitres du présent Document d'enregistrement et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs de la Société concernant, notamment, le marché dans lequel elle évolue, sa stratégie, sa croissance, ses résultats, sa situation financière, sa trésorerie et ses prévisions. Les informations prospectives mentionnées dans le Document d'enregistrement sont données uniquement à la date du Document d'enregistrement. La Société opère dans un environnement concurrentiel et en constante évolution.

### *Facteurs de risques*

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risques décrits au chapitre 3 « *Facteurs de risques* » du Document d'enregistrement avant de prendre toute décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société.

### *Arrondis*

Certaines données chiffrées (y compris les données exprimées en milliers ou en millions) et pourcentages présentés dans le Document d'enregistrement ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le Document d'enregistrement peuvent légèrement différer de ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

## **1. PERSONNES RESPONSABLES**

### **1.1 Responsable du Document d'enregistrement**

Jacques LE MANCQ, Président Directeur Général de Broadpeak.

### **1.2 Attestation de la personne responsable**

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Cesson-Sevigné,  
le 3 mai 2022

Jacques LE MANCQ  
Président Directeur Général de Broadpeak

### **1.3 Rapport d'experts**

Néant.

### **1.4 Informations provenant d'un tiers**

Néant.

### **1.5 Contrôle du présent document**

Le Document d'enregistrement a été approuvé par l'AMF, en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF n'approuve ce Document d'enregistrement qu'en tant que respectant les normes en matière d'exhaustivité, de compréhensibilité et de cohérence imposées par le règlement (UE) 2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur qui fait l'objet du Document d'enregistrement.

Le Document d'enregistrement a été établi pour faire partie d'un prospectus de croissance de l'Union conformément à l'article 15 du règlement (UE) 2017/1129.

## **2. STRATEGIE, RESULTATS ET ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE**

### **2.1 Informations concernant la Société**

#### **Raison sociale et nom commercial de la Société :**

La Société a pour dénomination sociale : BROADPEAK.

#### **Lieu et numéro d'enregistrement de la Société :**

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 524 473 063.

Identifiant d'entité juridique (code LEI) : 969500G6520V55FH1S74

#### **Date de constitution et durée :**

La Société a été constituée le 24 août 2010 pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Rennes, soit jusqu'au 23 août 2109, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

#### **Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités :**

Initialement créée sous la forme d'une société par actions simplifiée, la Société a été transformée en société anonyme par décision de l'assemblée générale des associés de la Société en date du 8 avril 2022. Elle est régie par le droit français, et principalement soumise, pour son fonctionnement, aux articles L. 225-1 et suivants du code de commerce.

Le siège social de la Société est situé Zone des Champs Blancs 15 rue Claude Chappe 35 510 Cesson-Sévigné.

Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Téléphone : +33 2 22 74 03 50

Courriel : investors@broadpeak.tv

Site Internet : www.broadpeak.tv

Il est précisé que les informations figurant sur le site web ne font pas partie du Document d'enregistrement, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le Document d'enregistrement.

#### **2.1.1 Changement significatif de la structure financière de la Société depuis la clôture de l'exercice au 31 décembre 2021**

Depuis le 31 décembre 2021, aucune modification importante n'est intervenue dans la structure des emprunts et des financements de la Société.

#### **2.1.2 Description du financement attendu de l'activité de la société**

Comme indiqué en note 5.3.3 de l'annexe aux comptes consolidés des exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020 ; insérés à la section 5.1 du présent Document d'enregistrement, si la Société devait poursuivre la stratégie de croissance déployée historiquement, les besoins de trésorerie pour les 12 prochains mois à compter de la date du Document d'enregistrement seraient couverts.

La mise en œuvre de la stratégie de croissance de la Société (telle que décrite à la section 2.4 du Document d'enregistrement) implique des investissements additionnels dont le financement rend nécessaire la réalisation de l'augmentation de capital recherchée via l'introduction en bourse de la Société sur le marché Euronext Growth Paris.

Se référer à la section 3.3.4 « Risque de liquidité » du Document d'enregistrement.

## 2.2 Aperçu des activités

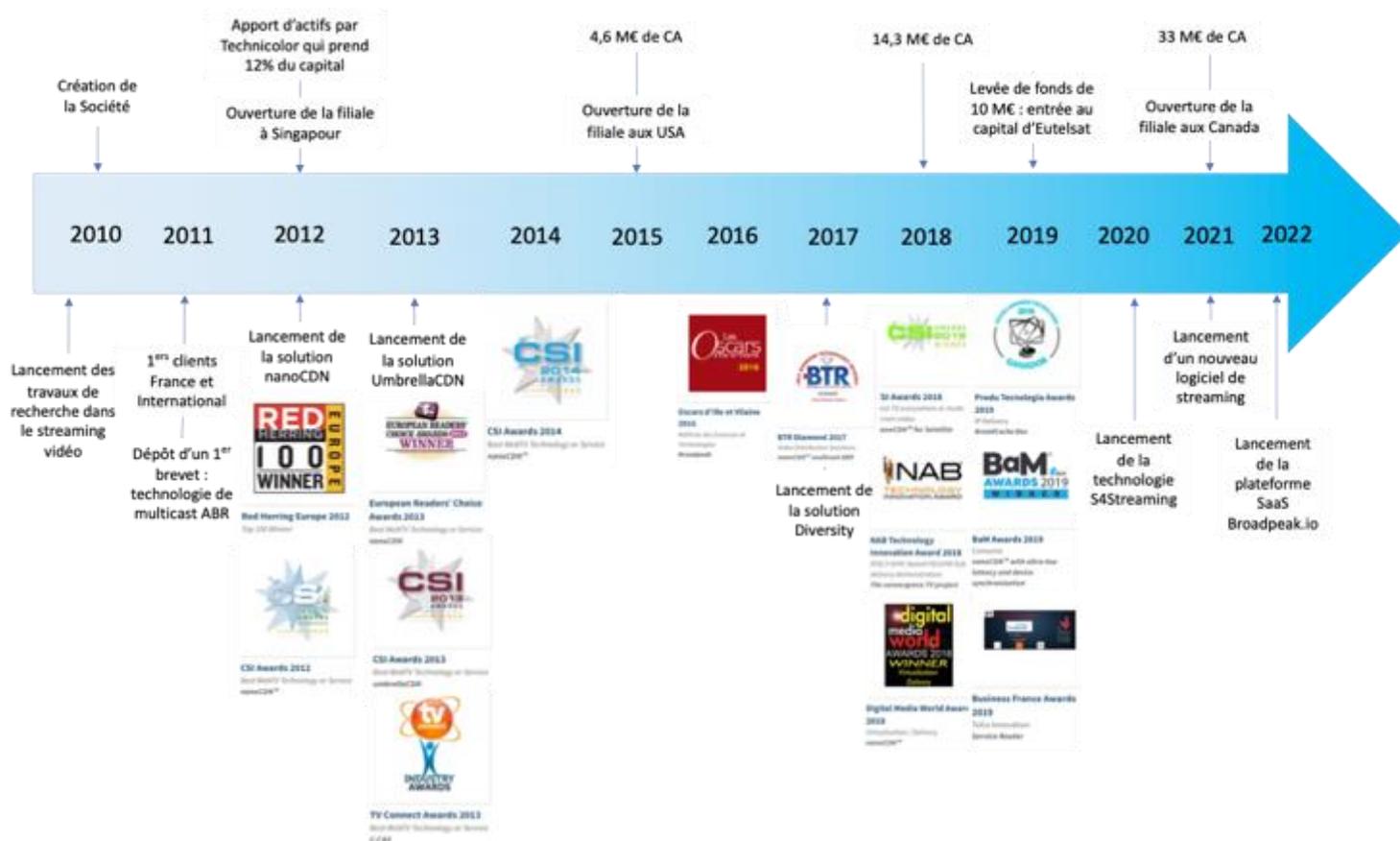
### Introduction : Broadpeak, solutions de streaming pour la vidéo à la demande et le contenu en direct

Broadpeak est un éditeur de logiciels et un fournisseur de services associés qui permettent aux opérateurs télécoms, aux plates-formes internet, ou encore aux fournisseurs de contenus, de délivrer en streaming (diffusion de flux vidéo en temps réel et de manière continue) des contenus de haute qualité en vidéo à la demande ou des événements en direct. Adoptées par plus de 125 clients, parmi lesquels de grands opérateurs de télécommunications (Orange, Telecom Italia, Deutsche Telekom, etc.) et des plateformes de streaming populaires (HBO, Mola TV, StarHub TV+, etc.), les solutions de la Société contribuent à améliorer l'expérience de près de 200 millions d'abonnés dans plus de 50 pays.

Si la Société a été créée en 2010, sur la base d'un essaimage issu de Technicolor (entré au capital en 2012), c'est dès 2009 que Jacques Le Mancq (actuel PDG et actionnaire à hauteur de 35,2% du capital de la Société à la date du présent document d'enregistrement), Fabrice Bellanger (actuel Directeur des ventes internationales, 14,1% du capital), Dominique Colombel (actuel directeur Technique et R&D, 5,3% du capital), Pierre-Jean Guéry, Pierre Parioleau et Ronan Riou (tous trois ingénieurs dans la Société, et détenant chacun 5,3% du capital) ont initié les premiers développements. Les six cofondateurs ont tous été salariés de Technicolor (actionnaire à hauteur de 10,9% du capital), ou avant cela de sociétés évoluant dans le secteur, et ont fait partie des équipes qui ont participé au lancement des premières solutions de streaming sur les réseaux ADSL.

Forts d'un prix au 12<sup>ème</sup> concours national d'aide à la création d'entreprises, assorti d'une subvention de 360 K€, et du soutien de leur employeur historique, ils cofondent Broadpeak en août 2010. Les développements ayant été initiés en amont, la Société signe ses premiers contrats clients dès 2011 (Bouygues Telecom en France, Siminn en Islande et Telecom Argentina). Depuis lors, les succès tant technologiques que commerciaux se sont succédés.

### Synthèse des principales dates clés



Source : Société

La Société est marquée par une forte culture de l'innovation. Dès septembre 2012, soit deux ans seulement après sa création, Broadpeak lance à l'occasion du Salon International IBC à Amsterdam une technologie innovante multicast ABR (*Adaptive Bit Rate* ou débit adaptatif) baptisée nanoCDN™. En s'appuyant sur le réseau domestique des utilisateurs (passerelles internet, routeurs wifi, décodeurs TV), la technologie multicast ABR permet de mieux absorber les pics de trafic internet même en cas de forte audience et réduit de façon drastique les investissements nécessaires coté opérateurs pour délivrer une qualité de streaming haute performance pour les événements en direct. La Société a gagné ses premières distinctions à l'occasion de ce lancement.

### Publicité pour la technologie multicast ABR



Source : Société

Cette première innovation de rupture est protégée par une série de brevets tout comme les suivantes. La Société a ainsi, au fil des années, su protéger ses inventions au niveau international et dispose aujourd'hui d'un large portefeuille de brevets matérialisé par onze familles de brevets (4 nouvelles familles en cours de dépôt). D'autres innovations suivront comme la technologie de sélection de CDN baptisée Umbrella CDN en 2013 ou la technologie Diversity en 2016 afin d'améliorer la qualité d'expérience.

Plus récemment, avec le lancement de la technologie S4Streaming en 2020, et le nouveau logiciel de streaming en 2021, le rythme d'obtention des récompenses s'est même accéléré.

## Distinctions reçues au cours des deux dernières années

2020



2021



Source : Société

Cette culture de l'innovation est un marqueur fort de l'identité de la Société et qui est largement reconnue par les professionnels du secteur.

Depuis sa création, la société a investi, en cumulé, près de 40 M€ en R&D, financés en grande partie par les revenus liés à l'activité. En 2019, Eutelsat, l'un des premiers opérateurs mondiaux de satellites commerciaux, est entré au capital de la Société via un investissement de 10 M€ (dont 2,8 M€ d'augmentation de capital et un emprunt obligataire de 4,2 M€). Cette prise de participation s'inscrit dans la stratégie de l'opérateur de satellites qui mise sur la complémentarité entre les technologies IP et le satellite. Elle permet aux deux entreprises de mettre en commun leurs moyens technologiques pour élargir leurs portefeuilles de services respectifs auprès des opérateurs télécoms, des groupes de médias et des fournisseurs de contenus, en leur offrant des solutions de transport vidéo clef-en-main en réponse à la forte croissance de la demande de contenus vidéo, sur tous les réseaux.

Au-delà de la reconnaissance de la qualité technologique des solutions déployées, la Société a prouvé sa capacité à répondre aux besoins côté clients, en France, mais surtout à l'international (près de 90% du chiffre d'affaires 2021), avec la génération de revenus dès l'année de sa création. Depuis lors, le chiffre d'affaires est en croissance constante, et à un rythme soutenu, le taux moyen de variation annuelle a atteint près 39% entre 2015 et 2021.

La Société dispose d'une offre à l'échelle mondiale à destination d'installations simples, ou de grands systèmes permettant d'atteindre plusieurs millions d'abonnés simultanément sans altérer l'expérience utilisateurs y compris pour des événements diffusés en direct.

Au cours du dernier exercice, soit 2021, le Groupe a réalisé un CA de 33,1 M€, en hausse de +38% par rapport à 2020, avec un effectif de 241 personnes au 31 décembre 2021 (salariés et collaborateurs externes inclus).

### 2.2.1 Stratégie et objectifs

#### **Poursuite de la stratégie de déploiement**

Les dirigeants déploient leur stratégie autour de trois orientations principales :

1. Conforter l'avance technologique en renforçant les solutions logicielles à destination des opérateurs de TV et de télécoms (clients historiques) via la poursuite des efforts de R&D à travers les axes de développement suivants :
  - Faciliter le déploiement de nos logiciels dans le cloud public ou privé pour offrir le maximum de souplesse aux clients y compris dans la 5G tout en bénéficiant de l'élasticité des infrastructures cloud pour réduire ou limiter la consommation d'énergie et ainsi les émissions de gaz à effet de serre ;
  - Mutualiser les infrastructures de streaming en ajoutant le streaming des plates-formes OTT à celui des contenus opérateurs. C'est l'initiative OpenCaching, portée par ces développements ;
  - Augmenter la capacité à valoriser les données au travers de l'Intelligence Artificielle afin de détecter les anomalies et ainsi prévoir les problèmes de streaming ou les pics d'usage afin de maximiser la qualité d'expérience ;
  - Mettre en œuvre de nouveaux algorithmes de streaming en mode A/B testing (comparaison de deux systèmes entre eux) afin d'améliorer constamment la qualité d'expérience ;
  - Accroître la sécurité des contenus pour limiter le piratage et celle des infrastructures afin de réduire les risques de cyberattaques par déni de service.
2. Étendre la pénétration commerciale :
  - Favoriser le cross-selling et l'upselling sur la base de clients actuelle ;
  - Intensifier des efforts marketing en déclinant salons professionnels, conférences, publications et publicité auprès des trois catégories de clients cibles : TV & opérateurs télécom, OTT & plateformes et nouveaux média & annonceurs ;
  - Transformer le succès du Multicast ABR, notamment en Italie, en intensifiant la promotion de la technologie tant auprès des opérateurs télécoms qu'auprès des grandes plates-formes OTT dédiées au sport ;
  - Concentrer les efforts de business développement auprès des 3 grands cloud publics (AWS, Google Cloud et Microsoft Azure) ;
  - Mettre en place de nouveaux territoires de ventes sur des marchés ciblés : Etats-Unis, Canada, Amérique latine, Asie, Scandinavie, Royaume-Uni.
3. Accompagner la montée en puissance de la plate-forme SaaS :
  - Accélérer la mise à disposition de nouvelles applications sur la plate-forme : totalité de l'offre disponible d'ici fin 2023 ;
  - Marketing de la plate-forme, création de contenus promotionnels et achat de publicité en ligne.

Ces 3 priorités seront accompagnées d'un renforcement de la structure et l'organisation pour accompagner le changement de dimension du Groupe :

- Regrouper les effectifs rennais sur un même bâtiment à l'occasion de l'emménagement dans le nouveau siège social fin 2023 ;
- Structurer la montée en puissance opérationnelle en dimensionnant les opérations pour suivre la croissance à l'international, en créant un nouveau groupe responsable des plates-formes matérielles et logicielles pour la R&D et en structurant les pôles RSE et sécurité ;
- Renforcer les équipes commerciales et techniques (R&D et opérations) avec le recrutement de 115 personnes sur 3 ans.

### Des objectifs à court et long termes

Forts de la dynamique de la croissance embarquée, les dirigeants visent une croissance du CA de l'ordre de 25% pour 2022, soit un CA à au moins 41 M€, dont plus de 60% déjà sécurisé à fin mars 2022 par le carnet de commande (commandes reçues non encore facturées, constitué à 74% de clients de rang 1).

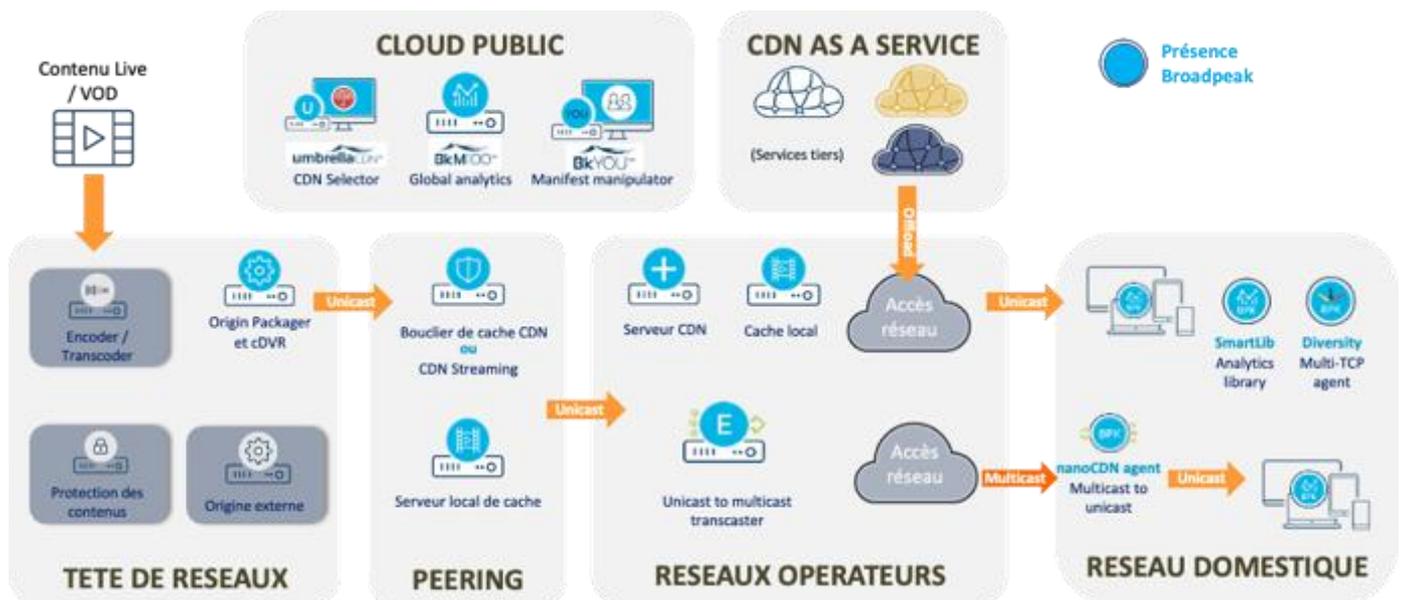
La hausse des revenus ne compensant que partiellement les investissements consentis pour alimenter la croissance future, en termes de résultats, l'EBITDA 2022 sera inférieur à 2021 mais devrait rester positif.

A horizon 2026, les dirigeants visent un CA d'environ 100 M€ (x3 par rapport à 2021), et un EBITDA de 20 M€ soit une marge de 20% (x2 par rapport à 2021). A noter que la stratégie de déploiement en modèle SaaS (formule abonnement) combinée la hausse de la base installée doit permettre d'augmenter significativement la part des revenus récurrents (Maintenance et revenus Saas) du Groupe, qui devraient représenter 40% du CA à horizon 2026 (x2 par rapport à 2021).

## 2.2.2 Principales activités

### 2.2.2.1 Le positionnement produit

#### Produits déployés au sein de la chaîne de valeur de l'image



Source : Société

Les solutions Broadpeak sont déployées au cœur de la chaîne de l'image, qui peut se synthétiser en six blocs principaux :

- la tête de réseau, c'est ici que s'opère l'encodage, la protection, le packaging et l'enregistrement des contenus. Ces contenus en *live* (en direct) ou à la demande sont ensuite délivrés en streaming vers les abonnés. La tête de réseau se concentre donc sur la préparation et le stockage des contenus ;
- le peering (ou point de peering) est l'endroit où les opérateurs de réseaux de télécommunications s'interconnectent et échangent du trafic internet avec des peers (pairs), soit d'autres opérateurs ou des fournisseurs de contenus. Les points de peering sont des points d'entrée sur le réseau des fournisseurs d'accès internet dans lesquels sont déployés des serveurs de cache qui rendent disponibles les contenus sans avoir à remonter à la tête de réseau ;
- les réseaux des opérateurs : c'est là que l'essentiel du streaming a lieu. Le principe de Content Delivery Network (CDN) consiste à déployer des serveurs de cache au plus près des utilisateurs. C'est la proximité des utilisateurs qui permet une haute qualité de streaming vidéo. Pour les réseaux des opérateurs qui supportent le multicast (procédé de transmission), c'est ici que la technologie multicast ABR de Broadpeak se déploie ;
- Le CDN as a service (ou CDNaas) est une infrastructure déployée par un prestataire de service qui commercialise un service de streaming auprès des fournisseurs de contenus. Les CDNaas leaders sont Akamai, Limelight networks, AWS ou encore Fastly ;
- les réseaux locaux ou réseaux domestiques : il s'agit du réseau LAN (réseau local) que l'on trouve au domicile des abonnés internet ou au sein des entreprises. Par extension, il s'agit aussi de la terminaison mobile du réseau par smartphone ou passerelle d'accès internet mobile. Broadpeak y déploie ses modules logiciels qui permettent d'améliorer la qualité d'expérience du streaming en étant au plus près des abonnés ;
- le cloud public est le lieu dans lequel les fonctions d'analytiques, de sélection de CDN ou de personnalisation de contenus sont déployées. Le cloud public offre une flexibilité et un passage à l'échelle quasi instantané. Il est idéal pour les fonctions périphériques du streaming de contenus.

Hormis dans la phase très amont (encodage et protection), où la Société travaille avec des acteurs proposant des solutions technologiques matures, le Groupe a développé des produits et des solutions logicielles dans l'ensemble des étapes de la fourniture et le suivi de flux vidéo.

#### 2.2.2.2 Les solutions déployées

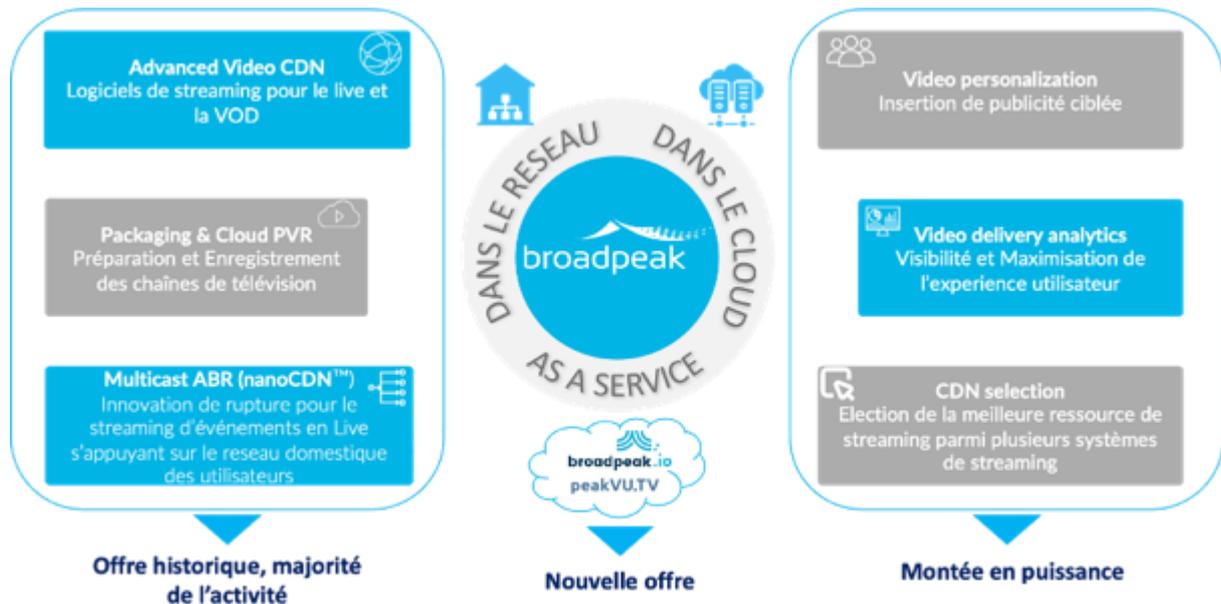
Le Groupe a développé toute une gamme de logiciels qui s'intègrent aux propres systèmes des clients (réseaux avec serveurs, datacenter, etc.) ou qui sont déployés via le Cloud, les solutions bénéficient alors du support d'infrastructures tierces (clouds publics, etc.).

Les logiciels doublés de prestations de services professionnels (identification des solutions les plus adaptées en fonction des besoins clients, assistance au déploiement, gestion de projet, tests et recette technique, etc.) sont proposés sous forme de licences perpétuelles (63,4% du CA 2021 pour l'ensemble), parfois accompagnés de la vente de matériels informatiques tels que des serveurs, des routeurs ou des systèmes de stockage (16,5% du CA 2021).

Le Groupe propose également l'accès à ses solutions sous forme d'abonnement mensuel (Software as a Service) et fournit des services support et maintenance y compris en 24/07/365 (20,1% du CA 2021 pour l'ensemble).

## Les solutions logicielles

### Synthèse de l'offre logicielle



Source : Société

- Qu'est-ce qu'un CDN?

Le CDN (*Content Delivery Network* ou réseau de diffusion de contenu) est au cœur du réseau des opérateurs et met en œuvre le streaming de contenus. Constitué d'un ensemble de serveurs dispersés géographiquement au sein du réseau, il permet de s'assurer que les services vidéo peuvent atteindre les utilisateurs finaux, quels qu'ils soient, avec la meilleure qualité d'expérience possible, en déterminant en permanence l'équilibre idéal entre stockage et / ou utilisation de la bande passante.

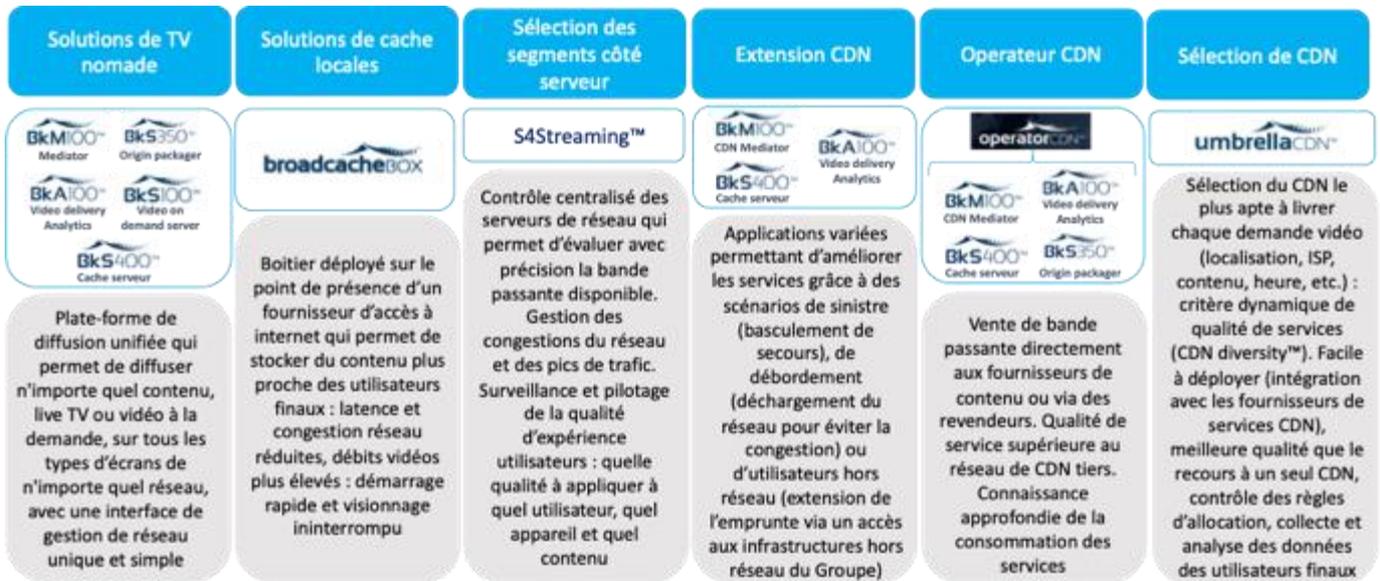
Le but d'un CDN est d'amener le contenu au plus près des utilisateurs finaux. Plutôt que de centraliser les contenus numériques sur un nombre de serveurs restreints, le contenu est mis en cache (processus qui stocke temporairement des copies de fichiers et permet de réduire la latence, délai qui permet d'accéder à un flux vidéo) sur plusieurs serveurs au sein du réseau d'un opérateur ou à travers le monde. Les utilisateurs n'ont plus à remonter jusqu'au serveur d'origine pour consulter du contenu, les éléments sont récupérés au sein d'un des serveurs périphériques le plus proche dans le CDN. Un CDN est ainsi caractérisé par la localisation géographique des serveurs et le type des serveurs qui le constituent et la politique d'allocation des sessions, c'est-à-dire quel serveur utiliser pour tel ou tel type de requête de streaming.

Pour les opérateurs, qui s'efforcent de répondre à la demande croissante de streaming vidéo, la qualité, la fiabilité et la sécurisation de la plate-forme de CDN est clé car elle détermine in fine la qualité d'expérience des utilisateurs.

- Advanced Video CDN et CDN selection:

Pour répondre à ces enjeux, la Société a développé une offre de logiciels et services associés qui permet à un client de construire son propre CDN. Les logiciels de la Société sont adaptés à tous les types de serveurs, mais également aux machines virtuelles qu'elles soient sur des réseaux de type cloud public ou privé, et qui permet à ses clients d'utiliser leur CDN de manière intelligente (ouverte, dynamique et élastique) fournissant des services de haute qualité aux utilisateurs finaux et à coûts maîtrisés.

## Synthèse de l'offre autour des CDN, réseaux de diffusion de contenu



Source : Société

En pratique, les outils développés par la Société reçoivent les requêtes et allouent en temps réel le mode de diffusion le plus adapté en fonction de la localisation de l'utilisateur, la présence du contenu en local, le niveau de charge des serveurs, ou encore les données qui remontent de l'état du réseau.

Ils offrent par ailleurs la possibilité de gérer les pics de trafics ou des pannes (non-réponse du serveur) en déchargeant tout ou une partie du flux à des CDN tiers, ce qui permet d'organiser mais surtout d'optimiser la structuration du réseau de diffusion et son usage (source de coûts pour les opérateurs). Les solutions permettent également la mise en place de politiques de gestion de la bande passante (clients premiums prioritaires par rapport aux clients standards par exemple).

Côté utilisateurs, au sein d'un même foyer les solutions CDN déployées permettent de contrôler en simultané l'accès aux contenus vidéos, en fonction des équipements connectés par exemple, ce qui permet de prioriser certains flux, d'adapter le débit délivré ou même de mettre en place des filtres.

Pour prémunir les opérateurs contre la diffusion illégale, par les utilisateurs, de contenus en direct ou à la demande, les solutions CDN de la Société peuvent inclure des dispositifs de tatouage vidéo ou *watermarking* (marque qui permet d'authentifier un programme audiovisuel et d'en éviter le détournement) compatibles avec les solutions de mise en cache ou d'adaptation dynamique des formats des supports vidéo.

Les clients de la Société peuvent opter pour tout ou partie des solutions déployées, et peuvent à tout moment faire évoluer l'offre logicielle et les services associés.

La solution se distingue par trois caractéristiques essentielles Ouverte (Open), Dynamique (Dynamic) et Élastique (Elastic).

- Ouverte : les clients ont la possibilité d'utiliser les systèmes de la Société pour diffuser du contenu de tiers. Ils deviennent alors prestataires de services pour des tiers tels que des chaînes de télévision ou des plates-formes OTT. C'est la fonction d'« OperatorCDN ». Cette fonction s'appuie sur les standards du consortium Streaming Video Alliance développés dans le cadre du groupe de travail « Opencaching » au sein duquel la Société participe activement.
- Dynamique : La solution de CDN de la Société s'adapte dynamiquement aux conditions du réseau et de l'usage des services. En centralisant les données émanant des différents écrans utilisés par l'audience, le CDN met en œuvre dynamiquement un ensemble de règles pour maximiser l'expérience utilisateur, différencier la qualité de Service ou activer des fonctions avancées telles que la technologie nanoCDN ou S4Streaming.

- **Elastique** : La solution de CDN peut augmenter ou réduire sa capacité en fonction de la demande. Elle orchestre ainsi ses serveurs de cache comme des containers qui vont être déployés au plus près des abonnés, y compris dans le réseau 5G. En réduisant le nombre de serveurs de cache quand l'audience baisse, le CDN de la Société réduit l'empreinte écologique du streaming vidéo.

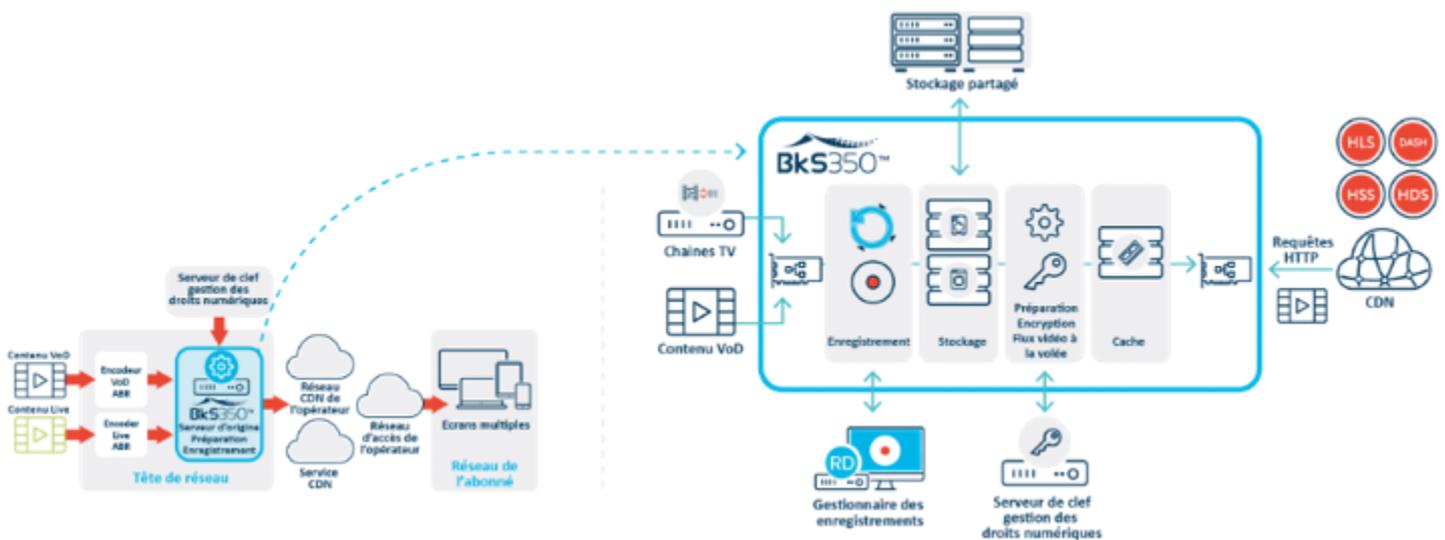
- **Packaging & Cloud PVR** :

La Société offre des solutions logicielles qui permettent aux utilisateurs de regarder leurs programmes à tout moment, n'importe où et sur n'importe quel appareil, soit la possibilité de rattraper un programme, de décaler le visionnage dans le temps, de redémarrer le visionnage après une mise en pause, d'enregistrer un nombre illimité de contenus en même temps sur le réseau, ou encore de passer d'un écran à l'autre sans avoir à déployer un nouveau matériel dans le foyer.

Côté opérateurs, ces solutions permettent d'offrir un meilleur service à leurs clients et ainsi les fidéliser ou gagner de nouveaux abonnés, tout en limitant les coûts de maintenance et de support.

Le BKS350 est le produit à la base de ces services avancés. Il prend en entrée des contenus VOD ou des chaînes live sur un format pivot, enregistre, protège le contenu premium contre les pirates et délivre ces mêmes contenus dans les multiples formats requis par les différents types d'écran. Le BKS350 est également un serveur d'origine qui stocke les contenus et conserve donc une copie référence de ceux-ci qui seront dupliqués au sein des serveurs de cache du CDN.

**Offre Packaging & Cloud PVR\* : architecture du système**



\*Personal Video Recorder ou enregistreur vidéo personnel

Source : Société

- **Multicast ABR** : le nanoCDN™

En dépit des développements liés au streaming adaptatif qui permettent aux opérateurs de réseau de délivrer des contenus vers un nombre croissant d'écrans, il est difficile pour eux de garantir la qualité des contenus en direct à forte audience. En effet les événements en direct qu'il s'agisse de grands rendez-vous sportifs ou d'actualités peuvent causer de forts pics d'audience. Lorsqu'un million d'utilisateurs regardent simultanément un contenu en direct sur leur télévision, téléphone ou tablette, le trafic internet unicast induit peut représenter plusieurs Terabits de données car le contenu même s'il est identique pour tous est envoyé autant de fois qu'il y a de spectateurs. Cette transmission point à point gaspille de la bande passante et a un coût pour les opérateurs qui doivent investir dans des capacités réseaux toujours plus importantes. Par ailleurs tout pic de trafic qui dépasse la capacité du réseau se traduit automatiquement par une dégradation de la qualité vidéo pour les usagers sous la forme d'un gel de l'image ou sous celle d'une baisse de la qualité de l'image.

Les technologies que la Société offre depuis 2010 sont des solutions qui répondent au premier besoin de capacité. En plaçant des dizaines ou des centaines de caches (zone dans laquelle des fichiers sont stockés temporairement afin d'être plus faciles d'accès) de façon stratégique dans les régions du réseau de l'opérateur, il est possible de réduire l'impact du trafic sur le cœur de réseau, mais ceci ne règle pas le problème des bordures de réseau ni de l'accès (DSLAMs pour l'adsl, GPON pour la fibre ou CMTS pour le câble).

La technologie Multicast ABR (*Adaptive Bit Rate* ou débit adaptatif) de la Société, lancée en 2012 sous la marque nanoCDN, permet de répondre à cette problématique, elle s'appuie sur l'utilisation des « Box » opérateurs (décodeurs télévision, passerelles résidentielles adsl, fibre ou câble, point d'accès wifi) comme des éléments actifs du réseau de distribution afin de « booster » les performances de leurs systèmes de distribution vidéo.

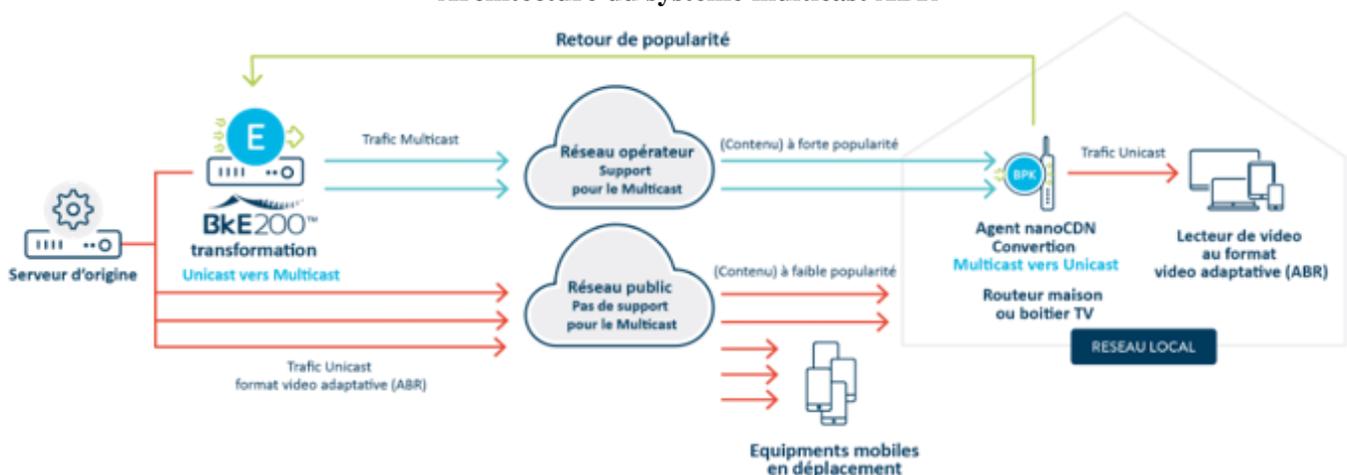
L'infrastructure de distribution basée sur le multicast ABR n'est pas affectée par l'usage. Le contenu est envoyé une seule fois dans le réseau sous la forme d'une session multicast. Lorsque l'abonné souhaite visionner le contenu, le réseau domestique s'abonne au contenu et le reçoit mais en aucun cas le contenu n'est dupliqué. Une fois la technologie déployée dans le réseau de l'opérateur et dans le point d'accès chez l'utilisateur, elle est capable de supporter pratiquement n'importe quel nombre d'abonnés sans pour cela que l'opérateur doive investir plus dans son réseau. Ainsi l'opérateur réalise des économies majeures tant au niveau des investissements (adapter la capacité des réseau) que des frais d'exploitation (gaspillage de bande passante).

En termes de Qualité de Service pour les utilisateurs, le multicast ABR garantit une distribution de contenus plus fiable que les approches traditionnelles, car elle n'est affectée que par les conditions du réseau domestique et non par la charge générée par les autres usagers en dehors du foyer.

Du fait que les opérateurs gèrent bien le trafic multicast sur leur réseau, les programmes en direct transmis en Multicast ABR bénéficient d'une excellente Qualité de service. Cette caractéristique permet aux fournisseurs de service de limiter les « buffers » (zones tampons) dans les récepteurs ce qui a pour effet de réduire le délai ou latence du programme par rapport à une diffusion en TNT par exemple. Les usagers peuvent ainsi voir leur match en même temps que les autres.

Enfin, la technologie permet la consommation énergétique nécessaire à la diffusion des vidéos, les données n'étant transmises qu'aux destinataires prévus.

### Architecture du système multicast ABR



Source : Société

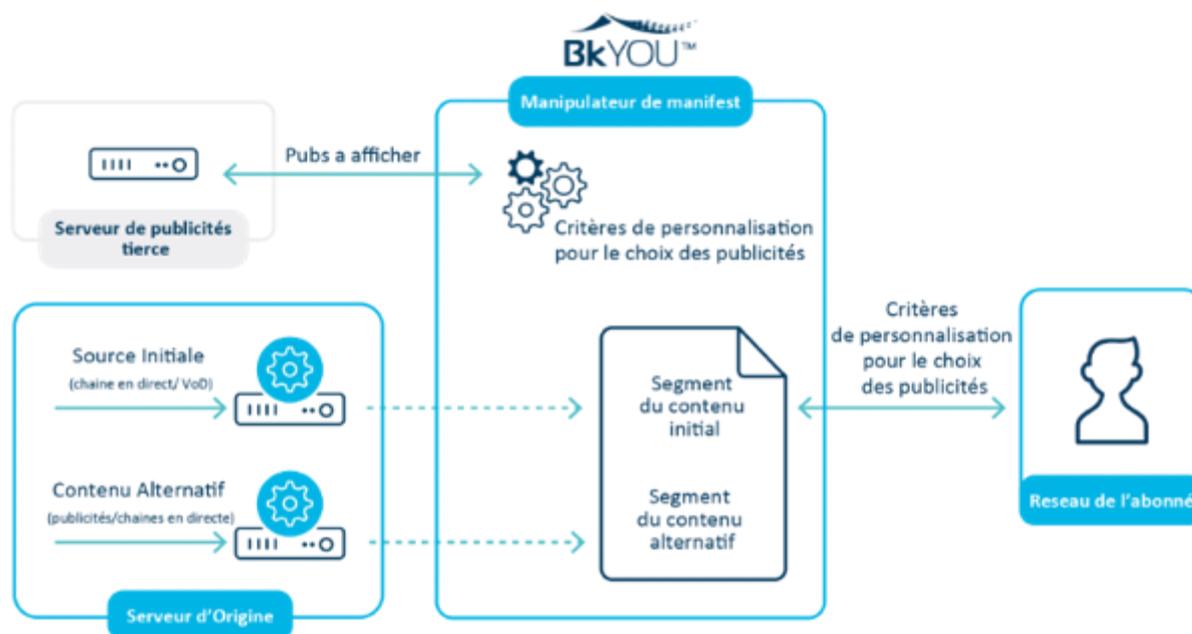
La Société est un précurseur dans le développement de solutions technologiques adaptées au segment des événements diffusés en live, et en est à date un des leaders selon une étude Rethink Technology Research publiée en février dernier.

- Video personalization :

Sur la base des outils CDN développés par le Groupe, les clients peuvent déployer une solution d'insertion publicitaire côté serveur multi-écrans (SSAI Server-Side Ad Insertion) pour diffuser des publicités ciblées dynamiques dans des contenus à la demande tout comme dans des émissions en direct.

La personnalisation des annonces peut être faite en fonction de multiples critères tels que le profil de l'utilisateur final, sa localisation, ou encore le type d'appareil utilisé pour le visionnage. Les données de consommation de publicité peuvent être collectées côté clients et côté serveurs, permettant une meilleure analyse des campagnes avec une mesure de performance précise et transparente (certifiée iab, international advertising bureau, association regroupant l'ensemble des acteurs de la filière de la publicité sur Internet qui vise notamment à harmoniser les pratiques). Cette analyse des campagnes permet de lutter contre la fraude à la publicité en ligne qui s'appuie sur des robots (bots) logiciels.

### Offre d'insertion de publicité personnalisée : architecture système



Source : Société

- Video delivery analytics :

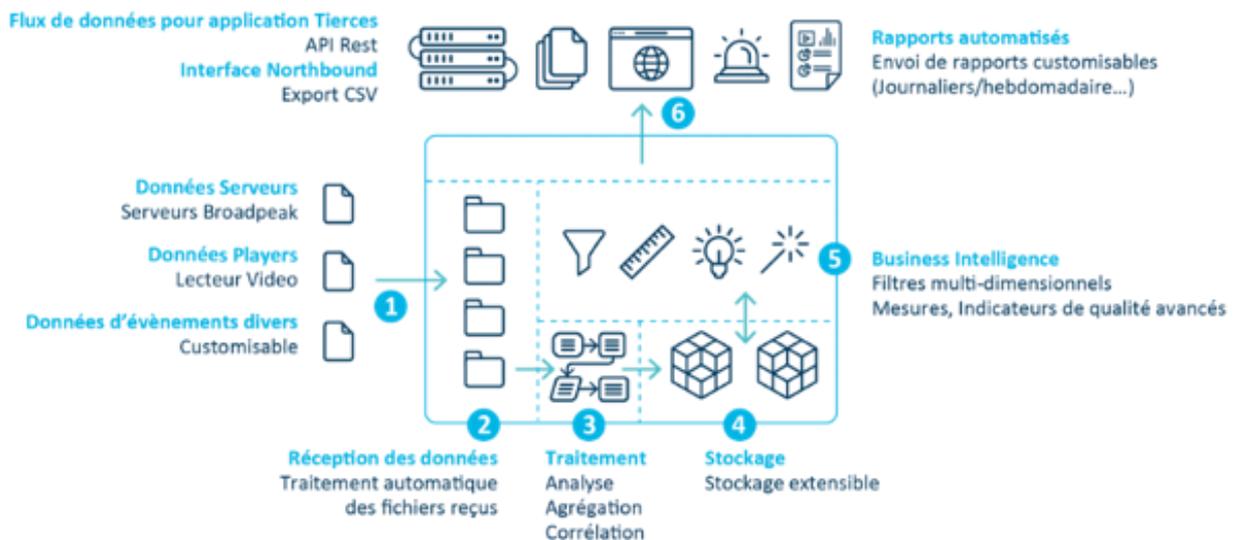
Pour permettre à ses clients de contrôler leur offre vidéo mais surtout maximiser la qualité de service (QoS), la Groupe a mis en place des outils qui permettent de suivre le fonctionnement du système de diffusion (détection des problèmes et signalement des zones systèmes affectées) et de savoir comment les utilisateurs perçoivent le service.

La solution fournit un ensemble de tableaux de bord et de statistiques qui sont mis à la disposition de différentes équipes des clients (consommation des vidéos : contenus, sessions, services VoD, live, type d'appareil connectés etc., outils de planification de la capacité, etc.), et calcule les paramètres clés liés à la QoS avec des données collectées à partir du réseau, ou liés à la qualité d'expérience (QoE) avec des données collectées au niveau des utilisateurs (temps de démarrage, rebuffering, erreurs, etc.).

Côté surveillance des logiciels et des systèmes déployés par Broadpeak, de nombreuses données sont disponibles en temps réel et sont envoyés vers les systèmes développés par la Société ou des tiers, et met à disposition des données détaillées sur le processeur, la mémoire, les disques et les composants réseau, mais également les données côté utilisateurs (sessions, débit, services actifs, temps de réponse, taux d'échec, etc.). Les critères de performance pertinents sont centralisés, présentés sous forme de tableaux de bord et permettent de surveiller en permanence la qualité du service fourni.

La Société met en œuvre des dispositifs d'intelligence artificielle afin de réaliser une prédiction et une anticipation des incidents à venir.

### Architecture système de la solution d'analytique



Source : Société

- 5G & MEC (Multi-access Edge Computing):

Une des promesses de la 5G pour les opérateurs est de pouvoir monétiser des services avancés à forte capacité ou faible latence à des tiers.

Le groupe a mis en place des solutions streaming vidéo sur les réseaux 5G à destination des opérateurs mobiles. Les solutions visent à la fois une maximisation de la qualité de l'expérience côté utilisateurs (y compris pour les événements live) et des revenus générés côté opérateurs.

Les logiciels développés en interne sont adaptés à un déploiement au sein d'infrastructures informatiques décentralisées également connues sous le nom de Edge Cloud. Les sociétés comme Amazon (Amazon Web Services, produit Wavelength) ou Google (Anthos, edge avec Google Cloud), et des sociétés spécialistes du secteur des télécoms comme MobileEdgeX (société allemande qui a développé une plate-forme qui regroupe plus d'une douzaine de réseaux mobiles mondiaux et qui permet de proposer une interface commune aux développeurs) se disputent ce nouveau marché du Edge Cloud. La Société collabore avec ces acteurs avec qui lui génèrent de nouvelles opportunités commerciales auprès des opérateurs 5G (reconnaissance du savoir-faire du Groupe dans le domaine du traitement des flux vidéos).

En combinant, les solutions d'Edge Cloud et les logiciels Broadpeak, les opérateurs sont capables d'offrir une qualité supérieure de streaming à leurs abonnés. Ils peuvent également construire de nouveaux services de streaming proposés aux fournisseurs de contenus et aux plates-formes OTT. Dans ce dernier cas, ils deviennent des opérateurs de CDNaas.

## Offre 5G et MEC



Source : Société

- Offre Cloud SaaS: broadpeak.io et peakVU.TV

Dans le but d'adresser des catégories de clients qui n'ont pas leurs propres structures/équipes techniques pour déployer des solutions logicielles de streaming vidéo, la Société a lancé un nouveau produit en janvier 2022 : broadpeak.io, une plateforme cloud dotée d'applications clés en main et en mode SaaS (Software as a Service). Les prospects ont un accès libre et gratuit à la plateforme pendant un mois (pas d'upfront), puis la facturation est réalisée en fonction des volumes traités par la plateforme.

La plateforme a été lancée avec une première application : « Blackout » (doublée de services 24/24 et 7j/7), qui permet de gérer automatiquement les droits des contenus et de substituer du contenu indisponible dans une région par exemple par un autre contenu autorisé afin de créer une expérience de visionnage transparente pour les usagers.

Cette application va être rapidement suivie de deux autres modules : personnalisation de la publicité et régionalisation :

- Remplacement de publicités existantes par des publicités ciblées (régionales et pertinentes) en fonction du comportement ou de l'emplacement et des préférences des utilisateurs lors de la diffusion en direct ou à la demande ;
- Module antifraude : vérification que les annonces correspondent aux ordres d'insertion, alertes et notifications en temps réels, rapports détaillés, certification iab ;
- Intégration des flux publicitaires à la plateforme avec une mise en œuvre simple et rapide via une connexion au SSP des clients (plateforme de technologie publicitaire qui permet de gérer, vendre et optimiser les espaces publicitaires disponibles de manière automatisée et efficace).

Progressivement, d'ici fin 2023, l'ensemble des solutions logicielles développées par la Société pourraient être déployées sur la plateforme broadpeak.io.

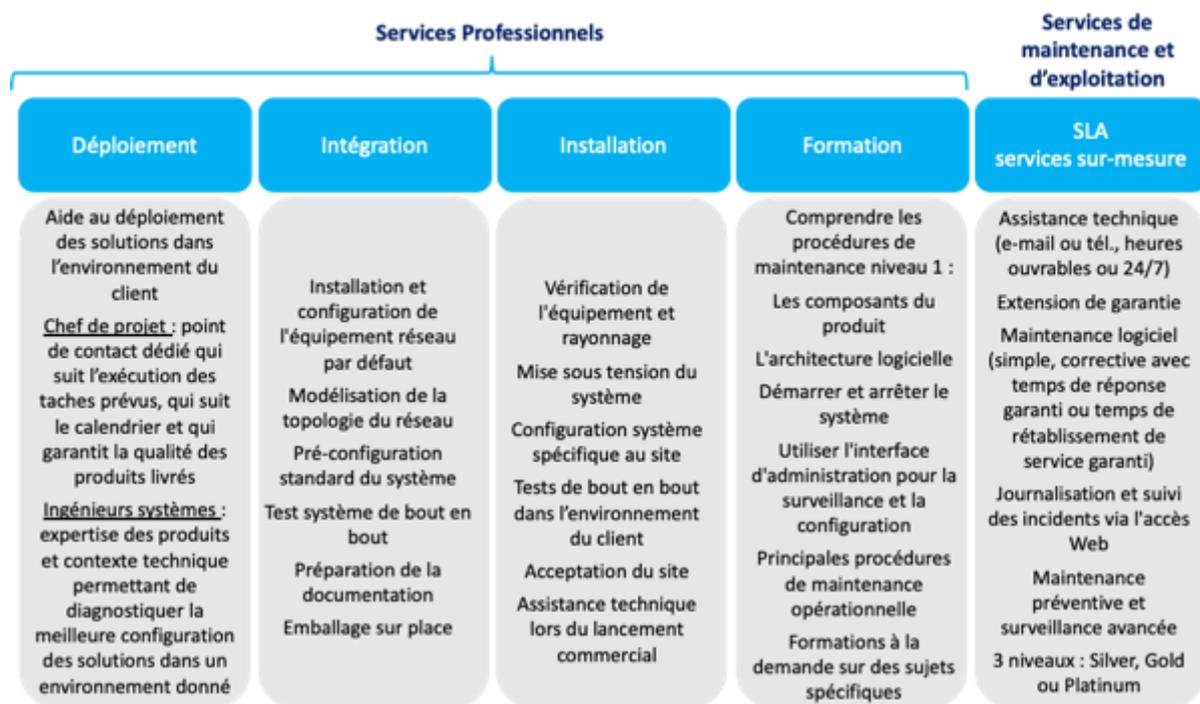
Le Groupe a également lancé fin 2021, une offre à destination de marché américain : PeakVU.TV, qui adresse les petits opérateurs qui ne peuvent développer leurs propres technologies/infrastructures de traitement des vidéos, qui doivent faire face à des accroissements de volumes (nombre d'utilisateurs, temps de visionnage, qualité des vidéos, etc.), et qui peuvent être des opérateurs haut débit, câble, télécommunications, services publics et sans fils. La mise en place de cette plateforme en accès cloud permet d'accéder aux technologies du groupe et à certaines infrastructures via une mutualisation des moyens (solutions vidéo multi-tenant), et ainsi à des fonctionnalités de streaming vidéo de qualité de type lecture en direct à très faible latence, démarrage rapide, retour en arrière, enregistrement, etc., et ce dans la durée (scalabilité du modèle).

## Les activités de services professionnels et de support

Associés aux ventes de logiciels, le Groupe fournit des services de type études amont, déploiement, intégration, installation, configuration, recette technique et formation, dits Services Professionnels qui sont le plus souvent ponctuels, rattachés à un projet.

Le Groupe fournit également des services de maintenance et des services managés (exploitation des logiciels et des matériels pour le compte des clients), Ces contrats de service (dits Service Level Agreement) permettent aux clients de maintenir les niveaux de performances des systèmes. Cette activité est rémunérée sous forme d'abonnement, avec plusieurs niveaux de qualité de services (Silver, Gold, Platinum) et d'engagements associés (temps de réponse, temps de rétablissement, disponibilité du service).

### Synthèse de l'offre de services



Source : Société

### 2.2.2.3 Les équipes R&D

Principal acteur du marché focalisé sur la distribution de contenus, Broadpeak est aujourd'hui la référence en termes de technologie de streaming et poursuit sa feuille de route en révolutionnant en permanence la façon dont les opérateurs touchent leur audience.

En 2020, Broadpeak a été identifié comme Key Innovator par l'EU Innovation Radar. Le radar de l'innovation est une initiative de la Commission européenne visant à identifier les innovations et les innovateurs à fort potentiel dans les projets de recherche et d'innovation financés par l'UE.

Broadpeak est membre du pôle de compétitivité à vocation mondiale Images et Réseaux.

La stratégie de la Société est centrée sur des innovations de rupture soutenues par une politique de propriété industrielle qui s'implémente au travers de dépôts de brevets. Ces brevets sont déposés en Europe mais également dans de nombreux autres pays comme les USA, le Mexique, le Brésil, le Canada, la Russie, l'Inde, la Chine, le Japon, la Corée et Singapour.

Les Activités de R&D de la société s'organisent autour de sept grandes thématiques :

- Multicast ABR
- Convergence Fixe/Mobile et virtual CDN
- Sécurité / protection de contenu/DDOS
- Gestion de l'insertion de Publicité
- Multi-CDN selection
- Performance & Qualité d'Expérience
- Streaming ABR en Basse latence pour les événements sportifs

L'organisation technique de Broadpeak, en France, est constituée à 100% d'ingénieurs et docteurs. Les équipes R&D sont organisées en deux pôles principaux :

- Le département de R&D appliqué aux produits, qui est organisé sous la forme de Scrums (ou cadre de développement) Agile autour d'un *product owner* (ou chef de produit), d'un ou de plusieurs architectes, d'ingénieurs de développement logiciel et de testeurs R&D. Les travaux portent sur les 7 thématiques précitées, mais également la réduction de l'empreinte écologique des produits en améliorant en permanence la performance du logiciel ;
- Le département d'Exploration gère le portefeuille de brevets. Il initie et pilote les projets collaboratifs. Il participe aux groupes de standardisation et aux consortiums de l'industrie tels que DVB (Digital Video Broadcasting) ou SVA (Streaming Video Alliance). Il mène des travaux de recherche avancés en interne ou via des partenariats avec des tiers.

Les effectifs affectés à la R&D au sein du Groupe totalisent 114 personnes à fin décembre 2021, soit 47% des effectifs à fin 2021 (sur la base de 241 collaborateurs, salariés, consultants et agents inclus).

#### 2.2.2.4 Les clients ciblés

Les clients historiques de la Société sont les opérateurs internet (fixes et mobiles) mais également les acteurs de la télévision payante qui ont développé des offres de télévision et de vidéo à la demande. Ces derniers continuent d'adapter leurs réseaux pour répondre à la croissance du trafic, à l'évolution des usages/comportements (télévision - ordinateur – tablettes – smartphone), à l'essor de nouveaux services (replay, enregistrements, etc.), aux attentes en termes de qualité, aux préoccupations environnementales (solutions plus économiques en matière de consommation d'énergie par exemple) ou encore pour ajouter de nouvelles fonctionnalités (publicités personnalisées).

Avec l'entrée de nouveaux acteurs sur le marché de la vidéo à la demande ou du Sports comme les plateformes OTT (Over The Top), le Groupe a bénéficié d'un nouveau foyer de clientèle, à la recherche de solutions clé en main car n'ayant pas toujours les compétences en interne pour développer des solutions logicielles nécessaires à la fourniture des services de qualité à leur client tout en optimisant la monétisation de l'audience des contenus proposés. Cette nouvelle typologie de clients devrait probablement monter en puissance dans l'activité du Groupe.

Enfin, puisque la vidéo et le streaming sont présents partout et prennent une place prépondérante dans la vie de chacun, la Société vise via la plate-forme broadpeak.io les nouveaux médias et les créateurs/fournisseurs de contenus qui sont de plus en plus tentés de diffuser par eux-mêmes leurs productions vidéos. Si les revenus générés par cette catégorie de clients sont encore faibles, elle constitue un des viviers de développement du portefeuille clients.

## Illustration des catégories de clients ciblées



Source : Société

A cours de l'exercice 2021, la Société a compté 125 clients actifs, 25 de plus qu'en 2020, accélérant la diversification du portefeuille clients. Les acteurs historiques, ont représenté la totalité du chiffre d'affaire du Groupe en 2020, et 99% en 2021, le solde étant des clients OTT et plateformes récemment conquis.

### 2.2.2.5 Des développements et une distribution majoritairement réalisés en direct

#### Logiciels développés, déployés et opérés en interne, équipements sourcés en externes

Depuis 2010, la grande majorité des solutions logicielles proposées par le Groupe ont été développées par les équipes en interne directement ou autour de briques élémentaires sourcées par la Société auprès d'éditeurs ou à partir de logiciels libres. En termes de déploiement logiciels (installation initiale, extension ou migration), de services support ou de maintenance, le Groupe maîtrise également l'ensemble des compétences nécessaires à son développement.

Les prestations à réaliser sur les sites des clients (type câblages), et les équipements (*hardware*, tels que les serveurs ou les solutions de stockage de données) qui sont parfois fournis avec l'offre de logiciels et de services, sont sourcés en externe. Pour la partie hardware, le Groupe travaille par exemple avec Dell et HPE.

#### Une distribution majoritairement en direct, complétée par un réseau d'agents et distributeurs

Si les équipes sont présentes dans plus de 21 pays, les solutions du Groupe sont proposées dans plus de 50 pays grâce à un réseau d'agents et de distributeurs.

De manière générale les clients de rang 1 (Tier 1 : Orange, Bouygues Telecom, Deutsche Telekom, etc.) sont adressés et suivis en direct par le Groupe et les opérateurs Tier-2/Tier-3 (Nowo, Wind, Cetin, etc.) au travers des partenaires, qui le plus souvent proposent des solutions de bout en bout dans lesquelles le Groupe fournit la partie streaming.

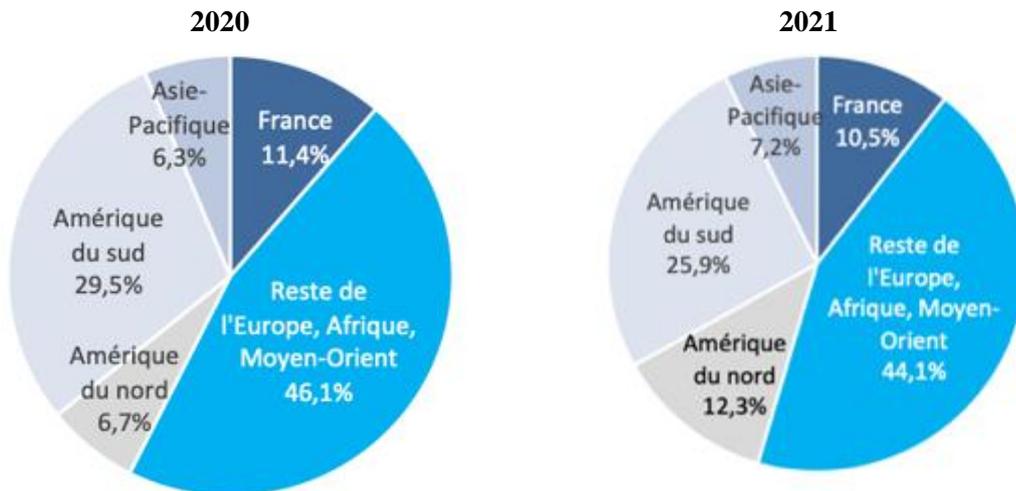
L'offre Cloud en cours de déploiement devrait permettre d'adresser en direct une nouvelle typologie de clients.

## 2.2.2.6 Des sources de revenus diversifiées et en forte hausse

### Différentes sources de revenus permettant d'alimenter la croissance

Au cours des dernières années, le Groupe a bénéficié du dynamisme de ses ventes sur l'ensemble des zones géographique : chiffre d'affaires en hausse de +27% en France en 2021, le marché domestique du Groupe n'a ainsi représenté que 10% des ventes en 2021, +32% pour la zone Reste de l'Europe, Moyen-Orient, Afrique, +21% en Amérique Latine (près de 26% des ventes en 2021), +59% en Asie Pacifique (7% des ventes), et x2,5 en Amérique du Nord, zone qui a vu son poids passer de moins de 7% des ventes en 2020 à plus de 12% en 2021.

### Évolution de la répartition du chiffre d'affaires par zone géographique



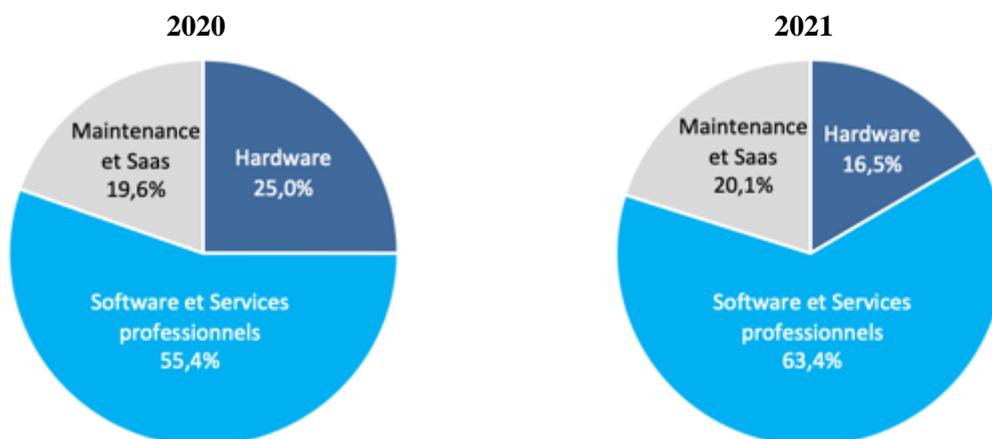
Source : Société

En termes de natures de revenus, le software et les services professionnels associés représentent la majorité du chiffre d'affaires généré par le Groupe (63% en 2021 comparé à 55% en 2020), portés à la fois par le dynamisme des clients historiques (évolution des solutions en place pour répondre à la hausse des volumes, pour améliorer le service, ajouter de nouvelles fonctionnalités, et.) et par la conquête de nouveaux clients (importantes phases de déploiement des solutions).

A l'inverse, les revenus Hardware (vente de matériels) ont vu leur poids passer de 25% du chiffre d'affaires en 2020 à 16,5% en 2021, conformément à la stratégie déployée. La fourniture de matériels, sourcés en externe, est parfois demandée par les clients lors de la commercialisation de l'offre logicielle, mais ne constitue pas une source de revenus privilégiée pour le Groupe. De plus les clients ont de plus en plus recours à l'infrastructure de partenaires tiers spécialisés tels que Google Cloud, AWS, Microsoft Azure, etc., et n'investissent plus nécessairement eux-mêmes dans les équipements.

Les services de support et d'assistance ont constitué, au cours des derniers exercices, la quasi-totalité des revenus Maintenance et Saas, leur poids est ainsi resté globalement stable au cours de la période (20,1% du CA en 2021). L'accès aux solutions sous forme d'abonnement mensuel (Saas) a cependant vocation à se développer avec le lancement et le renforcement de l'offre cloud (broadpeak.io et peakVU.TV notamment), renforçant ainsi mécaniquement la part récurrente du chiffre d'affaires.

## Évolution de la répartition du chiffre d'affaires par source de revenus



Source : Société

### Un portefeuille clients qui s'étoffe

Au cours de l'exercice 2021, le Groupe a réalisé son activité auprès de près de 125 clients, soit 25 de plus qu'en 2020 (x3 par rapport à 2015). Au cours de l'exercice 2020, le portefeuille s'était déjà étoffé de 16 nouveaux clients.

Parmi les conquêtes commerciales récentes, on peut citer Telecom Italia et Magenta Telecom (T-Mobile Autriche) dans la catégorie TV et opérateurs télécoms, ou encore Mola en Indonésie dans la catégorie OTT et plateformes. Au sein des nouveaux médias et fournisseur de contenu, des premiers tests sont en cours via la plateforme broadpeak.io notamment, lancée début 2022.

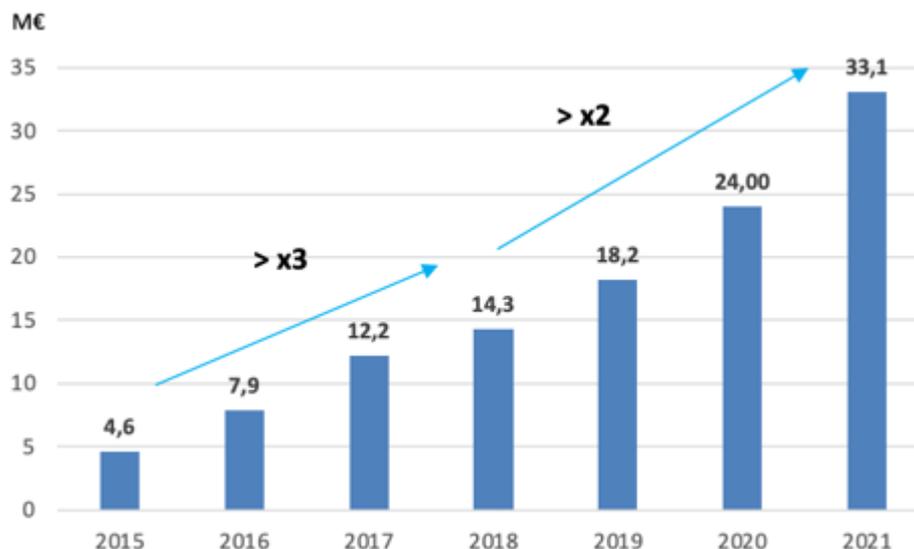
Par ailleurs, certains partenaires historiques continuent à être des clients majeurs pour le Groupe, ces derniers faisant évoluer leurs systèmes pour faire face à l'évolution du trafic (en croissance constante) ou de leur offre, suivre leur déploiement géographique ou encore ajouter de nouvelles fonctionnalités.

Combinant maintien d'une activité soutenue avec les clients historiques et conquête commerciale, le Groupe a généré une forte croissance de son chiffre d'affaires au cours des dernières années.

### Une activité dynamique

Grâce au succès des produits développés (logiciels et services), au déploiement géographique, et aux compléments d'offres, le Groupe a plus que triplé son activité entre 2015 et 2018. Au cours des trois ans qui ont suivi, sur une base plus élevée et avec les effets de la crise sanitaire qui ont ralenti l'activité commerciale (annulation de salons, séminaires, etc.), l'activité a plus que doublé, illustrant la dynamique dans laquelle le Groupe est durablement engagé, qui bénéficie notamment par un marché porteur.

### Évolution du chiffre d'affaires



Source : Société

#### 2.2.2.7 Des résultats en nette hausse

Grâce à la forte croissance de l'activité, à l'amélioration du ratio de MB/CA (effet mix activité avec la baisse du poids de la division matériels, amélioration des marges grâce aux volumes, et bonne maîtrise des commissions sur ventes versées aux agents et distributeurs) et à une augmentation des subventions qui restent cependant limitées (200 K€ en 2021, après 20 K€ en 2020), malgré la hausse des frais de personnel (en lien avec les recrutements) et des charges externes, l'EBITDA (résultat avant impôts, résultats financiers et dotations aux amortissement et provisions) ressort à 2 965 M€ en 2021, x7 par rapport à 2020, permettant de porter le ratio EBITDA/CA à 9,0% en 2021, soit +7,3 pt par rapport à 2020.

Du fait d'une hausse des amortissements (immobilisations incorporelles essentiellement), l'amélioration en termes de marge d'exploitation est plus contenue (+4,6 pt), ce qui est compensé par une hausse du Crédit d'Impôts Recherche (2,9 M€ en 2021 après 2,1 M€ en 2020) au niveau de la marge nette : +6,5 pt à 12,4% en 2021, soit un RNPG à 4,1 M€ en 2021, un quasi triplement par rapport à 2020.

#### Évolution des résultats consolidés sur les deux derniers exercices

| K€                      | 2020   | 2021   | Variation |
|-------------------------|--------|--------|-----------|
| CA                      | 23 963 | 33 127 | 38,2%     |
| Marge brute             | 17 800 | 26 751 | 50,3%     |
| % du CA                 | 74,3%  | 80,8%  | +6,5 pt   |
| Commissions sur ventes  | -591   | -804   | 36,0%     |
| Marge brute ajustée     | 17 208 | 25 947 | 50,8%     |
| % du CA                 | 71,8%  | 78,3%  | 6,5 pt    |
| EBITDA                  | 402    | 2 965  | 637,6%    |
| % du CA                 | 1,7%   | 9,0%   | +7,3 pt   |
| Résultat d'exploitation | -135   | 1 347  | Ns        |
| % du CA                 | -0,6%  | 4,1%   | 4,6 pt    |
| RNPG                    | 1 411  | 4 118  | 191,8%    |
| % du CA                 | 5,9%   | 12,4%  | 6,5 pt    |

Source : comptes consolidés au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020

## 2.2.3 Présentation du marché

### 2.2.3.1 Evolution du marché de la vidéo et l'essor de l'OTT

Longtemps, le fonctionnement des contenus vidéos était linéaire, et dépendait d'un intermédiaire. C'est le cas de la télévision par câble, par satellite ou la télévision sur IP (via internet) : dans tous ces cas de figure, un prestataire propose du contenu au moyen de sa propre infrastructure. Si l'on prend l'exemple de la télévision traditionnelle, un câblo-opérateur installe les câbles, et l'utilisateur peut alors visionner ce que le câblodistributeur diffuse à cet instant. Le type de contenu ainsi que les heures de diffusion sont et seront toujours dictés d'en haut, de façon arbitraire. L'OTT (*Over-the-top* ou service par contournement) bouleverse complètement ce système.

Avec les bandes passantes Internet toujours plus performantes, la télévision par câble a vu poindre un sérieux concurrent, celui de la télévision par IP. Le premier pas vers l'élargissement de l'offre vidéo, notamment avec des fonctions de *replay* permettant de regarder des émissions en différé, a été la naissance des offres de service IPTV (Internet Protocol Television). Ce nouveau type de service a permis d'améliorer l'offre des émissions et a ouvert la possibilité d'accéder à des services de vidéo à la demande payants. Mais cette nouvelle forme de télévision était diffusée au moyen d'un agrégateur. Les grands fournisseurs d'IPTV, comme par exemple Vodafone, Orange ou Sky proposent leurs services, qui requièrent cependant leurs propres appareils, comme leur boîtier décodeur.

La suite logique dans l'évolution de la télévision sur IP, a été l'apparition des services OTT qui désignent les contenus proposés au moyen d'une connexion Internet, mais sur lesquels le fournisseur d'accès à Internet n'a aucun contrôle, ni aucune emprise. On parle aussi de service par contournement. Les services OTT sont donc découplés du prestataire de l'infrastructure. Les principaux prestataires d'OTT sur le marché sont Netflix, Amazon Prime, Hulu, HBO, Apple TV+, Disney+, DAZN ou plus proche de nous, Salto en France. Pour profiter des services proposés, les utilisateurs doivent disposer d'une connexion Internet, et généralement installer une application proposée par le prestataire d'OTT. Avec cette application, ils peuvent accéder à tout moment au contenu souhaité, à condition de disposer d'un terminal branché sur Internet. Il pourra s'agir de d'événements sportifs, de films, de séries, de streaming de jeux vidéo en temps réel ou de vidéos à la demande. Les utilisateurs ont ainsi le plein contrôle et peuvent adapter à leur convenance le contenu qu'ils souhaitent visionner, et ont accès à de gigantesques bibliothèques avec des milliers de contenus, disponibles à toute heure.

À la différence de la télévision par IP, les utilisateurs ne sont pas limités par l'usage d'un matériel spécifique. N'importe quel terminal connecté à Internet est en mesure de lire les contenus diffusés par des applications OTT : tablette, ordinateur, notebook ou encore téléphone avec l'essor des smartphones aux résolutions d'écran de plus en plus performantes. Les internautes peuvent ainsi décider librement du moment où ils souhaitent streamer leur contenu favori.

Les opérateurs de télécoms fixes et mobiles ont su s'adapter à l'apparition des plates-formes OTT. De la même façon que les câblo-opérateurs agrégeaient des chaînes de télévision en bouquets (packages), les opérateurs sont devenus des super-agrégateurs qui mixent dans leur offre, chaînes de télévision, boutique VOD maison et applications tierces telles que Netflix, Disney+, HBO ou DAZN. Ces offres sont disponibles sur le décodeur de l'opérateur qui est souvent un décodeur AndroidTV adapté aux applications OTT ou AppleTV dans le cas d'offres destinées aux abonnés premium. La distribution du contenu se fait elle essentiellement en streaming.

Avec la croissance du trafic vidéo, ou encore la spécificité des pics de consommations au moment d'événements sportifs en direct par exemple, les opérateurs historiques, les OTT, ou encore les fournisseurs de contenus eux-mêmes sont à la recherche de solutions qui permettent de garantir la meilleure qualité à l'utilisateur final, quelle que soit sa localisation, le type d'écran utilisé, ou encore la nature du produit visionné (film, série, événement sportifs, etc.).

### 2.2.3.2 Le streaming, définition

Le streaming est utilisé pour visionner ou écouter des contenus en ligne. Ce protocole permet la lecture instantanée de vidéos ou de musiques, directement dans le navigateur web, sans avoir à télécharger de fichier. Il est devenu un protocole incontournable.

Le streaming fonctionne entre deux parties : le client, c'est-à-dire l'internaute, et un serveur. Lors d'un lancement d'une vidéo en streaming, l'ordinateur de l'utilisateur envoie une requête au serveur : une petite partie du fichier est alors placée dans ce que l'on appelle une mémoire tampon, faisant partie de la mémoire vive du récepteur (PC, TV, Décodeur, Tablette, Smartphone ou console de jeux, etc.). Lorsque suffisamment de données sont récupérées dans cette mémoire, la lecture démarre. Le flux (la suite du fichier) est ensuite téléchargé au fur et à mesure dans la mémoire tampon pour que la lecture se poursuive de façon fluide. Le streaming permet d'éviter de télécharger un fichier sur le disque dur de son ordinateur, mais il demande cependant une bonne connexion internet (et surtout une bonne bande passante) pour fonctionner de manière fluide. On notera que la quantité de mémoire tampon allouée par le récepteur va déterminer le retard qui va s'appliquer à la visualisation d'un événement en direct.

Le streaming est aujourd'hui largement utilisé dans tous les domaines et à travers tout le net. Il est à la base de la réussite de géants du web tels que YouTube, Spotify et bien sûr Netflix. Les plateformes de vidéo à la demande utilisent toutes ce protocole. Les plateformes gratuites telles que YouTube sont utilisées mondialement, à la fois pour un usage privé et professionnel. Les diffusions en live de vidéos, notamment sur les réseaux sociaux, sont maintenant devenues légion grâce au protocole du streaming. Les chaînes de télévisions sont également nombreuses à mettre leurs contenus en streaming, payant ou non, avec ou sans compte personnel.

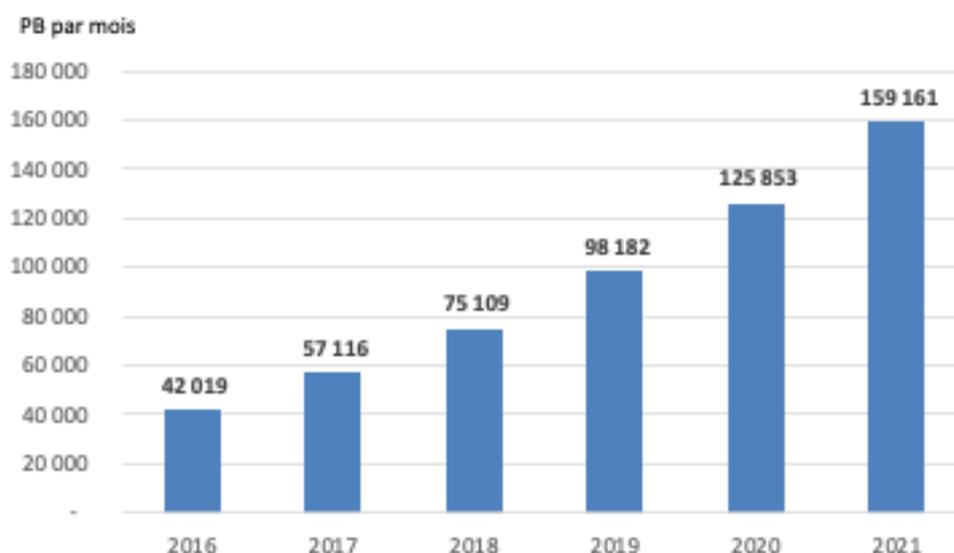
Dans les secteurs du marketing et du B2B, le streaming est également un vecteur de contenus intéressant. Les marques disposant d'un site de la taille suffisante peuvent utiliser le streaming pour partager leurs contenus avec leurs clients et leurs prospects.

Notons que le succès du streaming s'est accéléré avec l'arrivée de la 4G qui permet aux utilisateurs de smartphones de visualiser des contenus n'importe où et n'importe quand. Le streaming est alors devenu un réflexe donc beaucoup d'internautes ne sauraient se passer aujourd'hui.

### 2.2.3.3 Une accélération du recours au streaming

Porté par un accès grandissant aux réseaux Internet à haut débit à domicile et hors domicile, l'émergence de nouveaux services de vidéo à la demande, des nouveaux médias (événements live plus uniquement à la télévision), l'évolution des modes de vie et de consommations (accentué par les effets de la crise sanitaire : confinement et télétravail), les flux vidéos sont en croissance forte depuis de nombreuses années dans le monde (+25% par an en moyenne en données mensuelles en moyenne depuis 2016, en unités PetaBytes (PétaOctets c'est-à-dire des millions de Giga Octets), mesures des flux de données sur Internet).

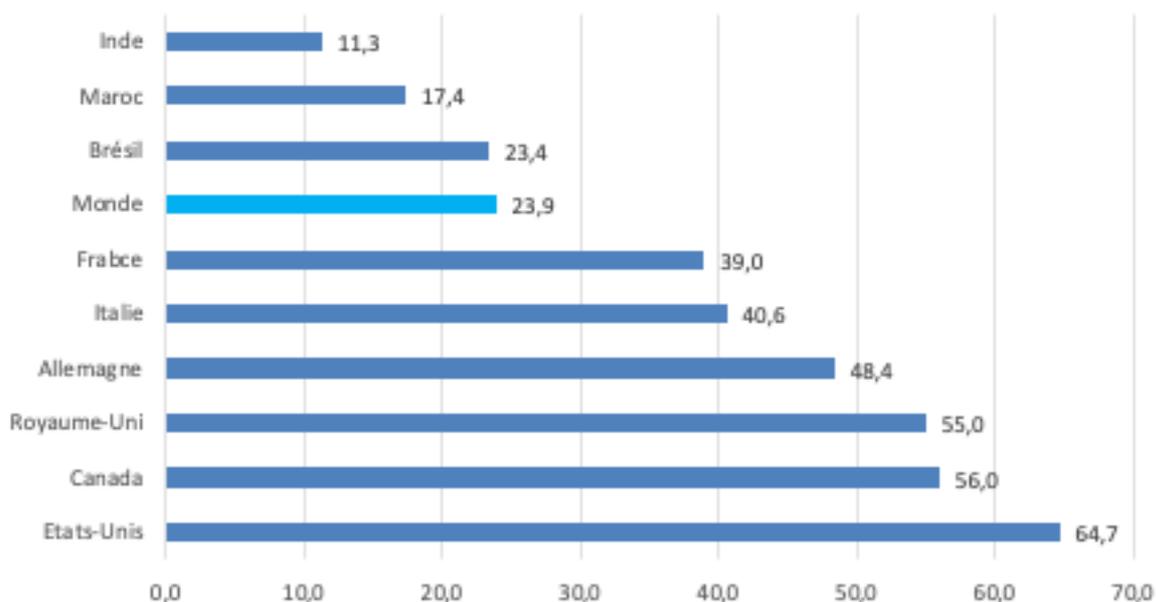
## Évolution du trafic vidéo sur Internet au niveau mondial



Source : Cisco Visual Networking Index

Le marché du streaming a un potentiel de croissance encore très important, accompagné par les évolutions technologiques (déploiement des réseaux 5G et généralisation de la fibre pour les connections internet), la multiplication des offres vidéos, la qualité croissante de l'image ou encore un recours grandissant de la part des utilisateurs : près de 65% des utilisateurs américains ont eu recours au streaming en 2021, mais seulement 39% en France, 23% au Brésil ou encore 11% en Inde, soit un peu moins de 24% dans le monde, moins d'un utilisateur sur 4.

## Taux de pénétration des services de streaming vidéo dans le monde en 2021 (en % des utilisateurs)



Source : Statista Digital Market Outlook

La forte croissance du streaming vidéos a nécessité et nécessitera la mise en place d'infrastructures qui permettent de stocker et diffuser les données relatives à ces vidéos, en termes d'équipements (serveurs) mais également en terme de logiciels ou applications dans le cas des offres cloud, avec des exigences qualités accrues de la part des utilisateurs, des problématiques de consommations énergétique / émission de CO<sub>2</sub>, et un enrichissement des services associés (anticipation des pannes et maintenance, analytics réseaux et utilisateurs, modules de personnalisation des publicités associées aux vidéos, etc.).

#### 2.2.3.4 Les enjeux environnementaux

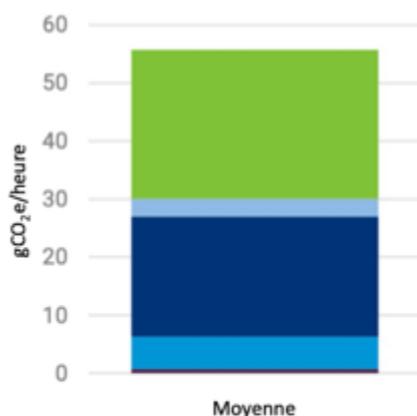
En juillet 2019, le think tank the Shift project a publié une étude qui fait état de l'impact du numérique sur le climat, et en particulier l'usage de la vidéo en ligne. Selon cette étude, le numérique a représenté, en 2018, 4% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde, soit davantage que le transport aérien, et cette part pourrait doubler d'ici 2025 pour atteindre 8% du total.

La vidéo en ligne représenterait près de 53% du trafic des données mondial (Source : Sandvine, 2022). Le visionnage des vidéos en ligne a ainsi généré en 2018 plus de 300 MtCO<sub>2</sub>s, soit autant de gaz à effet de serre que l'Espagne ou près de 1% des émissions mondiales (Source : The Shift project). En effet la vidéo est un support d'information dense : 10 heures de film haute définition représente davantage de données que l'intégralité des articles en anglais sur Wikipedia en format texte. Depuis cette étude, la crise sanitaire et les confinements associés ont encore accéléré le recours au streaming vidéo.

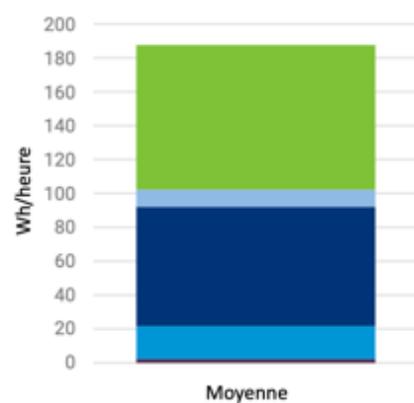
Toutes ces données nécessitent d'importantes infrastructures de stockage informatique, d'équipements réseaux : serveurs, câblage, connectique, switches, routeurs, pare-feux, etc. mais aussi électriques (souvent redondants) et de refroidissement. Porté par le dynamisme du marché, malgré les évolutions technologiques et les actions menées par les acteurs du secteur, la consommation énergétique du numérique croît de 9% par an. Le principal poste de consommation étant l'utilisation 55% (terminaux, datacenter et réseaux) devant la production à 45% (chiffres 2017).

Au sein de la catégorie utilisation, selon une étude de Carbon Trust de 2021, 90% des émissions de CO<sub>2</sub> et de l'énergie consommée proviendraient des équipements des utilisateurs finaux (appareil de visionnage, périphérique et routeur).

**Émission de CO<sub>2</sub> estimée pour une heure de vidéo en streaming\***



**Consommation d'énergie estimée pour une heure de vidéo en streaming\***

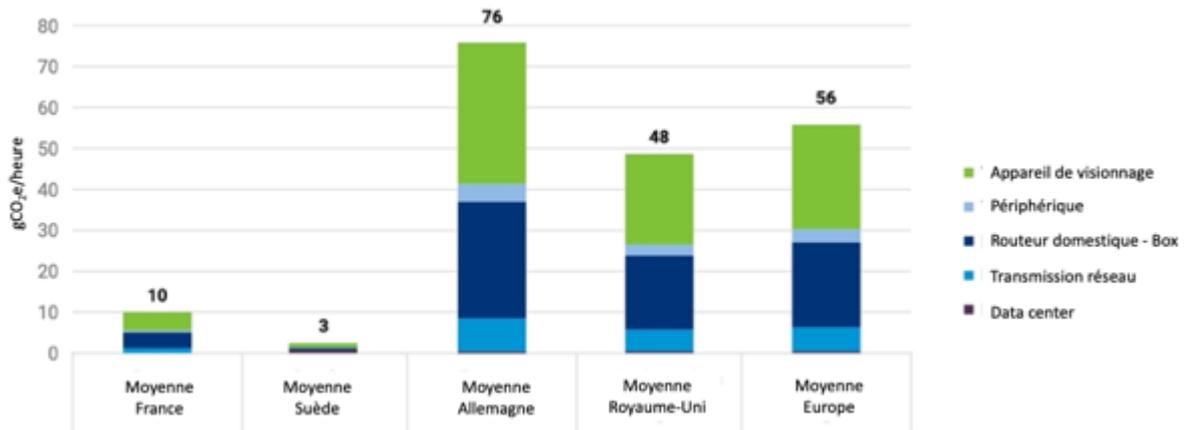


\* moyenne européenne 2020

Source : Carbon Trust

Pour une heure de vidéo en ligne, un européen émettrait en moyenne 55g de CO<sub>2</sub>, et consommerait en moyenne 188 Wh. Cette moyenne européenne masque des disparités en fonction du périphérique utilisé pour le visionnage de la vidéo, les smartphones émettent moins de CO<sub>2</sub> par exemple que les télévisions, mais la part liée à la transmission réseau et plus importante que pour les autres appareils.

### Émission de CO<sub>2</sub> estimée pour une heure de vidéo en streaming par pays européen \*

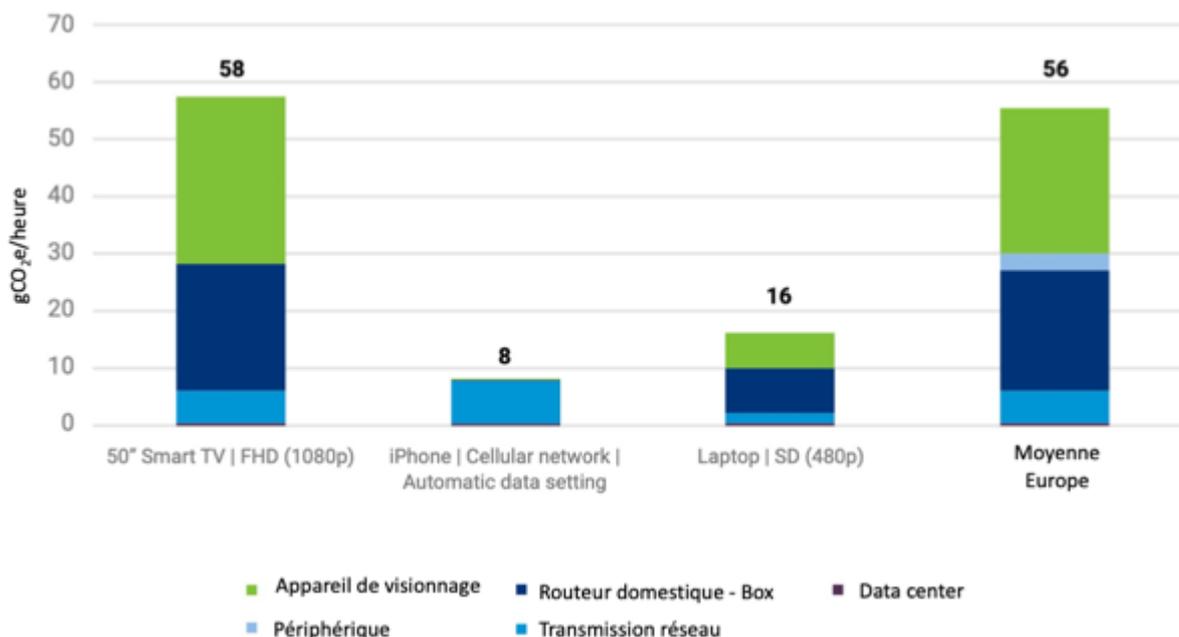


\* moyenne européenne 2020

Source : Carbon Trust

Les disparités en matière d'impact carbone résident également dans la source d'énergie utilisée pour produire de l'électricité. En effet, une heure de streaming alimentée par des centrales thermiques n'aura évidemment pas le même impact en matière d'émission de CO<sub>2</sub> qu'une source d'énergie renouvelable ou encore le nucléaire.

### Émission de CO<sub>2</sub> estimée pour une heure de vidéo en streaming par équipement utilisé \*



\* moyenne européenne 2020

Source : Carbon Trust

Quelles que soient les mesures ou les interprétations retenues, conscients de l’empreinte carbone de leur secteur d’activité, les dirigeants du Groupe ont, à leur échelle, mis en place des initiatives pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> d’une part, et limiter l’impact environnemental du Groupe d’autre part (tri et recyclage des déchets informatiques compris, limitation des voyages et déplacements, siège social étudié pour réduire la consommation énergétique, utilisation d’un moteur de recherche écoresponsable, etc.).

La Société développe ainsi des technologies qui permettent de réduire la consommation énergétique nécessaire à la diffusion des vidéos, par les solutions logicielles et les services autour du CDN (réseau de serveurs et mise en cache qui permet de rapprocher les lieux de stockages des utilisateurs finaux) ou encore la technologie multicast ABR (les données sont transmises uniquement aux destinataires prévus).

En 2021, la Société a par ailleurs participé à la création de Greening of Streaming : , une organisation qui a pour but de quantifier l’impact du recours au streaming mais surtout de promouvoir les pratiques et solutions qui permettent de limiter cet impact.

Le Groupe ambitionne d’accompagner l’essor d’un marché du streaming vidéo en apportant des solutions (logiciels et services) concrètes aux problématiques rencontrées par les acteurs du marché, pour les principales :

- absorber la croissance des flux de données ;
- participer à l’arrivée de nouvelles catégories de diffuseurs (solutions cloud notamment) ;
- maintenir / améliorer la qualité de services et l’expérience utilisateur ;
- ajouter de nouvelles fonctionnalités (analytics, publicités ciblées, etc.) ;
- fiabiliser la diffusion en streaming d’événements live de grande ampleur comme les événements sportifs (côté réseau et utilisateurs) ;
- limiter la consommation énergétique et ainsi l’empreinte carbone du secteur.

#### 2.2.3.5 Le marché du software à destination du streaming

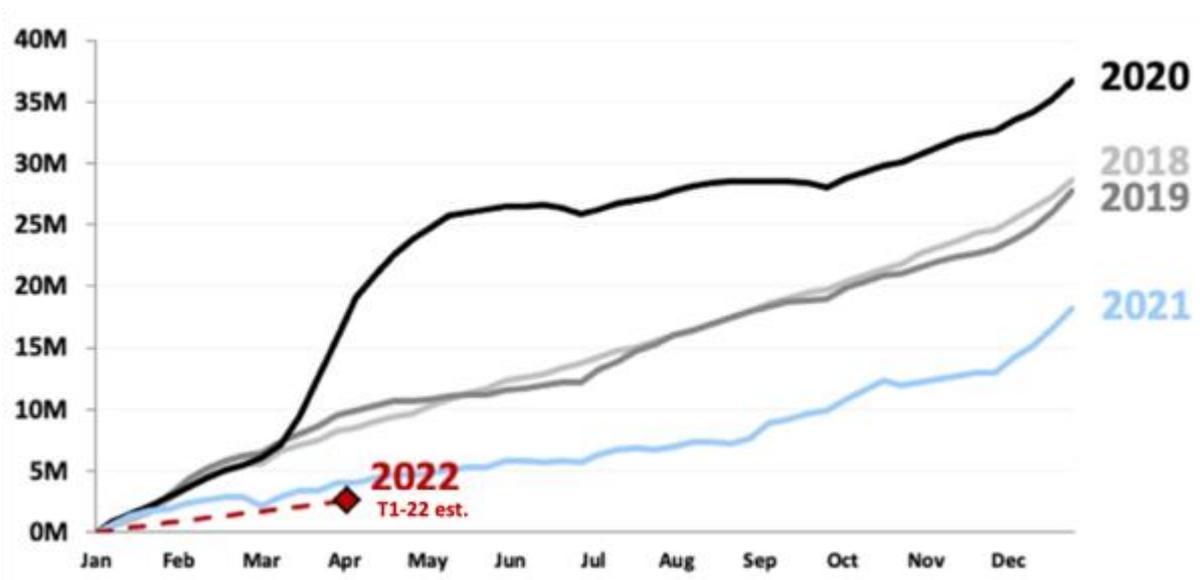
### **Le marché dans son ensemble et les grandes tendances**

Selon IDC (étude de février 2021), le segment des services à destination du streaming vidéo représentait, en 2019, 65% des revenus totaux des prestataires de services dans le domaine des CDN, soit un segment estimé à lui seul à 4,4 Mds\$. Il était attendu en croissance de 21,9% par an d’ici 2024, porté notamment par :

- l’appétit croissance des consommateurs pour les services de vidéos à la demande ;
- un modèle commercial de vente directe au consommateur qui bouleverse le modèle traditionnel chaîne de valeur de la distribution vidéo par le biais de fournisseurs de services traditionnels (essor de l’OTT et des nouveaux médias) ;
- la croissance constante de l’offre de contenus à des prix de plus en plus attractifs, et portés par des campagnes marketing agressives de la part des majors du secteur (Disney+, HBO Max, ESPN+, Peacock, Apple TV+, etc.)
- une évolution dans la distribution d’événements en direct vers le streaming vidéo, prenant en charge plusieurs formats d’appareils, au lieu de la distribution télévisée traditionnelle.

Au cours de l’année 2020, marquée par la crise sanitaire à l’échelle mondiale qui s’est notamment traduit par des confinements successifs (individus davantage à domicile) ces tendances se sont même accélérées. Ceci apparaît très clairement dans les données de Netflix (un des acteurs majeurs des services de la vidéo à la demande) qui recensent le nombre d’additions nettes de nouveaux abonnés, avec une nette accélération à partir de mars 2020 au cours de l’année 2020

### Nombre de nouveaux abonnés payants net en base hebdomadaire (en millions)

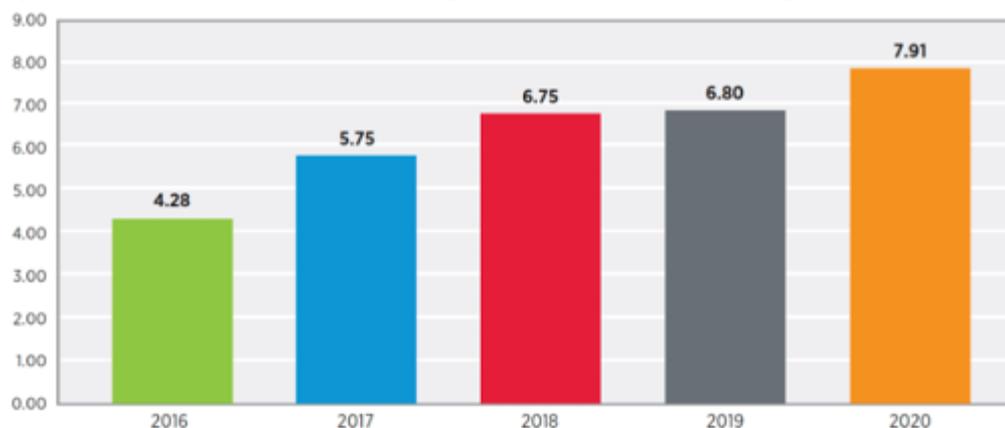


Source : Netflix, Résultats du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021

Limelight, un des acteurs du marché, a réalisé une étude auprès de 5 000 personnes ayant l'habitude de consommer des contenus vidéos en streaming dans divers pays (France, Allemagne, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Singapour, Corée du Sud, Royaume-Uni et Etats-Unis). Cette étude a mis en lumière certaines évolutions, pour les principales :

1/ Une accélération de la hausse du temps passé sur les vidéos en ligne en 2020.

### Moyenne hebdomadaire des visionnages de contenus vidéos en ligne (en heure)

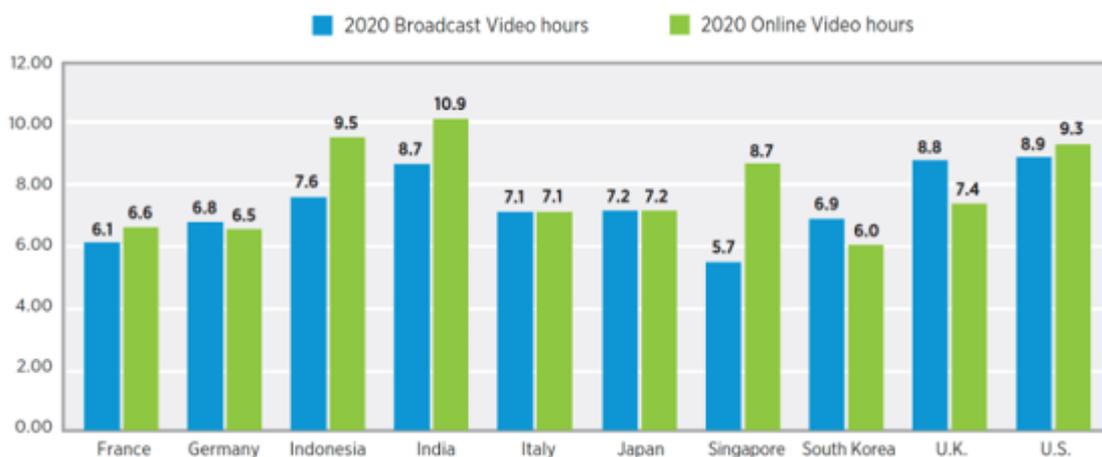


Source : Limelight

En moyenne, les personnes interrogées dans l'étude passaient un peu moins de 4h20 sur des vidéos en ligne en 2016, et ont passé près de 8h00 en 2020, avec une nette accélération de la croissance entre 2019 et 2020 : +17,4% après moins de 1% entre 2018 et 2019.

2/ Dans la plupart des pays le temps passé sur des vidéos en ligne a dépassé le temps passé sur des supports traditionnels dits broadcast TV.

**Moyenne hebdomadaire de visionnage de vidéos via des supports traditionnels (Broadcast Video) (en heure) et via un accès en ligne (Online) exprimées en heures**



Source : Limelight

3/ Les utilisateurs ont le plus souvent plusieurs fournisseurs de vidéos à la demande

**Evolution du nombre d'abonnement de services vidéos à la demande par utilisateur**

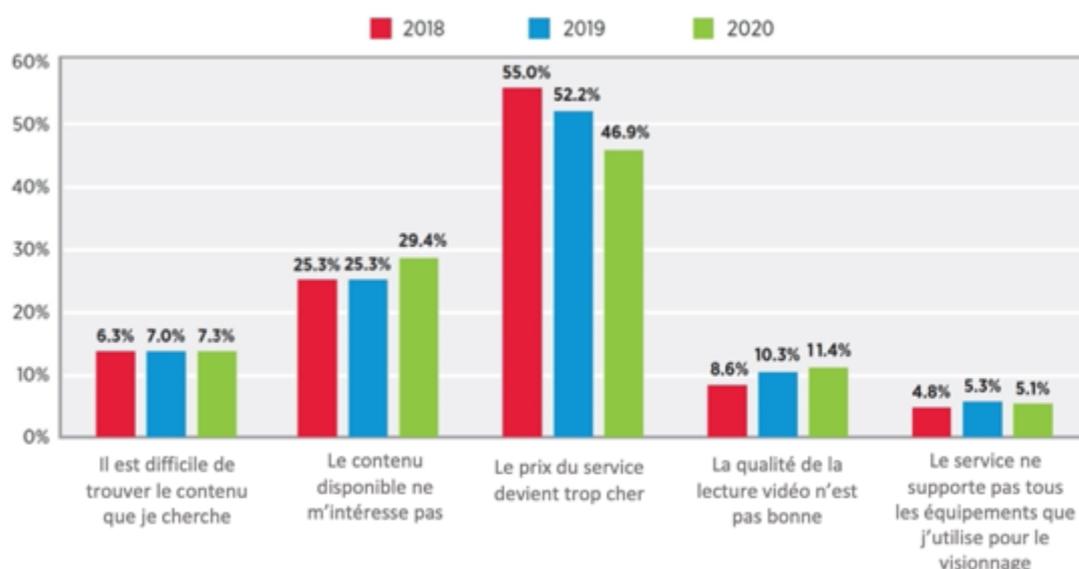
| Pays         | 2018       | 2019       | 2020       |
|--------------|------------|------------|------------|
| Allemagne    | 0,9        | 1,1        | 1,4        |
| France       | 0,6        | 1,1        | 1,6        |
| Royaume-Uni  | 1,0        | 1,3        | 1,6        |
| Indonésie    | -          | -          | 1,7        |
| Inde         | 1,4        | 1,6        | 2,0        |
| Italie       | 1,0        | 1,3        | 1,6        |
| Japon        | 0,8        | 0,9        | 0,8        |
| Corée du Sud | 1,0        | 1,1        | 1,0        |
| Singapour    | 0,7        | 0,9        | 1,1        |
| Etats-Unis   | 1,6        | 1,7        | 2,2        |
| <b>Total</b> | <b>1,0</b> | <b>1,2</b> | <b>1,5</b> |

Source : Limelight

En 2018, parmi les consommateurs de vidéos en ligne interrogés, ceux-ci disposaient en moyenne d'un abonnement payant pour accéder des services de vidéo à la demande (Netflix, Amazon Prime, etc.). Deux ans après la proportion est passée à 1,5, soit une hausse de 50% au cours de la période.

4/ La qualité tend à jouer un rôle de plus en plus important dans les raisons de résiliation.

### Évolution des facteurs qui influencent le plus la décision de résilier un abonnement pour accéder à des vidéos en ligne



Source : Limelight

Si le prix reste clé dans la décision d'arrêter un service de vidéo en ligne (46,9% des raisons de résiliations), la qualité des contenu (29,4% en 2020 vs 25,3% en 2018) et la qualité de la lecture des vidéos (11,4% en 2020 vs 8,6% en 2018) ont vu leur poids croître dans les raisons de résiliations.

5/ Parmi les utilisateurs de vidéo en ligne, la première frustration est le rebuffering (attente ou mise en pause d'un programme)

### Proportion des personnes interrogées considérant le rebuffering comme l'aspect le plus frustrant du visionnage de vidéos en ligne

| Pays         | 2018         | 2019         | 2020         |
|--------------|--------------|--------------|--------------|
| France       | 34,4%        | 30,8%        | 34,7%        |
| Allemagne    | 45,2%        | 48,3%        | 49,2%        |
| Inde         | 46,0%        | 38,8%        | 41,9%        |
| Italie       | 52,6%        | 51,6%        | 44,2%        |
| Japon        | 32,2%        | 32,2%        | 31,5%        |
| Singapour    | 46,4%        | 46,5%        | 49,6%        |
| Corée du Sud | 36,0%        | 36,2%        | 51,8%        |
| Royaume-Uni  | 49,0%        | 51,2%        | 50,2%        |
| Etats-Unis   | 49,4%        | 52,4%        | 47,6%        |
| <b>Total</b> | <b>43,4%</b> | <b>43,1%</b> | <b>43,8%</b> |

Source : Limelight

Une amélioration ou une meilleure utilisation de la bande passante, qui limiterait voire réduirait significativement le rebuffering, pourrait ainsi permettre d'améliorer l'expérience des utilisateurs de vidéos en ligne, et favoriser leur recours à ces services. Les technologiques déployées par la Société offrent aux opérateurs des solutions qui vont dans ce sens.

6/ La plupart des utilisateurs préfèrent visionner un événements live en streaming dès lors qu'il n'est pas en différé par rapport à la diffusion télé.

**Proportion des personnes interrogées qui utiliseraient davantage le streaming en ligne pour visionner des événements en direct si ceux-ci n'étaient pas diffusés en décalé par rapport aux solution TV Broadcast**

| Pays         | Non          | Oui          |
|--------------|--------------|--------------|
| Allemagne    | 55,4%        | 44,9%        |
| France       | 42,5%        | 57,6%        |
| Royaume-Uni  | 35,3%        | 64,7%        |
| Indonésie    | 17,1%        | 82,9%        |
| Inde         | 19,5%        | 80,5%        |
| Italie       | 23,0%        | 77,0%        |
| Japon        | 58,5%        | 41,5%        |
| Corée du Sud | 37,5%        | 62,5%        |
| Singapour    | 34,4%        | 65,6%        |
| Etats-Unis   | 37,0%        | 63,1%        |
| <b>Total</b> | <b>36,0%</b> | <b>64,0%</b> |

Source : Limelight

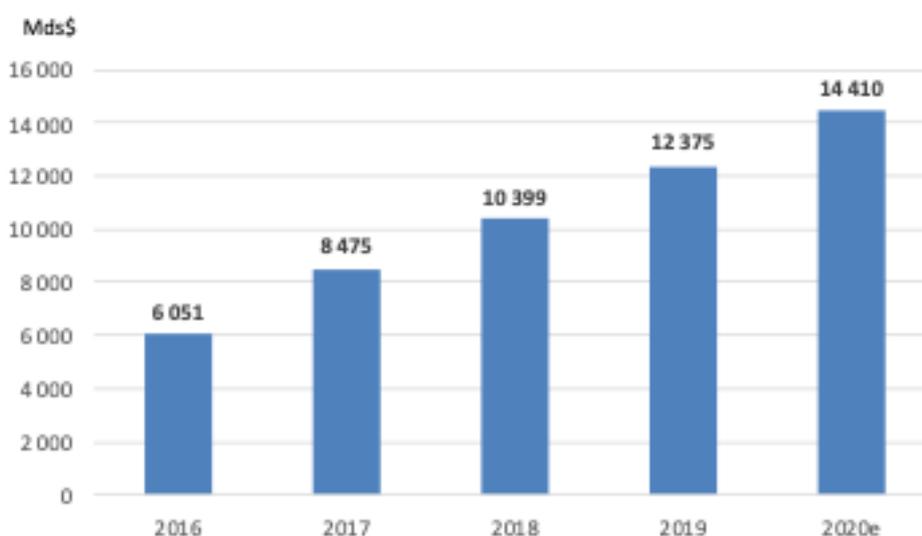
Grâce à la possibilité de visionner des événements sur d'autres supports que la télévision, les solutions on line ont vocation à être privilégiées, y compris pour les événements en direct dès lors que les performances sont comparables aux supports traditionnels. Via son offre multicast ABR, la Société propose des solutions technologiques qui permettent de répondre à cette problématique.

Des études de marché sont également disponibles sur les différentes composantes du marché, et font état de tendances similaires avec une accélération du recours aux solutions de streaming vidéo et des besoins de solutions performantes pour répondre à cette demande. Un des segments qui tend à croître le plus fortement est la partie CDN sous sa forme as a service.

**Tendances et perspectives du marché du CDN**

Les structures CDN (Content Delivery Network) constituent les cœurs de réseau du streaming vidéo. Le marché mondial est estimé à plus de 14,4 Mds\$ en 2020, en hausse de 16% par rapport à 2019 (Source : Marketsandmarkets, décembre 2020).

**Évolution du marché mondial du CDN**



Source : MarketsandMarkets

Le marché est attendu à 27,8 Mds\$ à horizon 2025, soit une croissance annuelle moyenne de plus de 14% au cours de la période 2020-2025. Les principaux moteurs de croissance identifiés :

- Multiplication des supports vidéos disponibles en ligne ;
- Demande croissante des consommateurs pour les plateformes OTT et vidéos à la demande ;
- Recherche constante d'amélioration de la qualité de service et de l'expérience utilisateur ;
- Besoin croissant de solutions de diffusion pour les événements en direct ;
- Demande croissante pour améliorer les contenus vidéos (ex : 4K) et l'absence de latence dans jeux vidéos en ligne ;
- Pénétration croissante de l'accès internet et des équipements mobiles.

Avec la multiplication des usages et la croissance des volumes traités, les architectures réseaux sont de plus en plus complexes, ce qui conduit parfois à dégrader la qualité de services délivrés. Par ailleurs des problématiques de connectivités entre les différents réseaux / parties prenantes du marché ou encore les difficultés liées au streaming video live (latence, interruption, etc.) sont des problématiques auxquelles sont confrontés les acteurs du marché.

De nouvelles tendances émergent avec la disponibilité des services dans le cloud rendant accessibles les technologies de streaming vidéo à des opérateurs qui ne disposent pas nécessairement des structures (équipement et personnel) internes pour déployer les logiciels développés par les éditeurs de solutions CDN ou des volumes suffisants pour permettre d'investir dans de telles structures (principe de mutualisation des ressources via le cloud).

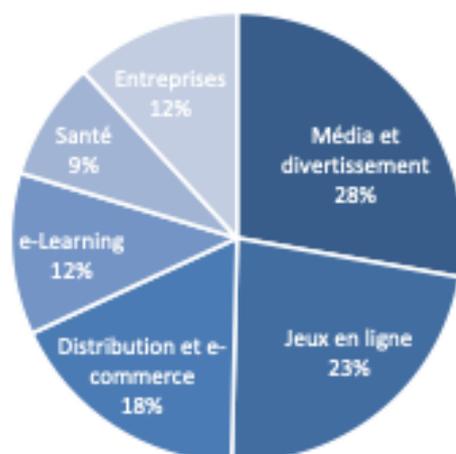
Les principaux défis résident désormais dans la sécurisation des données, dont les données personnelles, et la monétisation des sites et applications.

### Focus sur le segment cœur de cible : Media et divertissement

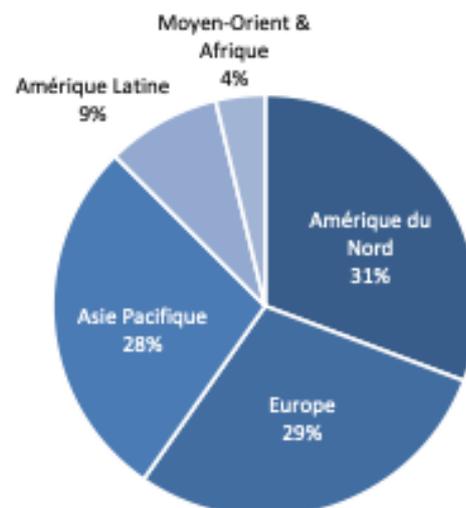
Au sein des applications du marché du CDN, les produits de la Société adressent le segment Média et divertissement qui représentait 28% du marché en 2020, et qui devrait soutenir une croissance de 13,6% par an au cours de la période 2020-2025, en ligne avec les tendances générales du marché.

En termes de répartition géographique, grâce à une croissance soutenue au cours des dernières années, les marchés européens (29% du marché en 2020) et Asie Pacifique (28%) ont quasiment rattrapé le marché américain (31%). Dans les années à venir, la dynamique devrait être comparable dans l'ensemble des zones géographiques.

**Répartition du marché du CDN par application (2020)**



**Répartition du segment Media et divertissement par zone géographique (2020)**



Source : MarketsandMarkets

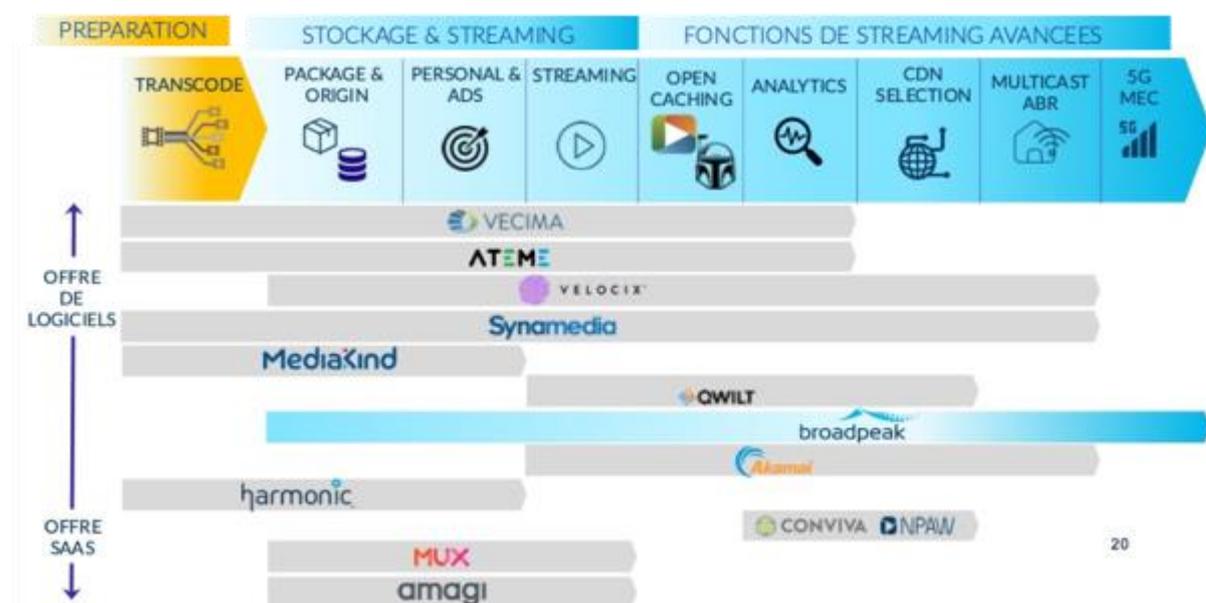
## Estimation du marché adressable

Les technologies de la Société s’adressent au segment du Média et du divertissement. Au sein de la clientèle historique du Groupe, les télévisions et les opérateurs télécoms, la Société estime ce segment de marché à 990 M€ (Frost & Sullivan, Société, Market Research & MarketsandMarkets, Content Delivery Network Market), auquel s’ajoute le segment plateformes OTT et le segment des nouveaux médias estimé à 5,95 Mds€ (Source : Global forecast to 2025 & Limelight Quarterly Report & Limelight networks, Strategy Session, 2021). Au global, les dirigeants estiment leur marché adressable à plus de 6,89 Mds€, à l’heure actuelle, marché qui devrait très probablement poursuivre sa croissance à deux chiffres au cours des prochaines années : segment des opérateurs de télévision et télécoms estimé à 1 523 M€ en 2026 soit une croissance annuelle moyenne de plus de 11% (Frost & Sullivan, Société), et segment des plateformes OTT et nouveaux médias à 9,8 Mds€ soit une croissance annuelle de plus de +13% (Source : *Market Research & MarketsandMarkets – Content Delivery Network Market*, Global forecast to 2025 & Limelight Quarterly Report & Limelight networks, Strategy Session, 2021).

### 2.2.3.6 Les acteurs en présences

Hormis dans la phase très amont (encodage et protection), où des solutions technologiques matures sont disponibles sur le marché, le Groupe a développé des solutions technologiques dans l’ensemble des étapes de la fourniture et le suivi de flux vidéo, et est ainsi devenu un acteur global.

#### Typologie des différents acteurs sur le marché



Source : Société

Les principaux concurrents peuvent être classifiés en quatre grandes typologies d’acteurs :

#### 1. Les généralistes :

Ce sont des entreprises qui ont un large portefeuille de produits qui va bien au-delà du streaming vidéo. Tous ont une offre de compression vidéo dans leur portefeuille et certains ajoutent également la plateforme de service complète (MediaKind et Synamedia). Les acteurs de cette catégorie ont développé une gamme plus ou moins complète de produits de streaming vidéo que ce soit en propre ou via des acquisitions (Rachat d’Anevia par AteME). Ces sociétés sont soit des concurrents frontaux (AteME & Synamedia) ou bien des *coopétiteurs*, c’est à dire des partenaires qui peuvent être en concurrence ponctuellement sur un produit de leur gamme (MediaKind et Harmonic).

## 2. Les spécialistes du Video Streaming :

Focalisés sur la technologie de streaming vidéo, les 5 acteurs présentés ci-dessus, concentrent l'essentiel des projets de CDN opérateurs. Aux côtés de la Société sont ainsi présents :

- Akamai qui adresse, à travers sa division Carrier et sa ligne de produit Aura Licensed CDN, les opérateurs de télécoms et de câble. La technologie offerte n'est pas la technologie standard qu'Akamai utilise sur son service de CDN commercial. Il s'agit de modules qui proviennent de l'acquisition de Verivue en 2012 ;
- Velocix, un des leaders de la technologie de streaming avec une gamme de produits quasi-complète et un large portefeuille d'opérateurs de rang 1 ;
- Vecima Networks, acteur du streaming vidéo depuis qu'il a racheté Concurrent Computers en 2018. Historiquement focalisée sur la VOD de première génération pour le câble en Amérique du Nord, La société a un portefeuille de produits limité pour le streaming OTT ;
- QWILT, un acteur alternatif de la technologie de streaming. Lancée en 2010, la société a commencé son activité par introduire une technologie de *transparent caching* destinée aux opérateurs qui souhaitaient limiter l'impact de Youtube ou Netflix sur leur réseau. Avec la généralisation du HTTPs qui rend impossible le transparent caching, la société Qwilt a pivoté vers l'Opencaching en offrant une technologie de streaming qui permet aux acteurs OTT de délivrer une meilleure qualité d'expérience sur le réseau des opérateurs.

## 3. Les spécialistes de la technologie de vidéo analytics :

Conviva et NPAW sont les leaders de la technologie de « Video delivery Analytics ». Les clients utilisent leurs produits pour mesurer la qualité perçue par l'audience et pour détecter les problèmes qui pourraient affecter le service de streaming. Conviva et NPAW ont développé des kits logiciels qui installés dans les applications de leurs clients remontent des informations tout au long de la session de streaming.

## 4. Les spécialistes des plates-formes API pour la Vidéo

Ces plates-formes s'adressent au segment des nouveaux Media. Accessibles via des APIs, en mode SaaS elles permettent à n'importe quel développeur d'ajouter de la vidéo sur son site internet ou dans son application. Sans besoin d'installer un logiciel, ces plates-formes s'adressent principalement à des clients qui ne sont pas des opérateurs de réseaux et qui ne possèdent pas d'infrastructures. MUX et Amagi sont les deux leaders de ce marché. Broadpeak a lancé sa plate-forme API to Video broadpeak.io en janvier 2022 et se positionne désormais sur le créneau des nouveaux médias.

### Ecosystème des acteurs de secteur du streaming vidéo



Source : Société

Parmi cet écosystème, Broadpeak a été qualifié comme un des leaders sur la technologie multicast ABR dans une étude Rethink Technology Research publiée en février dernier. Par ailleurs, dans son étude de décembre 2020, le cabinet MarketsandMarkets met en lumière les acteurs présents sur le marché du CDN (segment de la livraison de contenu estimé à 14,4 Mds\$ en 2020, et attendu en croissance annuelle de +14% par an pour la période 2020-2025), aux côtés des géants américains : Akamai, AWS, Google, Microsoft et Limelight Networks, qui détenaient une part de marché estimée à 20 à 25% en 2020, il existe une multitude d'acteurs, qui représentaient de l'ordre de 75 à 80% du marché, dont certains annoncés comme majeurs tels que IBM, Lument Technologies, Verizon, et Broadpeak.

La Société est clairement identifiée comme disposant de technologies de pointe (nombreux prix) et a déjà obtenu des fortes positions dans certains segments du marché (multicast ABR, Advanced CDN & CloudPVR). Dans un marché qui reste très porteur, les dirigeants comptent poursuivre leurs développements et ont d'ores et déjà mis en place la plupart des structures qui devraient permettre d'accompagner la croissance à venir.

## 2.3 Structure organisationnelle

### 2.3.1 Organigramme opérationnel

En parallèle de l'essor de son activité, la Société s'est structurée, avec l'ouverture de filiales à l'international (Singapour en 2012, USA en 2015 et Canada en 2021) et de bureaux de représentation (commerce et support technique en local) : Denver pour la zone Amérique du Nord, São Paulo pour la zone Amérique du Sud, Dubaï pour le Moyen-Orient et Singapour pour l'Asie, la zone Europe étant adressée depuis le siège social en France. Les équipes sont ainsi réparties dans 21 pays à travers le monde : 162 salariés à fin 2021 et 241 en incluant les agents et consultants dans les zones où le Groupe n'est pas encore présent en propre.

### Présence du Groupe dans le monde\*



\*Inclus agents et consultants locaux

Source : Société

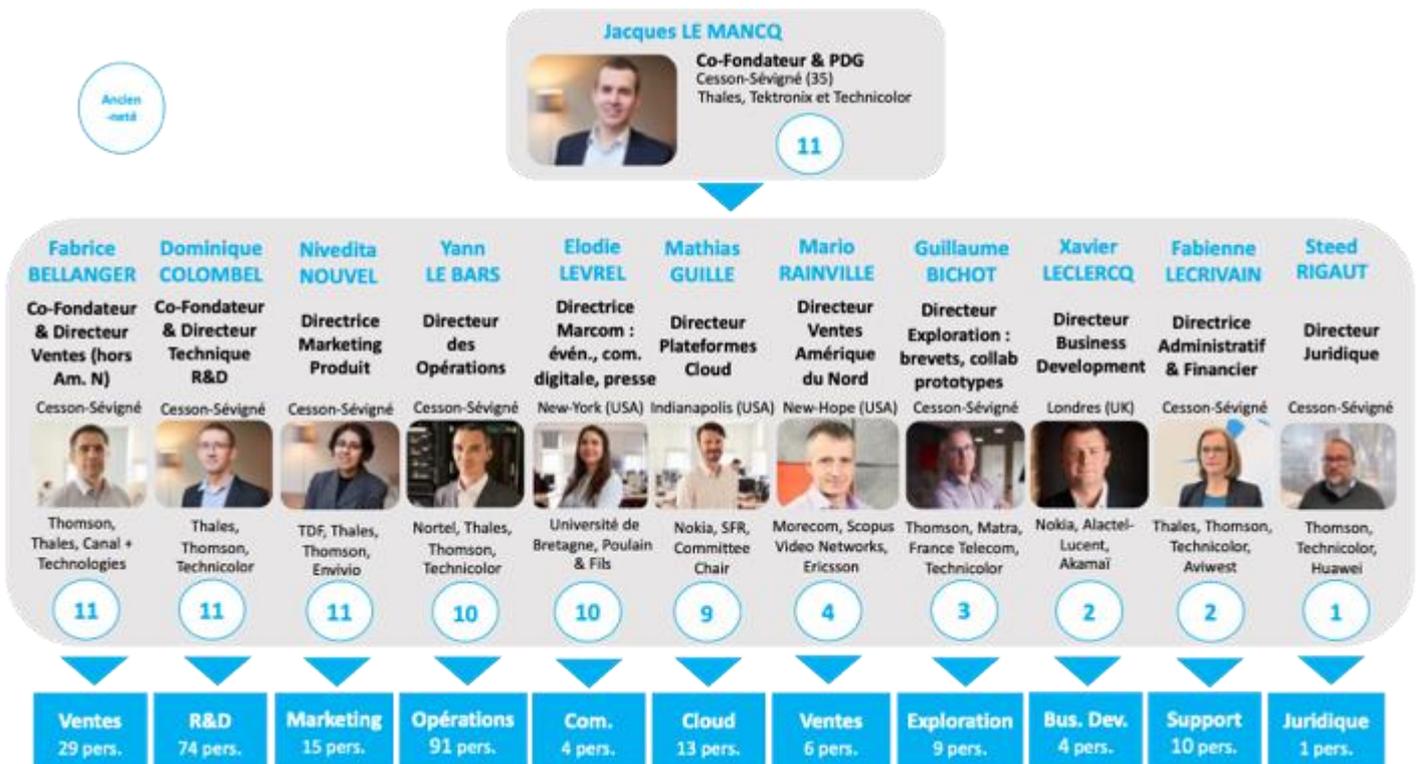
Au siège social, situé à proximité de l'agglomération rennaise, compte tenu du fort développement du Groupe, les équipes sont à l'heure actuelle réparties sur deux sites. Pour les réunir et anticiper les recrutements à venir, les dirigeants ont lancé le projet d'aménager un site dédié (6 000 m<sup>2</sup>) à quelques centaines de mètres du site actuel, au cœur du pôle Vidéo français, où évoluent la plupart des acteurs du secteur, des entreprises spécialisées dans les télécommunications et écoles d'ingénieurs (Centrale Supélec, IMT Atlantique, l'INSA Rennes, l'ESIR, l'ENSSATT, etc.) offrant un accès privilégié à des ressources humaines qualifiées et opérationnelles.

Les nouveaux locaux sont conçus pour faciliter les usages techniques (salle serveur, outillage technique, etc.) mais également commerciaux (réception des clients, démonstrations produits, etc.). L'aménagement dans les nouveaux locaux est prévu au S2 2023 (site en construction). La Société est locataire des locaux actuels et le sera également pour les nouveaux, les investissements se limitent ainsi à l'équipement du site (estimés à environ 3 M€).

En termes de management, si Jacques Le Mancq est en charge des déterminer les orientations stratégiques du Groupe, il peut s'appuyer sur un comité de direction composée de 11 personnes, avec pour la plupart une riche expérience dans le secteur, et qui sont en charges des principales fonctions au sein de la société, telles que : R&D et Innovation, Opérations, Marketing et Communication, Ventes, etc. Les dernières briques apportées à l'organisation ont concerné l'ajout de fonctions transverses et support, avec la création d'une Direction financière en 2019 et d'une Direction juridique en 2021.

En termes de structure, le Groupe est plutôt bien armé pour accompagner les développements et la croissance à venir. Un Responsable sécurité et un responsable RSE devraient très prochainement être ajoutés à l'équipe managériale pour coordonner l'ensemble des actions sociétales et environnementales déployées au sein du Groupe et pour garantir sa sécurité.

### Organigramme opérationnel (collaborateurs au 31/12/2021\*)



\*Inclus salariés, agents et consultants

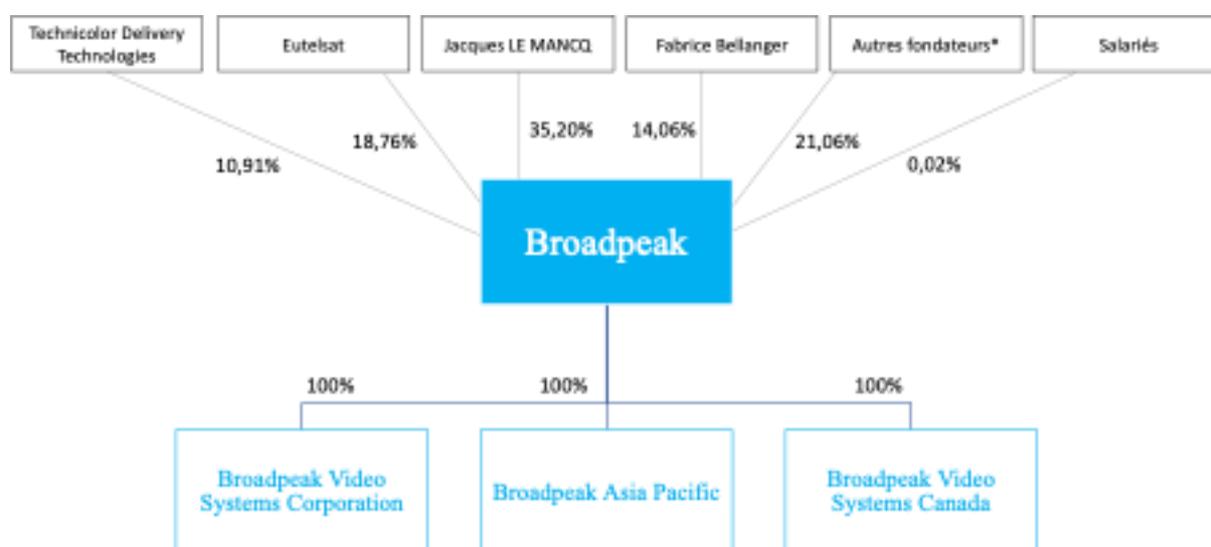
Source : Société

A fin décembre 2021, le Groupe comptait 241 collaborateurs, dont 162 salariés, le solde étant constitué d'agents et de consultants, dans les zones géographiques où le Groupe n'est pas ou encore peu implanté essentiellement.

Les solutions logicielles étant développées en interne, les équipes Technique, R&D et Innovation représentent, à fin 2021, encore 47% des effectifs du Groupe. Les équipes Opérations, qui regroupent les programmes clients, le support et la validation des produits, les services informatiques et la sécurité, représentent le deuxième pôle (28% des équipes) compte tenu du développement de l'activité et des déploiements réalisés auprès des clients.

Les équipes de vente et marketing ne représentent que 20% des effectifs à fin 2021. La force commerciale a généré 80% de ses ventes en direct en 2021, les ventes indirectes via des distributeurs ne représentant que 20%. Compte tenu des ambitions en matière de développement, les fonctions commerciales devraient être renforcées dans les mois et années à venir, de même que le réseau de ventes indirectes.

### 2.3.2 Organigramme juridique



\* Pierre-Jean GUERY, Dominique COLOMBEL, Ronan RIOU et Pierre PARIOLEAU détenant chacun 5,27% du capital

Le pourcentage détenu en capital et en droit de vote est identique.

Détail des filiales du Groupe :

- Broadpeak Video Systems Canada Incorporated : société par actions créée en 2021 (numéro d'enregistrement : 1176300516), basée à Montréal au Québec (700-1980 rue Sherbrooke O), avec comme objectif la prospection commerciale et la mise en place d'une équipe technique en local ;
- Broadpeak Video Systems Corporation : société créée en 2015 (numéro d'enregistrement : 20161060366) et dont le siège est basé à New-York aux États-Unis (The Yard 246, 5<sup>th</sup> Avenue), avec comme objectif la prospection commerciale et le support clients aux États-Unis ;
- Broadpeak Asia Pacific Limited : société créée en 2012 (numéro d'enregistrement : 201305715E) et basée à Singapour (Clifford Center 24 Raffles Place), avec comme objectif la prospection commerciale et le support clients en Asie.

## 2.4 Investissements

### 2.4.1 Principaux investissements réalisés depuis la fin du dernier exercice clos le 31 décembre 2021

Depuis la fin de l'exercice 2021, aucun investissement majeur n'a été réalisé.

### 2.4.2 Principaux investissements en cours de réalisation ou pour lesquels des engagements fermes ont été pris

Le Groupe compte poursuivre ses développements et notamment le lancement de solutions innovantes, et ainsi ses investissements en matière de recherche et développement. A la date du Document d'enregistrement, la Société n'a cependant pas pris d'engagement ferme dans ce domaine.

Un nouveau siège social est en cours de constructions. La Société s'est engagée à en être locataire à horizon 2023 (14,8 M€ de loyer sur la période du bail de 12 ans enregistré en hors bilan). Par ailleurs des investissements pour l'aménagement des locaux sont prévus pour un montant de 3 M€ au global, qui devraient s'étaler sur les exercices 2022 et 2023. Ces investissements pourraient être financés par la levée de fonds ciblée pour tout ou partie, et en complément par des financement de types prêts bancaires.

A l'exception de ce qui est indiqué ci-dessus, la Société n'a pas pris d'engagement ferme d'investissement à la date du présent Document d'enregistrement.

## 2.5 Examen opérationnel et financier

### 2.5.1 Présentation générale

Broadpeak fournit des logiciels, du matériel, et des prestations services qui permettent aux opérateurs de télécoms, aux télévisions, aux plates-formes internet, ou encore aux fournisseurs de contenus, de mettre à disposition des flux vidéo en temps réel (à la demande ou en live) et de manière continue à plus de 200 millions d'utilisateurs finaux à travers le monde. Sur cette offre cœur de métier, la Société a déployé d'autres solutions (logiciels, matériel et services associés) qui permettent d'enrichir l'expérience utilisateur (enregistrement, différé, etc.), d'améliorer le service de diffusion, de remonter et d'analyser des données (services et utilisateurs) ou encore de personnaliser les publicités qui peuvent être insérés dans les contenus diffusés.

#### 2.5.1.1 Principaux indicateurs suivis par la direction

Les principaux indicateurs suivis par la direction comprennent :

- Les prises de commandes et le rythme des facturations conduisant à l'établissement d'un carnet de commandes permettant d'avoir une visibilité sur le niveau d'activité des mois à venir ;
- Le montant pondéré des opportunités commerciales (montant prévisionnel de commandes pondéré de la probabilité de faisabilité du projet et de la probabilité de gagner le projet, dès lors qu'une commande est reçue elle sort des opportunités commerciales pour entrer dans le carnet de commande) et leur calendrier prévisionnel ;
- La nature des revenus (software, hardware, maintenance, etc.) ;
- L'évolution de la marge brute (et de la marge brute ajustée) tel que défini à la note 5.6.7 de l'annexe aux comptes consolidés intégrés en section 5.1 du présent Document d'enregistrement : élevée dans les activités software et services, mais plus faible dans le hardware, la Société ne fabriquant pas les produits concernés ;
- Le rythme des recrutements et la charges de personnel associées ;
- L'évolution de EBITDA, tel que tel que défini à la note 5.6.7 de l'annexe aux comptes consolidés intégrés en section 5.1 du présent Document d'enregistrement.

### 2.5.1.2 Principaux facteurs qui ont une incidence sur l'activité et les résultats

Le niveau d'activité du Groupe est influencé par l'évolution des ventes de licences logicielles (reconnues au moment de la mise à disposition de celle-ci), des ventes d'équipements (ventes de matériels reconnues lors du transfert de propriété), des revenus issus des prestations de services (enregistrées à l'avancement) et des revenus issus des contrats de maintenance (enregistrés de manière continue sur la durée des contrats de 12 à 36 mois).

Les résultats dépendent du mix dans la génération de revenus (marges supérieures en software comparées au hardware) et des arbitrages qui sont fait en matière de dépenses, essentiellement des frais de personnels au cours des exercices présentés, et qui évoluent en parallèle du rythme des recrutements (équipes R&D, commercial, marketing, etc.).

Enfin, l'évolution des taux de changes peuvent avoir un impact sur l'activité et les résultats libellés en euros, essentiellement le dollar américain qui représente en moyenne 50% des facturations et de l'ordre de 30% des achats. Toute variation de la devise américaine par rapport à l'euro aura un impact significatif à la hausse ou à la baisse sur le niveau des revenus et sur les niveaux de charges reportées (se reporter à la section 3.3.1 des facteurs de risque du présent Document d'enregistrement).

### 2.5.1.3 Information sectorielle

L'information sectorielle est de deux natures (se référer à la note 5.4 des annexes aux comptes consolidés insérés à la section 5.1 du présent document d'enregistrement) :

- Par secteur nature de revenus :

Des ventes de licences logicielles (software) et les services professionnels associés représentent la majorité du chiffre d'affaires généré par le Groupe portés par la conquête de nouveaux clients (importantes phases de déploiement).

Des revenus issus de la vente de matériels (Hardware), la fourniture de matériels, sourcés en externe, est parfois demandée par les clients lors de la commercialisation de l'offre logicielle, mais ne constitue pas une source de revenus privilégiée pour le Groupe.

Les services de support et d'assistance dit revenus de Maintenance et l'utilisation des logiciels et services sous forme d'abonnement mensuel dit revenus Saas. Cette dernière catégorie de revenus a vocation à progresser du fait d'un accroissement de la base clients pour la partie Maintenance et du lancement de nouvelles offre sous forme d'abonnement pour la partie Saas (offre cloud notamment), renforçant ainsi la part récurrente du chiffre d'affaires.

- Par zone géographique

Compte tenu de la forte présence à l'international, le reporting du Groupe a été découpé en cinq grandes zones géographiques : France, Reste de l'Europe Moyen-Orient et Afrique (EMEA), Amérique du Nord, Amérique Latine, et Asie-Pacifique.

## 2.5.2 Commentaires relatifs aux résultats du Groupe au cours des exercices clos le 31 décembre 2021 et 2020

| <b>Données consolidées auditées</b>        | <b>Exercice 2020</b> | <b>Exercice 2021</b> |
|--|----------------------|----------------------|
| <b>en K€</b>                               | <b>12 mois</b>       | <b>12 mois</b>       |
| <b>Total produits d'exploitation</b>       | <b>26 518</b>        | <b>36 135</b>        |
| Chiffre d'affaires                         | 23 963               | 33 127               |
| Autres produits d'exploitation             | 2 555                | 3 008                |
| <b>Total charges d'exploitation</b>        | <b>-26 653</b>       | <b>-34 788</b>       |
| Achats consommés                           | -6 163               | -6 376               |
| Autres charges d'exploitation              | -7 023               | -10 644              |
| Impôts et taxes                            | -483                 | -656                 |
| Frais de personnel                         | -12 132              | -15 494              |
| Dotations aux amortissements et provisions | -852                 | -1 618               |
| <b>Total résultat d'exploitation</b>       | <b>-136</b>          | <b>1 348</b>         |
| Résultat financier                         | -657                 | -329                 |
| Résultat exceptionnel                      | 119                  | 185                  |
| Impôt                                      | 2 084                | 2 914                |
| <b>Résultat net part du groupe</b>         | <b>1 410</b>         | <b>4 118</b>         |

### 2.5.2.1 Chiffre d'affaires et produits d'exploitation

La répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité pour les deux exercices présentés sont les suivants :

| <b>Données consolidées auditées</b> | <b>Exercice 2020</b> | <b>Exercice 2021</b> |
|-------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>en K€</b>                        | <b>12 mois</b>       | <b>12 mois</b>       |
| Équipements                         | 5 993                | 5 466                |
| Licences et prestations de services | 13 269               | 20 999               |
| Maintenance et Saas                 | 4 701                | 6 662                |
| <b>Total Chiffre d'affaires</b>     | <b>23 963</b>        | <b>33 127</b>        |

Le chiffre d'affaires, s'est élevé à 33 127 K€ en 2021, comparé à 23 963 K€ en 2020, soit une hausse de +38,2%. Il est constitué :

- des revenus issus de la vente d'équipements ou hardware (matériels) à hauteur de 5 466 K€ en 2021, en baisse de -9% par rapport à 2020 conformément à la stratégie du Groupe et à l'évolution du marché. En effet la fourniture de matériels est parfois demandée par les clients mais ne constitue pas une source de revenus privilégiée par les dirigeants, qui ne poussent donc pas cette offre. Par ailleurs, les clients ont de plus en plus recours aux infrastructures de partenaires tiers et n'investissent plus nécessairement eux-mêmes dans les équipements, ce qui réduit de fait les demandes de fourniture de matériels côté clients ;
- de ventes de licences logiciels et de prestations de services associées (services dits professionnels proposés au moment de la mise en place des solutions ou lors de l'évolution des solutions), la principale source de revenus du Groupe. Elles se sont élevées à 20 999 K€ en 2021, en hausse de +58% par rapport à 2020, portées par le dynamisme des clients historiques (évolution des solutions en place pour répondre à la hausse des volumes, pour améliorer le service, ajouter de nouvelles fonctionnalités, etc.) et par la conquête de nouveaux clients (importantes phases de déploiement) ;

- des revenus de Maintenance (services support et services d'assistance) et Saas (Software as a service) qui se sont élevés à 6 662 K€ au cours de l'exercice 2021, en hausse de +42%. Les services de support et d'assistance ont constitué, au cours des derniers exercices, la quasi-totalité des revenus Maintenance et Saas, l'accès aux solutions sous forme d'abonnement mensuel (Saas) n'étant possible que depuis peu (lancement de la plateforme broadpeak.io en janv. 2022).

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique pour les deux exercices présentés sont les suivants :

| <b>Données consolidées auditées</b>      | <b>Exercice 2020</b> | <b>Exercice 2021</b> |
|--|----------------------|----------------------|
| <b>en K€</b>                             | <b>12 mois</b>       | <b>12 mois</b>       |
| France                                   | 2 721                | 3 466                |
| Reste de l'Europe, Afrique, Moyen-Orient | 11 053               | 14 611               |
| Amérique du Nord                         | 1 604                | 4 080                |
| Amérique du Sud                          | 7 077                | 8 574                |
| Asie - Pacifique                         | 1 508                | 2 396                |
| <b>Total Chiffre d'affaires</b>          | <b>23 963</b>        | <b>33 127</b>        |

Au cours de l'exercice 2021, le chiffre d'affaires réalisé en France s'est élevé à 3 466 K€, en hausse de +27, le marché domestique ne représente désormais que 10% des ventes. Le principal moteur de la croissance est la zone Amérique du Nord, dont les ventes ont été multipliées par 2,5 à 4 080 K€, suivie par la zone Asie Pacifique (+59% à 2 396 K€), la zone Reste de l'Europe, Moyen-Orient, Afrique, +32% à 14 611 K€ (principale zone représentant 44% des ventes), et enfin +21% en Amérique du Sud à 8 574 K€.

Les autres produits d'exploitation ont évolué comme suit :

| <b>Données consolidées auditées</b>         | <b>Exercice 2020</b> | <b>Exercice 2021</b> |
|---|----------------------|----------------------|
| <b>en K€</b>                                | <b>12 mois</b>       | <b>12 mois</b>       |
| Production immobilisée                      | 2 383                | 2 281                |
| Subventions d'exploitation                  | 20                   | 206                  |
| Gains de change                             | 98                   | 175                  |
| Autres                                      | 49                   | 12                   |
| Transferts de charges                       | 6                    | 8                    |
| Reprise de provisions d'exploitation        | 0                    | 326                  |
| <b>Total autres produits d'exploitation</b> | <b>2 555</b>         | <b>3 008</b>         |

Les autres produits d'exploitation sont élevés à 3 008 K€ au cours de l'exercice 2021, en hausse de +18%. Ils sont constitués principalement :

- de la production immobilisée, niveau comparable d'un exercice à l'autre et qui correspond à l'activation des frais de R&D ;
- des subventions, qui ont fortement augmenté en 2021 grâce à la transformation du prêt Covid de 180 K€ obtenu par la filiale américaine en subvention ;
- de gains de change, en forte hausse en 2021 (quasi x2), du fait de l'évolution favorable de l'euro essentiellement par rapport au dollar américain qui a impacté les dettes et créances commerciales du Groupe ;
- d'une reprise de provisions de 326 K€ qui correspond à des effets changes sur les créances et dettes libellées en devises étrangères (dollar américain essentiellement, provisions passées en 2020 et reprises en 2021).

## 2.5.2.2 Charges d'exploitation

### 2.5.2.2.1 Achats consommés

| <b>Données consolidées auditées<br/>en K€</b> | <b>Exercice 2020<br/>12 mois</b> | <b>Exercice 2021<br/>12 mois</b> |
|---|----------------------------------|----------------------------------|
| Achats de hardware                            | -5 097                           | -4 654                           |
| Variation de stocks fournitures et autres     | -1                               | 330                              |
| Autres achats                                 | -787                             | -1 741                           |
| Transports sur ventes                         | -198                             | -203                             |
| Achats non stockés                            | -80                              | -108                             |
| <b>Total achats consommés</b>                 | <b>-6 163</b>                    | <b>-6 376</b>                    |

Les achats consommés se sont élevés à -6 376 K€ au cours de l'exercice 2021, en hausse de seulement +3,5% par rapport à 2020, et sont principalement constitués :

- D'achats de hardware qui se sont élevés à -4 654 K€ en 2021, en baisse de plus de -9% par rapport à 2020 et qui correspondent aux achats de matériels réalisés auprès de fournisseurs externes en lien avec l'activité ventes d'équipements, elle-même en baisse de (-9%) ;
- D'autres achats qui ont plus que doublés, passant de -787 K€ en 2020 à -1 741 K€ en 2021, et qui correspondent à des achats de logiciels, de prestations de maintenance et de sous-traitance directement imputables à des projets.

### 2.5.2.2.2 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation au cours des exercices présentés se ventilent comme suit :

| <b>Données consolidées auditées<br/>en K€</b> | <b>Exercice 2020<br/>12 mois</b> | <b>Exercice 2021<br/>12 mois</b> |
|---|----------------------------------|----------------------------------|
| Prestations externes France                   | -1 598                           | -3 743                           |
| Prestations externes hors de France           | -1 805                           | -2 487                           |
| Loyers entretiens et réparations              | -672                             | -774                             |
| Banques et assurances                         | -441                             | -402                             |
| Honoraires                                    | -710                             | -745                             |
| Commissions sur ventes                        | -591                             | -804                             |
| Publicité                                     | -442                             | -573                             |
| Transports et frais de déplacement            | -389                             | -300                             |
| Pertes de changes                             | -252                             | -355                             |
| Frais postaux et autres charges externes      | -80                              | -268                             |
| <b>Total autres charges d'exploitation</b>    | <b>-7 022</b>                    | <b>-10 644</b>                   |

Les autres charges d'exploitation se sont élevées à -10 644 K€ en 2021, soit une hausse de +52% par rapport à 2020, qui s'explique essentiellement par

- une hausse de +134% prestations externes France, qui s'établissent à -3 743 K€ en 2021, et qui correspondent essentiellement au recours à de la sous-traitance en matière de R&D (compétences externes ou en complément des équipes en internes) et qui sont en lien avec les l'évolution des projets de développement en cours ;

- une hausse de +38% des prestataires externes hors de France à – 2487 K€, qui correspondent essentiellement au recours à des consultants extérieurs et des prestataires de services pour renforcer les équipes sur la partie opérations notamment dans les pays où le Groupe est peu ou pas présent. L'évolution est en lien avec la croissance des ventes hors de France (+40%) ;
- une hausse de +36% des commissions sur ventes, qui s'établissent à -804 K€ en 2021, et qui font suite au dynamisme des ventes réalisés avec les agents et distributeurs, comparable aux ventes réalisées en interne.

#### 2.5.2.2.3 Charges de personnel

Les charges de personnel réalisées au cours des deux derniers exercices se ventilent comme suit :

| Données consolidées auditées<br>en K€ | Exercice 2020<br>12 mois | Exercice 2021<br>12 mois |
|---------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Salaires                              | -9 338                   | -11 763                  |
| Charges sociales                      | -2 664                   | -3 548                   |
| Autres                                | -130                     | -183                     |
| <b>Total charges de personnel</b>     | <b>-12 132</b>           | <b>-15 494</b>           |

Les charges de personnel se sont élevées à -15 494 K€ en 2021, en hausse de près de +28% par rapport en 2020, en lien avec l'évolution des effectifs salariés, qui sont passés de 128 équivalents temps pleins au 31 décembre 2020, à 162 au 31 décembre 2021, soit +27%.

#### 2.5.2.2.4 Dotations aux amortissements et provision

Les dotations aux amortissements réalisées au cours des deux derniers exercices se ventilent comme suit :

| Données consolidées auditées<br>en K€                   | Exercice 2020<br>12 mois | Exercice 2021<br>12 mois |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Amortissements immobilisations incorporelles            | -259                     | -761                     |
| Amortissements immobilisations corporelles              | -224                     | -274                     |
| Provisions sur actif circulant                          | -55                      | -583                     |
| Provisions sur risques et charges                       | -314                     | 0                        |
| <b>Total dotations aux amortissements et provisions</b> | <b>-852</b>              | <b>-1 618</b>            |

Le poste dotations aux amortissements et provisions s'est élevé à -1 618 K€ au cours de l'exercice 2021, soit un doublement, par rapport à l'exercice 2020. Cette forte hausse provient essentiellement :

- des amortissements relatifs aux immobilisations incorporelles qui sont passés de -259 K€ en 2020 à -761 K€ en 2021 (x2,9) faisant suite à l'activation de certains frais de développements portant la valeur brute des immobilisations incorporelles à l'actif du bilan de 1 696 K€ début 2020 à 4 192 K€ au 31 décembre 2020, puis à 6 523 K€ au 31 décembre 2021 (projets Broadpeak.io, Origin Packager et Video Delivery et Mediator), conduisant par la même à une augmentation des amortissements au cours de la période ;
- des provisions sur actif circulant, qui sont passées de -55 K€ en 2020 à -583 K€ en 2021, et qui correspondent essentiellement à des provisions sur créances clients.

### 2.5.2.3 Formation du résultat d'exploitation

| <b>Données consolidées auditées</b><br><b>en K€</b> | <b>Exercice 2020</b><br><b>12 mois</b> | <b>Exercice 2021</b><br><b>12 mois</b> |
|---|--|--|
| Total produits d'exploitation                       | 26 518                                 | 36 135                                 |
| Total charges d'exploitation                        | -26 653                                | -34 788                                |
| <b>Total résultat d'exploitation</b>                | <b>-136</b>                            | <b>1 348</b>                           |
| <b>% CA</b>   | <b>-0,6%</b>                           | <b>4,1%</b>                            |

Les produits d'exploitation ayant augmenté plus vite (+36%) que les charges d'exploitation (+30,5%) le résultat d'exploitation est ainsi passer positif au cours de dernier exercice : 1 348 K€ en 2021 contre une perte de -136 K€ en 2020, la marge d'exploitation s'est ainsi élevée à 4,1% du CA.

### 2.5.2.4 Formation du résultat net part du groupe

| <b>Données consolidées auditées</b><br><b>en K€</b> | <b>Exercice 2020</b><br><b>12 mois</b> | <b>Exercice 2021</b><br><b>12 mois</b> |
|---|--|--|
| Total résultat d'exploitation                       | -136                                   | 1 348                                  |
| Résultat financier                                  | -657                                   | -329                                   |
| Résultat exceptionnel                               | 119                                    | 185                                    |
| Impôts  | 2 084                                  | 2 914                                  |
| <b>Total résultat net part du groupe</b>            | <b>1 410</b>                           | <b>4 118</b>                           |
| <b>% CA</b>   | <b>5,9%</b>                            | <b>12,4%</b>                           |

Grâce à la hausse du résultat d'exploitation, une baisse des charges financières, une légère hausse des produits exceptionnels, et la hausse du crédit d'impôts recherche, au global le résultat net part du groupe ressort à 4 118 K€ pour l'exercice 2021, en forte hausse par rapport à l'exercice précédent (x2,9).

#### 2.5.2.4.1 Résultat financier

| <b>Données consolidées auditées</b><br><b>en K€</b> | <b>Exercice 2020</b><br><b>12 mois</b> | <b>Exercice 2021</b><br><b>12 mois</b> |
|---|--|--|
| Charges d'intérêts                                  | -404                                   | -442                                   |
| Résultat de change                                  | -254                                   | 110                                    |
| Autres produits et charges financières              | 1                                      | 3                                      |
| <b>Total résultat financier</b>                     | <b>-657</b>                            | <b>-329</b>                            |

Le résultat financier s'élève à -329 K€ en 2021, en nette réduction par rapport au -657 K€ de 2020, la hausse des charges d'intérêts (essentiellement constituées des intérêts sur les obligations qui passent de 349 K€ en 2020 à 376 K€ en 2021, les intérêts étant capitalisés) étant largement compensée par des gains de change de 110 K€, vs une perte de -254 K€ en 2020.

#### 2.5.2.4.2 Résultat exceptionnel

| <b>Données consolidées auditées<br/>en K€</b>        | <b>Exercice 2020<br/>12 mois</b> | <b>Exercice 2021<br/>12 mois</b> |
|--|----------------------------------|----------------------------------|
| Subventions d'investissement                         | 102                              | 199                              |
| Produits sur exercices antérieurs                    | 15                               | 26                               |
| Dotations ou reprises sur provisions exceptionnelles | 0                                | -40                              |
| Autres   | 2                                | 0                                |
| <b>Total résultat exceptionnel</b>                   | <b>119</b>                       | <b>184</b>                       |

Le résultat exceptionnel est passé de 119 K€ en 2020 à 184 K€ en 2021, il est essentiellement constitué de subventions perçues dans des programmes de recherche auxquels le Groupe participe comme le programme Clovim sur la thématique 5G, en partenariat avec l'IRT (Institut de Recherche Technologique) et B-COM.

#### 2.5.2.4.3 Impôts sur les sociétés

Le Groupe n'a pas enregistré de charge d'impôts sur les sociétés, et bénéficie par ailleurs de dispositifs fiscaux du type crédit d'impôts recherche et crédit d'impôts innovation, à hauteur de 2 902 K€ en 2021, à comparer à 2 087 K€ en 2020, en lien avec la hausse des dépenses consacrées aux travaux de recherche et développement.

Le Groupe dispose au 31 décembre 2021 de déficits fiscaux indéfiniment reportables pour un montant total de 8 067 K€.

### 2.5.3 Informations sur les capitaux, liquidités et sources de financement de la Société

#### 2.5.3.1 Informations sur les capitaux propres et les liquidités

Les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 8 280 K€ au 31 décembre 2021 contre 4 249 K€ au 31 décembre 2020, une hausse essentiellement liée aux résultats générés au cours de la période (4 118 K€).

Au 31 décembre 2021, le montant de la trésorerie s'établit à 2 704 K€ contre 4 083 K€ au 31 décembre 2020, pour des emprunts et dettes financières de respectivement 13 698 K€ et 12 665 K€, conduisant à une hausse de la dette nette de 8 582 K€ en 2020 à 10 994 K€ en 2021.

Détail de l'évolution de l'endettement financier net se présente comme suit :

| <b>Données consolidées auditées<br/>en K€</b> | <b>Exercice 2020<br/>12 mois</b> | <b>Exercice 2021<br/>12 mois</b> |
|---|----------------------------------|----------------------------------|
| Total Trésorerie et équivalents de trésorerie | 4 083                            | 2 704                            |
| Total Emprunts et dette financière            | 12 665                           | 13 698                           |
| <b>Endettement financier net</b>              | <b>8 582</b>                     | <b>10 994</b>                    |

## 2.5.3.2 Information sur les sources de financement

### 2.5.3.2.1 Financement par apport en capital

Le tableau ci-dessous synthétise les augmentations de capital en valeur jusqu'au 31 décembre 2021.

| Période      | Montants bruts levés (K€) | Opération  |
|--------------|---------------------------|--|
| 2010         | 150                       | Constitution de la société et première émission d'actions                        |
| 2019         | 2 800                     | Entrée au capital d'Eutelsat à 1,65 € par action (3,3 € post regroupement par 2) |
| 2021         | 5                         | Conversion de BSPCE à 1,65 € par action (3,3 € post regroupement par 2)          |
| <b>Total</b> | <b>2 955</b>              |  |

La Société a reçu depuis sa création un total de près de 3 M€ (avant déduction des frais liés aux augmentations de capital) au travers de l'apport des fondateurs, d'une levée de fonds réalisée en 2019.

En 2011, l'apport d'actif de la part de Technicolor a par ailleurs été rémunérée en titres permettant à ces derniers de devenir actionnaire à hauteur de 12% du capital (participation diluée à 10,9% post levée de fonds de 2019).

### 2.5.3.2.2 Financement par subventions

La Société a obtenu des subventions suivantes au cours des deux derniers exercices :

| Données consolidées auditées en K€ | Exercice 2020<br>12 mois | Exercice 2021<br>12 mois |
|------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Subventions d'exploitation         | 20                       | 206                      |
| Subventions d'investissement       | 210                      | 56                       |
| <b>Total subventions reçues</b>    | <b>230</b>               | <b>262</b>               |

Les subventions d'exploitation correspondent essentiellement en 2021 à la transformation en subvention du prêt Covid obtenu par la filiale américaine (180 K€), et les subventions d'investissement liés à certains programmes de recherche en cours. Au global ces subventions se sont élevées à 262 K€ au cours de l'exercice 2021, à comparer à 230 K€ en 2020.

### 2.5.3.2.3 Financement par le crédit d'impôt recherche et crédit d'impôts innovations

En 2020 et 2021, le Groupe a reçu en crédit d'impôts recherche et crédits d'impôts innovation pour un montant total cumulé de respectivement 1,6 M€ et 2,1 M€ au titre de l'exercice 2019 et au titre de l'exercice 2020, et devrait recevoir 2,9 M€ en cumulé en 2022 au titre de l'exercice 2021 (dossier CIR en cours de validation).

Le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt innovation perçus au titre des exercices 2020 et 2021 se répartissent comme suit :

| en K€                                 | Exercice 2020<br>12 mois | Exercice 2021<br>12 mois |
|---------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Crédit d'impôt innovation reçu        | 7                        | 7                        |
| Crédit d'impôt recherche reçu         | 1 610                    | 2 080                    |
| <b>Total crédit d'impôt recherche</b> | <b>1 617</b>             | <b>2 087</b>             |

#### 2.5.3.2.4 Financement par emprunt

L'évolution des emprunts et dettes financières se présente comme suit :

| <b>Données consolidées auditées<br/>en K€</b> | <b>Exercice 2020<br/>12 mois</b> | <b>Exercice 2021<br/>12 mois</b> |
|---|----------------------------------|----------------------------------|
| Emprunts obligataires                         | 4 368                            | 4 717                            |
| Emprunts auprès des établissements de crédit  | 4 680                            | 5 137                            |
| Autres emprunts et dettes                     | 1 013                            | 1 079                            |
| Intérêts courus sur emprunts                  | 352                              | 377                              |
| Concours bancaires courants                   | 2 252                            | 2 387                            |
| <b>Total emprunts et dettes financières</b>   | <b>12 665</b>                    | <b>13 698</b>                    |

Les emprunts et dettes financières se sont élevés à 13 698 K€ en 2021, dont 3 431 K€ à court terme (inférieur à 12 mois) à fin 2021, et 12 665 K€ à fin 2020 dont 3 087 K€ à court terme.

Ils sont essentiellement constitués de :

- De l'emprunt obligataire convertible souscrit par Eutelsat en 2019 à hauteur de 4 717 K€ en 2021 (4,2 M€ au taux d'intérêt de 8%, auxquels s'ajoutent chaque année les intérêts capitalisés) ;
- D'emprunts auprès des établissements de crédit à hauteur 5 137 K€ à fin 2021, dont 4 000 K€ de PGE obtenus en 2020 dans le cadre des mesures mises en place en France suite aux effets de la crise sanitaire.

#### 2.5.4 Flux de trésorerie

##### 2.5.4.1 Flux de trésorerie liés à l'exploitation

Au cours de l'exercice 2021, la forte hausse de la marge brute d'autofinancement (plus qu'un doublement) à 4 503 K€ a permis au Groupe de générer une trésorerie de 530 K€ grâce à son activité, comparée à une consommation de 88 K€ au titre de l'exercice 2020, et ce malgré une forte hausse de son besoin en fonds de roulement qui a consommé 3 974 K€ de trésorerie, les créances clients ayant augmenté plus rapidement que les comptes fournisseurs.

Détail de la génération / consommation de trésorerie liée à l'activité :

| <b>Données consolidées auditées<br/>en K€</b>        | <b>Exercice 2020<br/>12 mois</b> | <b>Exercice 2021<br/>12 mois</b> |
|--|----------------------------------|----------------------------------|
| Résultat net   | 1 410                            | 4 118                            |
| Amortissements, dépréciations et provisions          | 695                              | 550                              |
| Autres   | 133                              | -165                             |
| <b>Marge brute d'autofinancement</b>                 | <b>2 237</b>                     | <b>4 503</b>                     |
| Variation du Besoin de Fonds de Roulement            | -2 324                           | -3 974                           |
| <b>Flux net de trésorerie générés par l'activité</b> | <b>-88</b>                       | <b>530</b>                       |

#### 2.5.4.2 Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement

| <b>Données consolidées auditées<br/>en K€</b>                  | <b>Exercice 2020<br/>12 mois</b> | <b>Exercice 2021<br/>12 mois</b> |
|--|----------------------------------|----------------------------------|
| Acquisitions d'immobilisations                                 | -2 672                           | -3 186                           |
| Cessions d'immobilisations                                     | 4                                | 27                               |
| <b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b> | <b>-2 668</b>                    | <b>-3 160</b>                    |

La consommation de trésorerie liée aux activités d'investissement pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2021 s'est élevée respectivement à -2 668 K€ et -3 160 K€, qui correspondent essentiellement à la capitalisation des frais de développements pour 2,4 M€ en 2020 et 2,3 M€ en 2021, et dans une moindre mesure à des investissements relatifs à du matériel informatique et à l'agencement des bureaux et mobiliers associés.

#### 2.5.4.3 Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement au cours des deux derniers exercices figurent ci-dessous :

| <b>Opérations, en K€</b>   | <b>Exercice<br/>2020</b> | <b>Exercice<br/>2021</b> |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Augmentation de capital  | 0                        | 5                        |
| Subventions  | 210                      | 56                       |
| Remboursements d'emprunts  | -391                     | -668                     |
| Émissions d'emprunts   | 4 356                    | 1 716                    |
| Variation des retenues de garanties Dailly                         | 49                       | 58                       |
| <b>Total flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b> | <b>4 224</b>             | <b>1 167</b>             |

Au cours des deux derniers exercices, les financements opérés sont essentiellement issus d'émission d'emprunts, à hauteur de 4 708 K€ en 2020 (dont 4 000 K€ de PGE auprès de 3 banques différents), et de 2 093 K€ en 2021.

#### 2.5.5 Restriction à l'utilisation des capitaux

A la date du Document d'enregistrement, il n'existe pas de restriction à l'utilisation des capitaux de la Société.

#### 2.5.6 Sources de financement nécessaires à l'avenir

A la date d'arrêté des comptes 2021, et à la date d'enregistrement du présent Document d'enregistrement, la Société estime ainsi ne pas être confrontée à un risque de liquidité à court terme.

Au regard des financements nécessaires pour mener à bien sa stratégie de déploiement décrite au paragraphe 2.3 « Stratégie de déploiement » du Document d'Enregistrement, destinée à accélérer le déploiement de son offre, la Société le Groupe considère ne pas être en mesure de faire face à ses obligations au cours des 12 prochains mois.

Ainsi, afin de financer sa stratégie de déploiement, la direction envisage un projet d'augmentation de capital par voie d'introduction en bourse des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'ici la fin de l'année 2022 dont le produit net permettra de couvrir les besoins de financement des 12 prochains mois et les besoins de financement nécessaires à l'atteinte des objectifs annoncés pour 2026.

Si la Société devait poursuivre la stratégie de croissance déployée historique, les besoins de trésorerie pour les 12 mois à compter de la date du Document d'enregistrement seraient couverts »

Au cas où les conditions de marché ne permettraient pas de réaliser l'introduction en bourse envisagée, la Société envisage les alternatives suivantes : (i) modifier sa stratégie de développement ce qui réduirait les investissements à consentir et (ii) rechercher de nouveaux investisseurs dans le cadre d'un placement privé. Aucune décision n'est toutefois prise à ce jour.

## **2.6 Information sur les tendances**

Depuis la clôture de l'exercice, le Groupe a par ailleurs poursuivi ses lancements de produits avec la plateforme Broadpeak.io en janvier (17 clients Saas à fin mars 2022) et sa conquête clients : contrat concernant TIM, opérateur télécom en Italie, pour utiliser la technologie multicast ABR pour la diffusion d'événements sportifs en direct annoncé en janvier, ou encore contrat avec Magenta Telekom, opérateur télécom Autrichien filiale de Deutsche Telekom, pour utiliser les technologie de streaming développées par le Groupe pour la diffusion de ses contenus sur Magenta TV, annoncé en mars.

En termes de tendances, la dynamique d'activité de fin 2021 s'est confirmée depuis le début de l'exercice 2022, que ce soit en termes de volume comme en termes de prix.

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2022 s'est élevé à 7,7 M€, comparé à 5,5 M€ au 31 mars 2021, soit une croissance de l'activité de +40% au cours de la période.

## **2.7 Prévisions ou estimations de bénéfice**

Le Groupe n'entend pas faire de prévision ou d'estimations du bénéfice.

### 3. FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document d'enregistrement, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre avant de décider de souscrire ou d'acquérir des actions de la Société. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs. A la date du présent Document d'enregistrement, la Société n'a pas connaissance d'autres risques significatifs que ceux présentés dans le présent chapitre.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date du Document d'enregistrement, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs importants susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil et du règlement délégué (UE) 2019/980, sont présentés dans la présente section les seuls risques spécifiques au Groupe, et qui sont importants pour la prise d'une décision d'investissement en connaissance de cause.

Les principaux facteurs de risques sont regroupés en quatre catégories ci-dessous, étant précisé qu'au sein de chacune d'entre elles, les facteurs de risques sont présentés par ordre d'importance décroissante selon l'appréciation de la Société à la date d'approbation du Document d'enregistrement. La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur. La criticité des risques prend en compte les effets des mesures prises par la Société pour gérer ces risques.

Pour chacun des risques exposés ci-après, la Société a procédé comme suit :

- Présentation du risque brut, tel qu'il existe dans le cadre de l'activité de la Société ;
- Présentation des mesures mises en œuvre par la Société aux fins de gestion dudit risque.

L'application de ces mesures au risque brut permet à la Société d'analyser un risque net.

La Société a évalué le degré de criticité du risque net, lequel repose sur l'analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif.

Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante : faible, modéré, élevé.

Tableau synthétique des risques :

| Nature du risque                                   | Probabilité d'occurrence | Ampleur du risque | Degré de criticité du risque net |
|--|--------------------------|-------------------|----------------------------------|
| <b>Risques liés à l'activité de la Société</b>     |                          |                   |                                  |
| Marché et concurrence                              | Élevée                   | Modéré            | Modéré                           |
| Dépendance clients                                 | Faible                   | Modéré            | Modéré                           |
| Partenaires  | Faible                   | Modéré            | Modéré                           |
| Fiabilité des Logiciels                            | Modéré                   | Faible            | Modéré                           |
| Saisonnalité                                       | Élevée                   | Modéré            | Modéré                           |
| <b>Risques liés à l'organisation de la Société</b> |                          |                   |                                  |
| Systemes d'information                             | Modéré                   | Élevé             | Modéré                           |
| Dépendance hommes clés                             | Faible                   | Modéré            | Modéré                           |
| Gestion de la croissance                           | Modéré                   | Modéré            | Modéré                           |
| <b>Risques financiers</b>                          |                          |                   |                                  |
| Change   | Élevé                    | Élevé             | Élevé                            |
| Contrepartie                                       | Modéré                   | Élevé             | Élevé                            |
| Crédit d'impôts recherche                          | Modéré                   | Élevé             | Élevé                            |
| Liquidité  | Modéré                   | Modéré            | Modéré                           |
| Dilution   | Élevé                    | Modéré            | Modéré                           |

### 3.1 Risques liés à l'activité de la Société

#### 3.1.1 Risques liés au marché et à la concurrence

##### Nature du risque

Le marché auquel les logiciels et services de la Société sont destinés se caractérise par une vive concurrence et une évolution rapide de la technologie et des offres afférentes au dit marché. La Société est en concurrence avec un large éventail de sociétés et de toute taille.

Certains concurrents bénéficient de moyens financiers en matière de développement et de commercialisation de leurs logiciels, qui sont bien supérieurs à ceux de la Société. Ces derniers pourraient ainsi prendre une avance technologique ou mettre en place des politiques commerciales agressives qui pourraient pénaliser l'activité de la Société.

Par ailleurs, le dynamisme du marché attire de nouveaux acteurs sur le marché, ce qui pourrait encore accentuer la pression concurrentielle, et ainsi conduire à une pression sur les prix et/ou nécessiter une augmentation des efforts commerciaux, ce qui en conséquence pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, les résultats et la situation financière de la Société.

##### Impacts potentiels

De manière générale, si la Société n'est pas en mesure de s'adapter et de répondre à la pression concurrentielle sur ses marchés, cela pourrait conduire à une baisse de la demande des services proposés, impactant défavorablement les parts de marché, l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, et la situation financière de la Société.

### **Dispositifs de maîtrise du risque**

Cependant, depuis sa création, la Société a dû faire face à cette vive concurrence, ce qui ne l'a pas empêché d'enregistrer une forte croissance de son activité, et ainsi de gagner des parts de marché notamment grâce à la qualité de ses solutions technologiques.

Par ailleurs, la stratégie de la Société repose notamment sur l'innovation, par des investissements continus dans son département R&D. L'objectif de la Société de continuellement redessiner les solutions techniques les plus performantes dans un secteur en évolution constante permettant ainsi de limiter les effets de la concurrence.

Le degré de criticité de ce risque net est ainsi jugé comme « modéré ».

#### 3.1.2 Risques de dépendance vis-à-vis des clients

### **Nature du risque**

Les clients historiques de la Société sont les opérateurs internet (fixes et mobiles) mais également les acteurs de la télévision payante qui ont développé des offres de télévision et de vidéo à la demande. Avec l'essor de nouveaux acteurs sur le marché de la vidéo à la demande ou du Sports comme les plateformes OTT (Over The Top), la Société a bénéficié et continue de bénéficier d'un nouveau foyer de clientèle.

Malgré ces sources de clients relativement diversifiées, compte tenu des revenus importants générés pendant les phases de déploiement des nouveaux clients, en particulier pour ceux à qui la Société fournit également par la partie hardware, les premiers clients représentent un poids conséquent dans l'activité de la Société: le premier client a par exemple représenté 16% du Chiffre d'Affaires au cours de l'exercice 2021 et 15% du CA 2020, les 3 premiers respectivement 36% et 35%, et les 10 premiers 61% et 57%.

### **Impacts potentiels**

De par leur poids, certains clients peuvent disposer d'un levier de négociation conséquent, en matière de tarification par exemple, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les marges réalisées par la Société.

Par ailleurs, la perte d'un client important pourrait entraîner une perte significative du chiffre d'affaires et du bénéfice en résultant, impactant la situation financière ainsi la Société.

### **Dispositifs de maîtrise du risque**

La prépondérance des premiers clients dans l'activité venant essentiellement des phases de déploiement des solutions chez des nouveaux clients, le top 3 est différent chaque année, ce qui limite l'importance d'un client en particulier sur la durée.

Dans le but d'anticiper les renouvellements des contrats, les responsables des ventes/clients suivent les contrats en cours à travers leur outil salesforce (contrats de durée moyenne 3 à 5 ans). Ces contrats peuvent être renouvelés chaque année par des commandes faisant référence aux mêmes termes, ou faisant l'objet d'avenant d'extension, ou parfois via de nouveaux contrats.

En outre, la Société intervient sur un marché en forte croissance. De nouveaux acteurs et clients potentiels sont ainsi susceptibles d'émerger, source de croissance pour la Société. Avec le lancement de la plate-forme broadpeak.io la Société vise par exemple les nouveaux médias et les créateurs/fournisseurs de contenus qui sont de plus en plus tentés de diffuser par eux-mêmes les vidéos, une nouvelle catégorie de clients.

Enfin la dynamique commerciale (davantage de clients en phase de déploiement) couplée aux lancements d'offre Saas (formule location, moins de CA la première année mais contrats pluriannuels) devrait réduire le poids des premiers clients dans l'activité d'un exercice.

Le degré de criticité de ce risque net est ainsi jugé comme « modéré ».

### 3.1.3 Risques vis-à-vis de partenaires

#### **Nature du risque**

La Société n'est pas un fabricant de matériel, et fait donc appel à des fournisseurs externes pour les serveurs informatiques et les outils de stockage des données par exemple.

#### **Impacts potentiels**

En cas de difficultés de livraisons d'un ou plusieurs partenaires ou encore de problème de qualité, la Société pourrait ne pas être en mesure de fournir les matériels à ses clients dans le calendrier prévu initialement. Ces événements sont susceptibles d'entraîner pour la Société notamment :

- Une indisponibilité des services ;
- Un retard dans les délais de livraison et le calendrier de déploiement des solutions ;
- Une augmentation des prix des prestations qui pourraient ne pas être répercutés sur la tarification clients, ou avec retard.

L'activité, les résultats et la situation financière de la Société pourraient ainsi être pénalisés.

#### **Dispositifs de maîtrise du risque**

Les matériels et logiciels commercialisés par la Société sont sourcés auprès de plusieurs fournisseurs. Par le passé la Société n'a pas rencontré de telles aléas avec ces fournisseurs. Par ailleurs en cas de difficultés de livraisons d'un des partenaires, la Société estime pouvoir trouver des solutions alternatives soit auprès de ses fournisseurs habituels soit en ayant recours à de nouvelles sources d'approvisionnement.

Le degré de criticité de ce risque net est ainsi jugé comme « modéré ».

### 3.1.4 Risques liés à la fiabilité des logiciels

#### **Nature du risque**

Les solutions logicielles offertes (ou en développement) intègrent des éléments complexes d'ingénierie qui pourraient receler des erreurs ou des défauts. De telles erreurs pourraient n'être détectées qu'après leur exploitation, lors de leur première installation ou l'occasion de la sortie de nouvelles versions et mises à jour.

Dans la mesure où les logiciels de la Société sont souvent utilisés dans des environnements opérationnels impliquant plusieurs millions d'utilisateurs (téléspectateurs), toute perte causée par une erreur ou un défaut, notamment de performance, pourrait conduire prendre des mesures correctives entraînant des surcoûts importants et augmenter le coût de maintenance des logiciels considérés.

Dans la mesure où les logiciels de la Société intègrent la gestion du stockage des enregistrements vidéo des utilisateurs, et même si les clients déploient ces logiciels dans un mode « redondant », un défaut dans ces derniers pourrait, dans de très rares cas, entraîner la perte irrémédiable de données pour le client.

#### **Impacts potentiels**

Si l'un de ces risques venait se réaliser, ces défauts pourraient entacher la réputation de la Société et éventuellement entraîner la perte de clients et/ou d'opportunités commerciales ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, et la situation financière de la Société.

#### **Dispositifs de maîtrise du risque**

Pour se prémunir de tels événements et d'en limiter la portée, le Groupe a mis en place certaines pratiques :

- Contrôle qualité sur tous les systèmes avant livraison aux clients ;
- Nombreux tests avant de lancer déploiement complet ;

- Migration des systèmes des clients progressive et indépendante l'une de l'autre ;
- Roll back, ou la possibilité de revenir en arrière en cas de problématique de déploiement ;
- Redondance des systèmes, permettant de prendre le relais en cas de défaillance de l'un d'entre eux ;
- Systèmes de veille et de détection visant à anticiper d'éventuels problèmes avec les systèmes ;
- Matrice d'escalade avec des procédures établies en amont et adaptées à chaque situation permettant aux équipes du Groupe et aux équipes clients de réagir.

Grâce à l'ensemble de ces mesures, le Groupe n'a pas connu à la date du document d'enregistrement d'événements majeurs liés à la fiabilité de ses logiciels.

Le degré de criticité de ce risque net est ainsi jugé comme « Modéré ».

### 3.1.5 Risques liés à la saisonnalité

#### **Nature du risque**

La Société constate une certaine saisonnalité de son activité. Le chiffre d'affaires généré au cours du quatrième trimestre est en général le plus élevé de l'année. Au cours de l'exercice 2021, les trois derniers mois de l'année ont par exemple représenté 45% de la facturation annuelle de la Société, et 46% pour l'exercice 2020.

Cette facturation importante sur la toute fin de l'exercice conduit à une situation au 31 décembre peu représentative de l'ensemble de l'exercice pour certains postes comme les créances clients par exemple.

#### **Impacts potentiels**

Compte tenu du poids de l'activité réalisée sur la toute fin de l'exercice, les dirigeants pourraient constater que tardivement un éventuel retard des facturations par rapport aux objectifs annoncés, et ainsi ne pas être en mesure de réaliser ces derniers, ce qui pourrait pénaliser l'image de la Société.

#### **Dispositifs de maîtrise du risque**

Le poids important du dernier trimestre est intrinsèque au marché, les clients ayant en général comme objectif d'affecter le budget de dépenses avant la fin de leur exercice et de finaliser le déploiement des projets lancés au cours de l'année, ce qui conduit à une accélération des prises de commandes à partir de mois de septembre en général et ainsi une facturation sur la toute fin de l'exercice. Le rythme des prises de commandes à partir de la rentrée scolaire permet ainsi d'avoir une bonne indication de la dynamique de chiffre d'affaires de la fin de l'exercice et permet ainsi d'améliorer la visibilité sur la capacité à atteindre les objectifs qui seraient annoncés.

Le degré de criticité de ce risque net est ainsi jugé comme « modéré ».

## **3.2 Risques liés à l'organisation de la Société**

### 3.2.1 Risques liés aux systèmes d'information

#### **Nature du risque**

L'activité de la Société repose sur des systèmes informatiques pour son fonctionnement propres et pour l'offre produits délivrée auprès de ses clients. Une défaillance de ce système d'information pour problème technique, piratage, virus informatique, actes terroristes, ou autres pourraient survenir. Il existe, en effet, une recrudescence mondiale des cyber-attaques, tels que : hameçonnage et détournement de règlements, voire ransomware.

La Société est également exposée à des risques de confidentialité et de cybersécurité relativement aux données personnelles (principalement en tant que sous-traitant « processor »).

La Société pourrait également, via ses serveurs, propager involontairement auprès de ses clients des virus résistant aux solutions anti-virus.

## **Impacts potentiels**

De telles perturbations pourraient porter atteinte à l'intégrité des systèmes et des données sauvegardées par la Société et ainsi affecter la qualité des services rendus, impliquer des dépenses importantes dans le but de rétablir le système et les dommages causés aux clients, entraîner des retards dans la réalisation de projets ou la commercialisation des solutions, ou encore exposer la Société à une dégradation de son image et de sa réputation.

La survenance de tels événements pourrait ainsi avoir un impact significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière, la trésorerie et les perspectives de développement de la Société.

## **Dispositifs de maîtrise du risque**

La Société est dotée d'une politique de sécurité qui intègre notamment la sécurisation du système d'information de ses sites. A la date du présent Document d'Enregistrement, la Société n'a pas subi d'attaque(s) significative(s).

A cet effet :

- La Société mène des actions régulières de sensibilisation des collaborateurs du Groupe aux risques informatiques, intégrant notamment la problématique des fraudes externes en reprenant notamment les recommandations publiées par les autorités ;
- La Société mène des actions régulières de mise à jour des outils informatiques, de surveillance des accès aux serveurs des systèmes d'information et de journalisation des logs ;
- La Société met en place des solutions techniques et physiques de protection de ses infrastructures avec des systèmes de pare-feu, des anti-virus, et des outils de scan automatique des emails ; mais également des systèmes de contrôles d'accès physiques et numériques, de gestion de mot de passe et pour certaines applications, de double authentification ;
- La Société applique dans ces produits des mesures de sécurité et procède à des étapes de validation avant déploiement ;
- La Société organise la sauvegarde de ses données de production et de développement sur des serveurs de redondance en interne et en externe. Les données sont donc répliquées sur des serveurs dédiés répartis sur différentes zones géographiques et protégés ;
- La Société prend en compte les compétences techniques des candidats en matière de sécurité dans le recrutement des collaborateurs que ce soit en R&D, en validation, et en support et a un plan de recrutement en matière de sécurité pour renforcer ce secteur ;
- La Société est établi au cœur du bassin de la ville de Rennes, « Pôle d'excellence cyber », lequel intègre un écosystème actif de grandes entreprises et de pôles de formation et de recherche spécialisés en cybersécurité/cyberdéfense. La Société bénéficie ainsi d'un accès privilégié à ces ressources et d'une proximité avec ces acteurs générateurs d'effets de synergies.

Toutefois, en raison de la nature ouverte des réseaux et de la constante évolution des problématiques liées à la sécurité informatique, la Société ne peut toutefois pas garantir d'une protection absolue de ses systèmes d'information.

Le degré de criticité de ce risque net est ainsi jugé comme « modéré ».

### **3.2.2 Risques de dépendance aux hommes clés**

#### **Nature du risque**

La Société pourrait perdre des collaborateurs clés et pourrait ne pas être en mesure d'attirer de nouvelles personnes qualifiées. Le succès de la Société dépend en grande partie de l'implication et de l'expertise de ses managers, cadres et de ses dirigeants et fondateurs.

### **Impacts potentiels**

Le départ d'un ou des fondateurs, ou d'autres collaborateurs clés de la Société pourrait entraîner des pertes en termes de savoir-faire, de compétences ou d'accès à des réseaux et ainsi fragiliser les performances d'activité et opérationnelles ou ralentir les développements de la Société. De même, une incapacité de la Société à attirer de nouvelles personnes clés pourrait entraver les développements à venir, ce qui aurait un impact négatif sur l'activité, les résultats, la situation financière, la trésorerie et les perspectives de développement de la Société.

### **Dispositifs de maîtrise du risque**

Les dirigeants peuvent s'appuyer sur une équipe de management composée d'une douzaine de cadres regroupés au sein d'un comité de direction avec sous leur responsabilité des périmètres bien définis : finance, système d'information, affaires réglementaires, communication, innovation, service client, juridique, opérations, production, digital, développement commercial, ressources humaines ou encore achats, ce qui permet de limiter les conséquences d'un éventuel départ de membres du top management.

Pour fidéliser certaines personnes clés, des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) ont été attribués à un peu plus d'une vingtaine de collaborateurs, pour les salariés étrangers des plans de stocks options ont été attribués, et la Société a mis en place une part variable pour la rémunération de ses salariés pour les postes à dimension commerciale et les dirigeants. Pour plus de détails se référer à la section 6.5.5 du présent Document d'enregistrement.

Le degré de criticité de ce risque net est ainsi jugé comme « modéré ».

#### 3.2.3 Risques liés à la gestion de la croissance

### **Nature du risque**

Dans le cadre de sa stratégie de développement, la Société va devoir recruter du personnel supplémentaire et développer ses capacités opérationnelles, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes. À cet effet, la Société devra notamment :

- former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant ;
- anticiper les dépenses liées à cette croissance ainsi que les besoins de financement associés ;
- augmenter la capacité de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion.

### **Impacts potentiels**

L'incapacité de la Société à gérer la croissance ou des difficultés rencontrées dans le cadre de la stratégie de développement visée, pourraient impacter défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives de développement.

### **Dispositifs de maîtrise du risque**

Aux fins de garantir son attractivité et les niveaux de recrutements requis, la Société engage les actions suivantes :

- Rémunération prenant en comptes l'évolution des conditions de marché ;
- Souplesse de l'organisation de travail et activités diverses entre les salariés (Sports, Jeux, etc.) ;
- Plan d'avancement de carrière et possibilités de mobilité dans le Groupe ;
- Suivi annuel des collaborateurs et système de fixation d'objectifs individuels et rémunération variable associé.

De nombreuses entreprises spécialisées dans les télécommunications et écoles d'ingénieurs sont implantées localement autour du siège social de la Société (Centrale Supélec, IMT Atlantique, l'INSA Rennes, l'ESIR, l'ENSSATT) garantissant à la Société un accès privilégié à des ressources humaines qualifiées et opérationnelles dans son secteur d'activité.

Depuis sa création en 2010, la Société a enregistré une croissance forte chaque année. Au cours des deux derniers exercices, la Société a enregistré une croissance annuelle moyenne de 35% de son chiffre d'affaires (voir section 2.6.2.1 du Document d'enregistrement), témoignant de la capacité de la Société à gérer durablement des phases de forte croissance.

Le degré de criticité de ce risque net est ainsi jugé comme « modéré ».

### **3.3 Risques financiers**

#### **3.3.1 Risques de change**

##### **Nature du risque**

La Société réalise la majeure partie de son activité à l'étranger, le chiffre d'affaires reporté en euros est ainsi influencé par les variations de devises, essentiellement le dollar américain qui représente en moyenne 50% des facturations. Toute variation de la devise américaine par rapport à l'euro aura un impact significatif à la hausse ou à la baisse sur le niveau d'activité reporté.

La Société a par ailleurs de l'ordre de 30% de ses charges libellées en dollar américain (achats, frais de personnel, etc.), et ne bénéficie que d'une couverture partielle de la variation des devises. Toute variation de la devise américaine par rapport à l'euro aura un impact significatif à la hausse ou à la baisse sur le niveau de charges reportées.

##### **Impacts potentiels**

Pour une analyse détaillée du risque de change, se reporter à la note 5.7.5 de l'annexe aux comptes consolidés de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 figurant dans la section 5.1.1 du présent Document d'enregistrement.

Une baisse de la devise américaine aurait ainsi un impact négatif sur l'activité et les résultats de la Société.

##### **Dispositifs de maîtrise du risque**

La Société prend au cas par cas, en fonction de l'évolution des cours et de la visibilité, des dispositions de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. Au 31 décembre 2021, il existait une couverture de change à terme à hauteur de 400 K€.

Le degré de criticité de ce risque net est ainsi jugé comme « élevé ».

#### **3.3.2 Risque de contrepartie**

##### **Nature du risque**

Les créances clients s'élevaient à 24,2 M€ au 31 décembre 2021. Le montant important des créances clients au 31 décembre, est en partie lié à la saisonnalité de l'activité, la fin de l'année étant la période la plus active en termes de facturation, et en partie à une hausse du délai moyen de paiements clients passé de 70 jours en 2020 à 85 jours en 2021 (+21%).

##### **Impacts potentiels :**

Aucune garantie ne peut être donnée quant au fait que les clients de la Société se conformeront à leurs obligations contractuelles ou qu'ils ne feront pas l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire. Les créances pourraient ainsi demeurer impayées ce qui pénaliserait la situation financière de la Société.

##### **Dispositifs de maîtrise du risque**

La Société a mis en place des mesures pour recouvrer les créances : recours au système de garantie coface, prévention en amont, relance automatique 8 jours avant échéance, envois de relevés clients à chaque début de mois, relance ciblée en cas de retard supérieur à 30 jours, et enfin contentieux (mise en demeure et blocage des commandes en cours).

Ainsi, en historique, la Société n'a pas été confrontée à de pertes majeures au niveau de ses créances. A fin 2021, les créances douteuses (269 K€, soit 1,1% du total des créances) ont par ailleurs été totalement provisionnées.

Le degré de criticité de ce risque net est ainsi jugé comme « élevé ».

### 3.3.3 Risques liés au crédit d'impôt recherche

#### **Nature du risque**

La Société bénéficie de divers dispositifs fiscaux parmi lesquels (i) le crédit impôt recherche (CIR) pour un montant de 2.080 K€ au titre de l'exercice 2020, de 1.610 K€ au titre de l'exercice 2019 et de 1.176 K€ au titre de l'exercice 2018 ainsi que (ii) le crédit d'impôt innovation (CII) pour un montant de 7 K€ au titre de l'exercice 2020, de 7 K€ au titre de l'exercice 2019 et de 6 K€ au titre de l'exercice 2018. Par ailleurs au titre de l'exercice 2021 la Société devrait bénéficier de 2.890 K€ de CIR et 12 K€ de CII (montant enregistrés en 2021 mais qui seront perçus en 2022).

#### **Impacts potentiels :**

Dans l'hypothèse où l'administration fiscale remettrait en cause l'éligibilité aux dispositifs fiscaux mentionnés, la Société pourrait être contrainte de rembourser les montants des crédits d'impôts obtenus avec le cas échéant l'application de pénalités et intérêts de retard. Par ailleurs, la Société pourrait ne pas bénéficier des tels avantages dans les années à venir ou tout au moins à de tels niveaux, ce qui pourrait la conduire à modifier voire décaler certains programmes de R&D.

La survenance de tels événements pourrait pénaliser l'activité, les résultats et la situation financière de la Société.

#### **Dispositifs de maîtrise du risque**

La Société estime qu'elle est en mesure de défendre ses dossiers CIR et CII en cas de contrôle fiscal en exposant les critères retenus pour notamment déterminer l'éligibilité des projets retenus, de même que le montant des coûts salariaux intégrés pour le calcul du CIR.

Par ailleurs, la Société a fait appel au cours de l'année 2021 à un prestataire extérieur (i) pour analyser ses dossiers de recherche CIR 2019 et CIR 2020, et les modifier si nécessaire, ainsi que (ii) l'accompagner dans la préparation de sa déclaration et dossier de recherche CIR 2021.

Le degré de criticité de ce risque net est ainsi jugé comme « élevé ».

### 3.3.4 Risques de liquidité

#### **Nature du risque**

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins de trésorerie en fonction de ses ressources disponibles.

La Société a procédé à une revue de son risque de liquidité sur la base des éléments suivants :

- un endettement financier net de 10,9 M€ au 31 décembre 2021, y inclus une trésorerie de 2,7 M€ et un endettement financier de 13,7 M€ (se référer à la section 2.5.3.1 du présent Document d'enregistrement), intégralement à taux fixe, dont :
  - o 3,4 M€ à moins d'un an ;
  - o trois Prêts Garantis par l'Etat (PGE) souscrits en 2020 pour un montant de 4 M€ ;
  - o un emprunt obligataire de 4,2 M€.
- les contrats de crédit de la Société ne comportent pas de clause de défaut (« covenants ») ;
- l'encaissement de ses créances de Crédit d'Impôt Recherche et de Crédit d'Impôt Innovation 2021, soit 2,9 M€ attendu mi-2022 ;

Au regard des financements nécessaires pour mener à bien sa stratégie de déploiement décrite au paragraphe 2.3 « Stratégie de déploiement » du Document d'Enregistrement, destinée à accélérer le déploiement de son offre, la Société considère ne pas être en mesure de faire face à ses obligations au cours des 12 prochains mois.

Ainsi, afin de financer sa stratégie de déploiement, la direction envisage un projet d'augmentation de capital par voie d'introduction en bourse des actions de la Société sur le marché Euronext Growth d'ici la fin de l'année 2022 dont le produit net permettra de couvrir les besoins de financement des 12 prochains mois et les besoins de financement nécessaires à l'atteinte des objectifs annoncés pour 2026.

Si la Société devait poursuivre la stratégie de croissance déployée historique, les besoins de trésorerie pour les 12 mois à compter de la date du Document d'enregistrement seraient couverts.

### **Impacts potentiels**

Si les conditions de marché ne permettaient pas le succès de la levée de capital proposée pour cette introduction en bourse, et en l'absence d'alternatives de financement, la Société pourrait revoir la stratégie de croissance décrite dans le Document d'enregistrement en limitant l'extension de son réseau, en réduisant les recrutements, ou le rythme de lancement des nouveaux produits et services, mais ce qui impacterait les perspectives de développement de la Société.

### **Dispositifs de maîtrise du risque**

La Société pourrait rechercher des financements alternatifs, notamment auprès de nouveaux investisseurs dans le cadre d'un placement privé.

Le degré de criticité de ce risque net est ainsi jugé comme « modéré ».

#### 3.3.5 Risque de dilution

### **Nature du risque**

Dans le cadre de sa politique de motivation de ses dirigeants et de ses salariés, la Société a émis et attribué à près de 80 salariés et dirigeants des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), et des plans de stocks options à destination des salariés et dirigeants des filiales américaines (13 personnes) et singapouriennes (11 personnes concernées), dont les principales caractéristiques sont décrites aux sections 6.5.5.1 et 6.5.5.3 du présent Document d'enregistrement.

Pour poursuivre sa politique de motivation et afin d'attirer des compétences complémentaires, la Société pourrait procéder, une fois ses titres admis aux négociations sur le marché d'Euronext Growth Paris, à de nouvelles attributions d'instruments financiers donnant accès au capital de la Société (actions gratuites, actions de performance, BSA, etc.), pouvant entraîner une dilution supplémentaire.

Par ailleurs en 2019, au moment de l'entrée d'Eutelsat au capital la société a émis 2.545.454 obligations convertibles souscrites en totalité par ce dernier, pour un montant de 4,2 M€ (intérêt de 8% capitalisés), qui ont vocation à être remboursées dans les quatre-vingt-dix jours de la date du règlement-livraison des actions de la Société sur Euronext Growth (se référer à la section 6.5.5.2 du présent Document d'enregistrement). Ces obligations ne constituent donc pas un instrument dilutif.

En outre, il est rappelé qu'un droit de vote double sera immédiatement instauré dès réalisation de l'introduction en bourse puisque la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date d'inscription des actions aux négociations sur le marché Euronext Growth, sera prise en compte et qu'ainsi ce droit de vote double bénéficiera, à compter de cette date, aux principaux actionnaires de la Société.

**Impacts potentiels :**

A la date du Document d'enregistrement, ces plans représentent 360.500 BSPCE et 424.000 stocks options. Le nombre d'actions ordinaires pouvant être souscrites par l'exercice de la totalité de ces instruments est de 392.250, soit 4,19% sur la base du capital actuel et 4,02% sur la base du capital dilué. La dilution en droits de vote est identique.

**Dispositifs de maîtrise du risque**

Les délégations octroyées par l'assemblée générale mixte du 8 avril 2022 permettant au Conseil d'attribuer des stock-options, des BSPCE, des BSA, des actions gratuites prévoient un plafond commun (se référer à la section 6.5.3 du présent Document d'enregistrement).

Compte tenu niveau de dilution potentiel actuel, le degré de criticité de ce risque net est jugé comme « modéré ».

## **4. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE**

### **4.1 Organes d'administration, de direction et de surveillance et de direction générale**

#### **4.1.1 Dirigeants et membres du Conseil d'administration**

La Société, initialement constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée a été transformée en société anonyme à Conseil d'administration par décision de l'assemblée générale en date du 8 avril 2022 et a adopté les statuts qui régissent actuellement la Société.

L'assemblée générale du 8 avril 2022 a décidé l'adoption de nouveaux statuts propres à une société dont les actions sont admises aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris. Ces statuts ont été adoptés sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société à émettre dans le cadre de leur inscription aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris.

A l'issue de l'inscription de ses actions sur le marché Euronext Growth Paris, la Société se référera au Code de gouvernement d'entreprise publié par Middlednext en septembre 2021 (le « Code Middlednext »). Ce Code est disponible sur le site : [www.middlednext.com](http://www.middlednext.com).

Par décision en date du 8 avril 2022, le Conseil d'administration de la Société a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et a nommé Monsieur Jacques Le Mancq en qualité de Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur soit pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

##### **4.1.1.1 Composition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration de la Société est composé de six membres, dont un membre indépendant au sens du Code Middlednext. A la date du présent Document, le Conseil d'administration ne comporte aucune femme étant précisé que la Société est en cours de recherche d'un second administrateur indépendant en priorité une femme.

Le Président du Conseil dispose d'une voix prépondérante en cas d'égalité.

A la date du présent Document d'enregistrement, le Conseil d'administration de la Société est composé comme suit :

| Nom   | Age | Nationalité | Fonction dans la Société        | Date de nomination | Échéance du mandat (à l'issue de l'AGO)(1) | Nb d'actions détenues (2) | Membre indépendant |
|---|-----|-------------|---------------------------------|--------------------|--|---------------------------|--------------------|
| Jacques Le Mancq  | 48  | Française   | Président directeur général     | 08.04.22           | 2025                                       | 3.298.444                 | Non                |
| Fabrice Bellanger   | 44  | Française   | Directeur Ventes International* | 08.04.22           | 2025                                       | 1.317.269                 | Non                |
| Dominique Colombel  | 59  | Française   | Directeur technique et R&D*     | 08.04.22           | 2025                                       | 493.427                   | Non                |
| Jean-Hubert Lenotte représentant d'Eutelsat SA <sup>(3)</sup>                           | 54  | Française   | N/A                             | 08.04.22           | 2024                                       | 1.757.563                 | Non                |
| Christian Lefebvre représentant de Technicolor Delivery Technologies SAS <sup>(4)</sup> | 55  | Française   | N/A                             | 08.04.22           | 2024                                       | 1.022.500                 | Non                |
| Pascal Portelli <sup>(5)</sup>  | 52  | Française   | N/A                             | 08.04.22           | 2023                                       | 0                         | Oui                |

\* fonction exercée au titre d'un contrat de travail avec la Société.

- (1) L'Assemblée Générale du 8 avril 2022 a instauré une disposition permettant l'échelonnement des mandats des administrateurs
- (2) Après prise en compte du regroupement des actions par attribution d'une (1) action ordinaire nouvelle de 0,02 euros de nominal contre deux (2) actions ordinaires anciennes de 0,01 euros de nominal décidé par l'Assemblée Générale du 8 avril 2022
- (3) Jean-Hubert Lenotte est le représentant permanent d'Eutelsat SA, il est Directeur de la stratégie et des ressources au sein de cette société. Les actions sont détenues directement par Eutelsat SA étant précisé que son représentant permanent ne détient aucune action de la Société.
- (4) Christian Lefebvre est le représentant permanent de Technicolor Delivery Technologies SAS, il est Senior Vice-président de la division Vidéo Product Unit. Les actions sont détenues directement par Technicolor Delivery Technologies SAS étant précisé que son représentant permanent ne détient aucune action de la Société.
- (5) Il est précisé que Monsieur Portelli, Président du directoire de Delta Dore Finance, a été nommé en qualité d'administrateur par l'Assemblée Générale du 8 avril 2022 sous la condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur inscription aux négociations sur le marché d'Euronext Growth à Paris.

Pour les besoins de leurs fonctions, les membres du conseil d'administration sont domiciliés au siège de la Société.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres listés ci-dessus.

Conformément au Code Middledext, les critères permettant de qualifier un membre du conseil d'indépendant sont les suivants :

| Critères à apprécier   | Jacques Le Mancq | Fabrice Bellanger | Dominique Colombel | Eutelsat SA | Technicolor Delivery Technologies SAS | Pascal Portelli |
|--|------------------|-------------------|--------------------|-------------|---------------------------------------|-----------------|
| ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe;  | X                | X                 | X                  | ✓           | ✓                                     | ✓               |
| ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.); | X                | ✓                 | ✓                  | ✓           | ✓                                     | ✓               |
| ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif;  | X                | X                 | ✓                  | X           | X                                     | ✓               |
| ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence;   | X                | ✓                 | ✓                  | ✓           | ✓                                     | ✓               |
| ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.  | ✓                | ✓                 | ✓                  | ✓           | ✓                                     | ✓               |
| <b>Conclusion sur le statut d'indépendant</b>  | non              | non               | non                | non         | non                                   | oui             |

Dans le tableau ci-dessus, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et X représente un critère d'indépendance non satisfait.

Le Conseil d'administration du 8 avril 2022 a considéré que parmi ses membres, un membre pouvait être qualifié de membre indépendant à savoir Monsieur Pascal Portelli. La Société est en cours de recherche d'un second administrateur indépendant étant précisé qu'elle recherche en priorité une femme.

Il est précisé que le caractère significatif des relations d'affaires est apprécié de manière qualitative et de manière quantitative puisque sont prises en compte les missions fournies ainsi que le pourcentage de chiffre d'affaires réalisé avec les éventuelles sociétés au sein desquelles siègent l'administrateur indépendant.

Par ailleurs, la qualification d'indépendance s'apprécie tout au long de l'exercice social. Tout administrateur concerné doit, en cas de survenance d'événements significatifs remettant en cause cette qualification, le notifier sans délai au Conseil d'administration.

#### 4.1.1.2 Mandats exercés par les membres du Conseil d'administration et de la direction générale

- Autres mandats en cours :

| <b>Mandats</b>         |  |                                       |
|------------------------|--|---------------------------------------|
| <b>Administrateurs</b> | <b>Société</b>   | <b>Nature du mandat</b>               |
| Jacques Le Mancq       | <i>En tant que représentant de Doubledown</i>                            |                                       |
|                        | SAS Moviepeak  | Président                             |
|                        | <i>A titre personnel</i>   |                                       |
|                        | SCI Peakxy   | Gérant                                |
|                        | SAS DoubleDown   | Président                             |
| Fabrice Bellanger      | SAS Exallis  | Président                             |
| Dominique Colombel     | Néant  | Néant                                 |
| Jean-Hubert Lenotte    | Néant  | Néant                                 |
| Christian Lefebvre     | <i>En tant que représentant de Technicolor Delivery Technologies SAS</i> |                                       |
|                        | Technicolor Connected Home   | Gérant                                |
|                        | <i>A titre personnel</i>   |                                       |
|                        | Néant  | Néant                                 |
| Pascal Portelli        | Delta Dore Finance   | Président du directoire               |
|                        | Delta Dore   | Directeur Général                     |
|                        | Rademacher Beteiligungs GmbH   | Membre du directoire                  |
|                        | AS2D   | Président du conseil d'administration |
|                        | Ignes  | Vice-Président                        |
|                        | Medef 35   | Membre du comité directeur            |

- Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour :

| <b>Mandats</b>   |                |                         |
|--|----------------|-------------------------|
| <b>Administrateurs</b>   | <b>Société</b> | <b>Nature du mandat</b> |
| Jacques Le Mancq   | Néant          | Néant                   |
| Fabrice Bellanger  | Néant          | Néant                   |
| Dominique Colombel   | Néant          | Néant                   |
| Jean-Hubert Lenotte représentant d'Eutelsat SA                           | Néant          | Néant                   |
| Christian Lefebvre représentant de Technicolor Delivery Technologies SAS | Néant          | Néant                   |
| Pascal Portelli  | Néant          | Néant                   |

#### 4.1.1.3 Biographie des dirigeants et des membres des organes d'administration et de la direction générale

Biographies des membres du Conseil d'administration :

- **Jacques Le Mancq** - Fondateur et Président du Conseil d'administration :



Après un Master en Sciences Economique et un Diplôme d'Ingénieur en Informatique et Communication, Jacques Le Mancq rejoint Tektronix en tant que chef de projet aux Etats-Unis en 1997. Il rejoint Thales Broadcast & Multimédia puis Technicolor en tant que responsable Marketing en charge des produits Vidéo avant de prendre la direction de la ligne de produits serveurs dédiés à la vidéo à la demande. Porteur du projet d'essai, il co-crée Broadpeak en 2010.

- **Fabrice Bellanger** - Fondateur et membre du conseil d'administration :



DUT d'ingénierie électrique et Master en business International. Après un passage chez Canal+ (responsable produit technologies NDS), il rejoint Thales Broadcast & Multimedia en tant que responsable des ventes (zone Europe de l'Ouest), puis Technicolor en charge notamment de la ligne de produits IPTV. Il co-fonde Broadpeak en 2010, et en est désormais le Directeur des ventes International.

- **Dominique Colombel** - Fondateur et membre du conseil d'administration :



Dominique Colombel a commencé sa carrière de responsable de l'ingénierie en 1998 chez Thales Broadcast & Multimedia puis au sein de Technicolor en 2009 en tant que responsable techniques des serveurs vidéos avant de co-fonder Broadpeak en 2010. Il est le Directeur technique et R&D du Groupe.

- **Jean-Hubert Lenotte** - Membre du conseil d'administration :



Master de sciences économiques à Sciences Po et Master de Science et mathématique à l'Ecole Polytechnique. Jean-Hubert Lenotte a commencé sa carrière en Belgique au sein du groupe Bouygues en tant que contrôleur et conducteur de travaux. Il a ensuite rejoint Bouygues Telecom en prenant notamment la tête de l'équipe pricing. Il a passé 15 ans chez McKinsey dans une activité de conseil à destination des sociétés de secteur TMT. Il est Directeur de la stratégie et des ressources du groupe Eutelsat depuis près de 8 ans.

- **Christian Lefebvre** - Membre du conseil d'administration :



Ingénieur issu de l'Institut Supérieur d'Electronique du Nord (ISEN). Christian Lefebvre a une longue expérience dans le domaine des télécoms et les technologies associées (R&D, marketing produit, gestion clients, etc.), en France et à l'international (Amérique du Nord, Italie et Chine). Il a notamment travaillé pour Nortel Networks, Sagem Mobiles, Oberthur Technologies et enfin Technicolor en tant que Senior Vice-Président de la division produits Vidéo et Gérant Technicolor Connected Home - Rennes.

- **Pascal Portelli** - Membre du conseil d'administration :



Ecole Polytechnique et Ecole Nationale des Ponts et Chaussées. Master de Science à Stanford University. Après un passage à la Direction générale du Trésor, Pascal Portelli a rejoint les équipes Thomson dans des fonctions financières puis opérationnelles en France et aux Etats-Unis. Il a occupé des fonctions de Direction au sein de Technicolor, dont les équipes systèmes connectés. Il a notamment eu en charge l'intégration de la division Connected Devices reprise à Cisco en 2015. Embauché par Delta Dore (solutions de domotique) en tant que directeur des opérations en 2017, il en est devenu le Président du Directoire début 2018.

#### 4.1.2 Déclarations concernant les organes d'administration et de la direction générale

A la connaissance de la Société, et au jour de l'établissement du présent Document d'enregistrement, aucun des membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale au cours des 5 dernières années : (à valider par chaque membre du conseil)

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a fait l'objet d'incriminations de mises en cause ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- n'a été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

## 4.2 Rémunération et avantages

### 4.2.1 Rémunérations des membres du Conseil d'administration et des dirigeants

#### 4.2.1.1 Rémunérations des dirigeants

Les tableaux de synthèse ci-après ont été élaborés conformément aux dispositions de la Position-Recommandation n°2021-02 de l'Autorité des Marchés Financiers, à jour au 5 janvier 2022. Il est précisé que les tableaux 3 à 7 ainsi que le tableau 10 ne sont pas applicables à la Société, aucune attribution de titres donnant accès au capital au profit des dirigeants mandataires sociaux n'ayant été faite et aucune rémunération au titre du mandat d'administrateur n'ayant été attribuée. Pour les tableaux 8 et 9, se référer à la section 6.5.6 du présent Document d'enregistrement.

Les informations relatives aux rémunérations des mandataires sociaux portent sur les exercices clôturés les 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020, en conséquence elles concernent les rémunérations perçues au titre de leur mandat social au sein de la société par actions simplifiée.

- **Tableau Numéro 1** : synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées au Président Directeur Général

| En €<br>Nom   | Exercice 2020                    | Exercice 2021                    |
|---|----------------------------------|----------------------------------|
| <b>Jacques Le Mancq – Président Directeur Général</b>                                     |                                  |                                  |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice   | 143.219,57                       | 152.284,20                       |
| Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | n/a                              | n/a                              |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice                                | n/a                              | n/a                              |
| Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice                   | n/a                              | n/a                              |
| Valorisation des autres plans de rémunération de long terme                               | n/a                              | n/a                              |
| <b>Total</b>  | <b>143.219,57</b> <sup>(1)</sup> | <b>152.284,20</b> <sup>(2)</sup> |

(1) Il est précisé que cette rémunération représente 7,75 fois le SMIC annuel 2020

(2) Il est précisé que cette rémunération représente 7,98 fois le SMIC annuel 2021

• **Tableau Numéro 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations du Président Directeur Général**

| En €   | Exercice 2020      |                   | Exercice 2021      |                   |
|--|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
|  | Montants attribués | Montants versés   | Montants Attribués | Montants versés   |
| <b>Jacques Le Mancq – Président Directeur Général</b>    |                    |                   |                    |                   |
| Rémunération fixe  | 105.380,83         | 105.380,83        | 111.543,37         | 111.543,37        |
| Rémunération variable annuelle <sup>(1)</sup>            | 37.838,74          | 37.838,74         | 40.740,83          | 40.740,83         |
| Rémunérations variables pluriannuelles                   | n/a                | n/a               | n/a                | n/a               |
| Rémunération exceptionnelle                              | n/a                | n/a               | n/a                | n/a               |
| Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur | n/a                | n/a               | n/a                | n/a               |
| Avantages en nature                                      | n/a                | n/a               | n/a                | n/a               |
| <b>Total</b>   | <b>143.219,57</b>  | <b>143.219,57</b> | <b>152.284,20</b>  | <b>152.284,20</b> |

(1) Il est précisé que pour les exercices présentés la rémunération variable correspond à 40% de la rémunération brute de l'exercice précédent multipliée par le pourcentage non plafonné de réalisation de l'objectif de chiffre d'affaires annuel servant de référence aux objectifs individuels des salariés. Pour le calcul de la part variable qui sera versée au cours de l'exercice 2022, sur la base de la rémunération brute de 2021, le pourcentage appliqué a été porté à 50%.

A la suite de la transformation de la Société en société anonyme intervenue le 8 avril 2022, Monsieur Jacques LE MANCQ a été nommé Président Directeur Général de la Société par le Conseil d'administration du 8 avril 2022. Ce Conseil d'administration a décidé de fixer la rémunération de Monsieur Jacques LE MANCQ au titre de son mandat de Président Directeur Général comme suit :

- La rémunération de Monsieur Jacques LE MANCQ, à compter de la transformation de la Société en société anonyme, le 8 avril 2022, jusqu'à l'introduction en bourse de la Société sur Euronext Growth reste identique à celle qu'il avait au titre de son mandat de Président de la Société sous forme de société par actions simplifiée. En conséquence, il percevra au cours de cette période uniquement une rémunération fixe d'un montant mensuel brut de 9.295,28 euros et une rémunération variable additionnelle de 50% de sa rémunération brute multipliée par le pourcentage non plafonné de réalisation de l'objectif de chiffre d'affaires annuel servant de référence aux objectifs individuels des salariés.
- A compter de l'introduction en bourse de la Société sur Euronext Growth, Monsieur Jacques LE MANCQ percevra au titre de l'exercice 2022 (rémunération calculée *pro rata temporis*) la rémunération suivante :
  - une rémunération fixe annuelle de 120.500 euros brute payable sur 12 mois, soit une rémunération brute mensuelle d'environ 10.041,67 euros.
  - une rémunération variable d'un montant cible de 69.252,87 euros pouvant être porté à un montant maximum plafonné à 80.333€ (correspondant à 2/3 de la rémunération fixe annuelle) dont le versement est conditionné à la réalisation d'objectifs déterminés par le Conseil en fonction de l'atteinte d'objectifs (i) financiers à hauteur de 80% dont 80% liés au chiffre d'affaires consolidés et 20% à l'EBITDA et (ii) extra-financier à hauteur de 20% reposant sur la mise en production d'une solution par la Société de « Streaming » des contenus de Disney+ chez au moins un opérateur télécom, câble, satellite, ou OTT, courant 2022.

Le niveau de réalisation des objectifs financiers déterminé par le Conseil n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

- une indemnité de départ correspondant à sa rémunération fixe et variable brute moyenne totale perçue au cours des 12 (douze) derniers mois précédant la date de révocation. Étant précisé qu'aucune indemnité de départ ne sera due dans les cas suivants :

- révocation pour une faute équivalente à une faute grave ou une faute lourde, telle que définie ou interprétée pour les salariés par les tribunaux et contrôlée par la Cour de cassation, en application des arrêts de sa chambre sociale et appliquée, le cas échéant, par analogie aux mandataires sociaux ;
- en cas de dissolution, de redressement ou de liquidation judiciaire de la Société ;
- en cas de départ à son initiative de la Société ou en cas de changement de fonctions au sein du Groupe.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé d'octroyer une prime exceptionnelle de 10.000€ brut à Monsieur Jacques Le Mancq en cas de réalisation de l'introduction en bourse de la Société sur Euronext Growth Paris avant le 31 décembre 2022. Le Conseil d'administration a également décidé d'octroyer une prime exceptionnelle de 10.000€ brut d'une part à la directrice administrative et financière et d'autre part au directeur juridique en cas de réalisation de l'introduction en bourse de la Société sur Euronext Growth Paris avant le 31 décembre 2022.

En outre, Monsieur Jacques LE MANCQ, en sa qualité de dirigeant mandataire social assimilé à un salarié au sens de l'article L 311-3 du Code de la sécurité sociale, bénéficiera (i) des assurances sociales du régime général de la sécurité sociale en matière de maladie, d'invalidité, de vieillesse, de décès, de veuvage et de paternité dans les conditions fixées par les articles L. 311-1 et suivants du Code de la sécurité sociale et (ii) des régimes de retraite, frais de santé et prévoyance applicables aux salariés cadres de la société.

Enfin, il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

- **Tableau Numéro 11** : Précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants

| Dirigeants mandataires sociaux                | Contrat de travail   |     | Régime de retraite supplémentaire |     | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions |     | Indemnités relatives à une clause de non-concurrence |     |
|---|--|-----|-----------------------------------|-----|---|-----|--|-----|
|   | Oui  | Non | Oui                               | Non | Oui   | Non | Oui  | Non |
| Jacques Le Mancq, Président Directeur Général | -  | X   | -                                 | X   | X   | -   | -  | X   |
| Date début mandat :                           | 8 avril 2022   |     |                                   |     |   |     |  |     |
| Fin mandat :                                  | A l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2025 |     |                                   |     |   |     |  |     |

#### 4.2.1.2 Rémunération des autres membres du Conseil d'administration

Les administrateurs ayant été nommés lors de la transformation de la Société en société anonyme le 8 avril 2022, n'ont perçu, à la date du présent Document d'enregistrement, aucune rémunération de quelque nature que ce soit au titre de leur mandat d'administrateur.

Il est précisé que l'Assemblée Générale réunie le 8 avril 2022 a fixé une enveloppe de 50.000 euros au titre de la rémunération des administrateurs que le Conseil d'administration pourra verser, le cas échéant, à ses membres au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'administration, seuls les membres indépendants percevront une rémunération au titre de leur mandat. En outre, la répartition entre les administrateurs indépendants sera décidée en prenant en compte leur assiduité et le temps qu'ils consacrent à leurs fonctions.

Le Conseil d'administration du 8 avril 2022 a fixé de la façon suivante les règles de répartition de la rémunération des administrateurs :

- seuls les membres indépendants percevront une rémunération au titre de leur mandat d'administrateur ;
- la répartition entre les administrateurs indépendants sera décidée en prenant en compte leur assiduité et le temps qu'ils consacrent à leurs fonctions. Ainsi, chaque administrateur indépendant pourra percevoir :
  - une somme fixe de 2 000 € par an, liée à l'appartenance au Conseil ;
  - une somme variable d'un montant maximum de 8 000 €, liée à sa présence effective aux réunions du Conseil étant précisé que sa présence, par an :
    - à 100% des réunions du Conseil lui donnera droit au versement du montant variable maximum soit 8 000 € ;
    - à un nombre de réunions du Conseil compris entre 75% et 100% (exclus) lui donnera droit au versement de la moitié du montant variable maximum soit 6 000 € ;

Il est précisé qu'une présence inférieure à 75% des réunions du Conseil par an ne donnera droit à aucune somme au titre de la partie variable de la rémunération.

Les parts fixes et variables sont plafonnées à un montant global de 10 000 € par administrateur indépendant et par an.

#### 4.2.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des membres du Conseil d'administration et dirigeants.

La Société n'a pas accordé de prime d'arrivée ni de départ.

### **4.3 Participations et options de souscription des membres des organes d'administration et de direction**

A la date d'approbation du présent Document d'enregistrement, les participations au capital les participations au capital de la Société détenues par les membres du conseil d'administration et de la direction générale se présentent comme suit :

|                                       | Sur la base d'un capital non dilué <sup>(1)</sup> |              | Sur la base d'un capital dilué <sup>(1) (2)</sup> |              |
|---------------------------------------|---|--------------|---|--------------|
|                                       | Nombre d'actions détenues                         | % de capital | Nombre d'actions détenues                         | % de capital |
| <i>Mandataires sociaux dirigeants</i> |   |              |   |              |
| Jacques Le Mancq                      | 3.298.444   | 35,20%       | 3.298.444   | 33,78%       |
| <i>Autres mandataires sociaux</i>     |   |              |   |              |
| Eutelsat SA                           | 1.757.563   | 18,76%       | 1.757.563   | 18,00%       |
| Fabrice Bellanger                     | 1.317.269   | 14,06%       | 1.317.269   | 13,49%       |
| Technicolor Delivery Technologies SAS | 1.022.500   | 10,91%       | 1.022.500   | 10,47%       |
| Dominique Colombel                    | 493.427   | 5,27%        | 493.427   | 5,05%        |
| Pascal Portelli                       | -   | -            | -   | -            |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>9.371.125</b>                                  | <b>100%</b>  | <b>9.763.375</b>                                  | <b>100%</b>  |

(1) Après prise en compte du regroupement des actions par attribution d'une (1) action ordinaire nouvelle de 0,02 euros de nominal contre deux (2) actions ordinaires anciennes de 0,01 euros de nominal décidé par l'Assemblée Générale du 8 avril 2022

(2) Après exercice de la totalité des BSPCE (soit 360.500 BPSCE en cours de validité donnant le droit à souscrire à 180.250 actions après prise en compte du regroupement) et de l'exercice de la totalité des stock-options (soit 424.000 stock-options donnant le droit à souscrire à 212 000 actions après prise en compte du regroupement). Il est précisé qu'il n'est pas tenu compte de la conversion de la totalité des 2.545.454 OCA donnant le droit à un maximum de 1.272.727 actions après prise en compte du regroupement dans la mesure où les conditions de conversion sont restrictives et uniquement fondées sur un éventuel changement de contrôle de la Société et qu'elles ont vocation à être remboursées dans les quatre-vingt-dix jours de la date de règlement-livraison des actions de la Société sur Euronext Growth ainsi qu'il est mentionné à la section 6.5.5 « Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital » du présent Document.

## 4.4 Gouvernance d'entreprise

### 4.4.1 Comités spécialisés

Il n'existe à ce jour aucun comité spécialisé.

Comme indiqué dans la section 4.4.3 ci-dessous, à la suite de la nomination récente de nouveaux membres de son Conseil d'administration, ce dernier engagera une réflexion au cours de l'exercice 2022 quant à la mise en place d'au moins un comité spécialisé. Sans préjugé des conclusions de cette réflexion à mener par les administrateurs, un premier comité RSE ou la réunion du conseil sous forme de comité RSE devrait pouvoir être institué par le conseil d'administration dans les 12 mois qui suivent la date d'inscription aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth à Paris.

### 4.4.2 Responsabilité sociétale et environnementale de la Société

#### Notation Ecovadis

En 2020 et 2021, la Société a été évaluée par Ecovadis, organisme spécialisé dans la notation de la durabilité et la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) sur la base de ses performances 2019 et 2020. Grâce aux actions menées et par soucis d'amélioration constante, la Société a obtenu un score de 59/100 lors de la dernière notation réalisée en 2021 (sur la performance de 2020) soit une amélioration du score de 7 points par rapport à celui obtenu sur les performances de 2019, à comparer à une moyenne de 46/100 pour des sociétés du secteur, ce qui classe le Groupe dans les 20% des sociétés les mieux notées par Ecovadis, et lui a permis d'obtenir le label Silver en 2021.

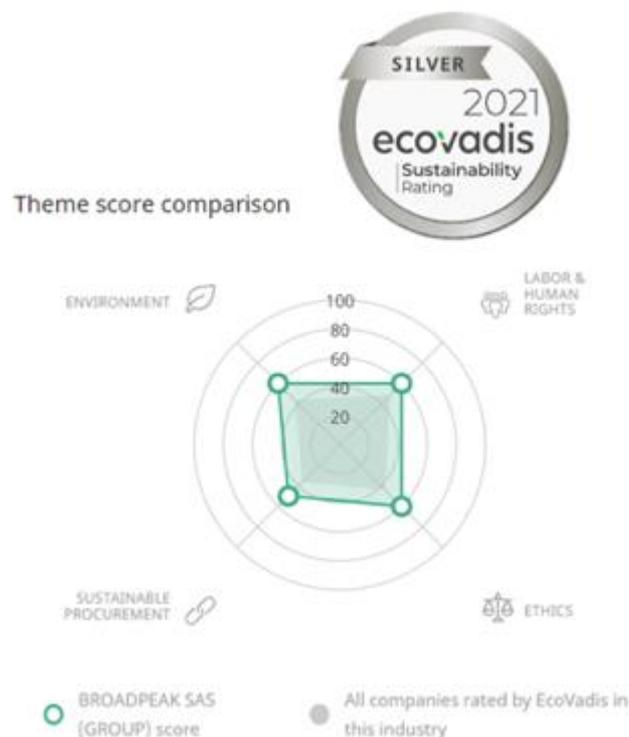
L'évaluation réalisée par Ecovadis porte sur plusieurs critères :

- Environnement : score de 60/100 (en amélioration de 20 points en 2020 par rapport à l'année précédente), comparé à 44 pour la moyenne du secteur ;

- Social et droits de l'Homme : score de 60/100 (stable), comparé à 49 pour la moyenne du secteur ;
- Ethique : score de 60/100 (+10 points), comparé à 44 pour la moyenne du secteur ;
- Achats responsables : score de 50/100 (stable), comparé à 35 pour la moyenne du secteur.

Les principaux éléments mentionnés comme susceptibles d'amélioration dans le rapport Ecovadis sont les suivants :

- Environnement : Mettre en place un reporting formel et définir des indicateurs clés de performance (sur les questions environnementales, la consommation énergétique totale, le poids total des déchets, etc.) ;
- Personnel et RH : Mettre en place des rapports et des indicateurs clés de performance en matière de travail et de droits de l'homme et mettre en place une politique de gestion de carrière ;
- Ethique : Mettre en place des documents et des formations sur les questions d'éthique et mettre en place une procédure d'alerte pour signaler les problèmes d'éthique.



Source : Rapport Ecovadis, 2021

## Notation Ethifinance

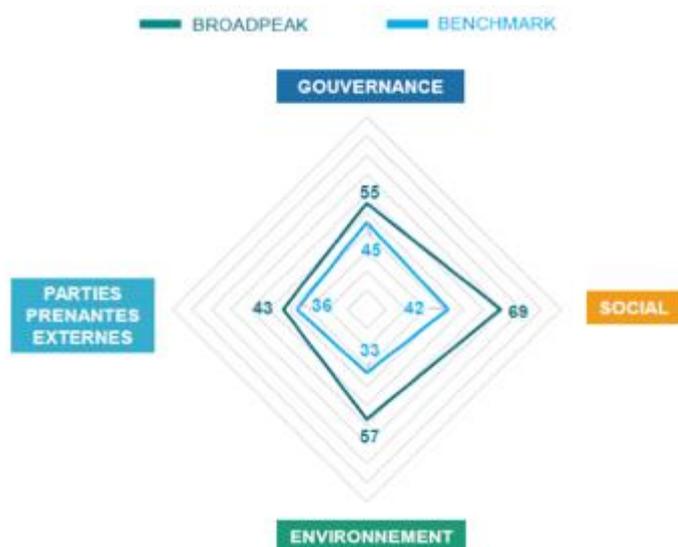
En complément, dans le cadre d'une démarche volontaire, la Société a sollicité Ethifinance (agence d'analyse et de conseil extra-financiers) en vue de l'établissement d'un rapport de notation ESG (Environnement, Social et Gouvernance) portant sur le caractère responsable de la Société au travers de différentes thématiques : gouvernance, environnement, ressources humaines et relations parties prenantes externes.

Emis en mars 2022, ce rapport évalue la notation extra financière de la Société sur l'année 2021 à 58/100 ce qui correspond à un niveau de performance « Avancé » dans l'échelle de notes Ethifinance (référentiel de Gaïa Rating). Ce rapport met en évidence un niveau de maturité ESG supérieur à ce que l'on observe dans des entreprises comparables (benchmark : entreprises du secteur « Service – Communication et média » » inférieures à 500 collaborateurs). Il note cependant, les axes d'amélioration suivants : (i) diversité dans la composition des instances de gouvernance ; (ii) Collecte et suivi des informations extra-financières sur le périmètre Groupe, (iii) déploiement de pratiques d'achats responsables et (iv) mesure de la satisfaction des parties prenantes.

La Société a notamment mis en œuvre une série d'actions notables pour leur impact en matière d'ESG dans le domaine social (caractéristique et politique sociales, conditions de travail, développement des compétences, etc.), environnemental (eau, air, sol et déchet, politique environnementale et système de management environnemental, énergie et GES, etc.) et avec les parties prenantes externes (relation avec les fournisseurs et les clients, etc.). La Société devrait également continuer à améliorer sa gouvernance grâce à la structuration mise en place dans le cadre du projet d'introduction en bourse et prendra en compte les axes d'amélioration suggérés par EthiFinance et visés ci-dessus.

Il est précisé que l'analyse a été faite, d'une part au vu des éléments en place dans la SAS et d'autre part, des mesures identifiées comme en devenir une fois devenue une SA.

En conséquence, les informations utilisées sont toujours d'actualité car il n'y a pas d'évolution notable à ce jour sur la gouvernance, en effet la composition du Conseil est très similaire à celle du comité stratégique, à l'exception de l'ajout d'un membre indépendant.



Source : Rapport de maturité ESG, EthiFinance, mars 2022

### Index d'égalité professionnelles

En matière d'Index de l'égalité professionnelle (index mis en place en septembre 2018, pour faire progresser au sein des entreprises l'égalité salariale entre les femmes et les hommes), la Société, pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021, a obtenu un score de 82/100, qui se détaille comme suit :

- Indicateur relatif à l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes : 35/40 ;
- Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes : 35/35 ;
- Indicateur relatif au pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : N/A.

### Programme giving back

Enfin, la Société a engagé un programme appelé « giving back », ou redonner (à l'environnement et aux communautés), qui vise à offrir aux autres des opportunités de réussir, et pour lequel des engagements sont pris en termes de temps, de financement et de partage de connaissance avec les autres.

Au cours des dernières années ces ambitions se sont traduites par des actions concrètes comme le soutien à l'Internet Society, une organisation mondiale à but non lucratif qui permet aux gens de faire d'Internet une force pour le bien : ouvert, connecté à l'échelle mondiale, sécurisé et digne de confiance.

En 2021, le Groupe a parrainé le programme de bourses en début de carrière. Le responsable de l'exploration a par ailleurs encadré un participant dans son projet visant à mesurer la qualité d'expérience en streaming vidéo des utilisateurs finaux en Afrique du Sud.

Le Groupe développe également des programmes de soutien aux organisations à but non lucratif dans lesquelles les employés du Groupe sont engagés à titre bénévoles.

#### 4.4.3 Adoption du code Middledenext

Dans un souci de transparence et d'information du public, dans la perspective, notamment, de l'inscription de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris, la Société a engagé une réflexion d'ensemble relative aux pratiques du gouvernement d'entreprise.

La Société a choisi d'adhérer au Code de gouvernement d'entreprise Middledenext tel qu'il a été publié en septembre 2021 (le « Code Middledenext ») en tant que code de référence auquel elle entend se référer à l'issue de l'inscription de ses actions sur le marché Euronext Growth à Paris, ce code étant disponible notamment sur le site de Middledenext (<https://www.middledenext.com/>).

La Société se conforme d'ores et déjà à la majeure partie des recommandations du Code Middledenext. Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le Code Middledenext à la date d'approbation du Document d'enregistrement.

| Recommandations du Code Middledex   | Appliquée                           | En cours de réflexion               |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| <i>I. Le pouvoir de « surveillance »</i>  |                                     |                                     |
| R1 : Déontologie des membres du Conseil   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| R2 : Conflits d'intérêts  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| R3 : Composition du Conseil – Présence des membres indépendants au sein du Conseil  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| R4 : Information des membres du Conseil   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| R5 : Formation des « membres du Conseil »   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| R6 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| R7 : Mise en place des Comités  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur le Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE) | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| R10 : Choix de chaque membre du Conseil   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| R11 : Durée des mandats des membres du conseil  |                                     |                                     |
| - Durée des mandats adaptées à la société   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| - Échelonnement des mandats   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| R12 : Rémunérations des membres du Conseil  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| R14 : Relations avec les actionnaires   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| <i>II. Le pouvoir exécutif</i>  |                                     |                                     |
| R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux                                      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| R17 : Préparation de la succession des dirigeants   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |
| R18 : Cumul contrat de travail et mandat social   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| R19 : Indemnités de départ  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| R20 : Régime des retraites supplémentaires  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| R21 : Stock-options et attributions gratuites d'actions   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |
| R22 : Revue des points de vigilance   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            |

R1 : Les dispositions en la matière sont prévues dans le règlement intérieur adopté le 8 avril 2022.

R3 : Le Conseil d'administration de la Société comporte un membre indépendant : Monsieur Pascal Portelli (se référer à la section 4.1.1.1 du présent Document d'enregistrement). La Société est en cours de recherche d'un second administrateur indépendant étant précisé qu'elle recherche en priorité une femme et fait ses meilleurs efforts afin de pouvoir présenter la candidature de ce second administrateur indépendant à l'assemblée générale annuelle qui se réunira en 2023.

R5 : La mise en place d'un plan de formation triennal des administrateurs sera mis à l'ordre du jour d'un conseil postérieurement à l'introduction en bourse de la Société et avant le 31 décembre 2023.

R7 : A ce jour, compte tenu de sa taille, le Conseil d'administration a décidé de ne pas créer de comité d'audit ni de comité des rémunérations et des nominations. Cependant, comme mentionné à la section 4.4.1 du présent Document d'enregistrement, le conseil engagera une réflexion au cours de l'exercice 2022 quant à la mise en place d'au moins un comité spécialisé (comité d'audit ou comité des rémunérations et des nominations).

R8 : Le conseil d'administration se réunira sous la forme d'un comité RSE postérieurement à l'introduction en bourse de la Société.

R11 : La durée des mandats des administrateurs est de trois ans. Toutefois, afin d'instaurer un échelonnement des mandats, il a été décidé de nommer certains administrateurs pour une durée de trois ans et d'autres pour une durée initiale de un ou deux ans.

R13 : Suite à la création récente du Conseil d'administration, l'évaluation de ses travaux sera engagée d'ici la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

R15 : La Société va poursuivre sa politique visant à l'équilibre femmes hommes et à l'équité à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise d'ici l'assemblée annuelle 2023 étant cependant précisé que compte tenu de l'activité de la Société, le recrutement de femmes s'avère compliqué car les candidats sont très majoritairement masculins.

R 17 : Le sujet de la succession du Président Directeur Général sera mis à l'ordre du jour du conseil une fois par an et pour la première fois au cours de l'exercice 2022.

## 5. INFORMATIONS FINANCIERES ET INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

### 5.1 Informations financières historiques

5.1.1 États financiers consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021

# Groupe Broadpeak

Etats financiers consolidés

Exercices de 12 mois clos le 31 12 2021 et le 31 12 2020



**PKF** ARSILON

## Groupe Broadpeak

### Etats financiers consolidés

Exercices de 12 mois clos le 31 12 2021 et le 31 12 2020

#### SOMMAIRE

|         |  |    |
|---------|--|----|
| 1.      | BILAN CONSOLIDE.....   | 5  |
| 2.      | COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....  | 6  |
| 3.      | TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE.....  | 7  |
| 4.      | TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....  | 8  |
| 5.      | NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES .....   | 9  |
| 5.1.    | ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS ET EVENEMENTS MARQUANTS .....                   | 9  |
| 5.1.1.  | Informations générales .....   | 9  |
| 5.1.2.  | Présentation du groupe et de son activité.....   | 9  |
| 5.1.3.  | Crise sanitaire de la Covid-19 et conséquences économiques .....                       | 9  |
| 5.1.4.  | Faits marquants de l'exercice.....   | 10 |
| 5.1.5.  | Evènements postérieurs à la clôture .....  | 10 |
| 5.2.    | PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....  | 10 |
| 5.2.1.  | Société mère .....   | 10 |
| 5.2.2.  | Sociétés intégrées .....   | 10 |
| 5.2.3.  | Variations de périmètre .....  | 10 |
| 5.3.    | REGLES ET METHODES COMPTABLES .....  | 11 |
| 5.3.1.  | Base d'établissement des comptes consolidés .....                                      | 11 |
| 5.3.2.  | Référentiel comptable .....  | 11 |
| 5.3.3.  | Principes et conventions générales.....  | 12 |
| 5.3.4.  | Changements de méthodes comptables.....  | 12 |
| 5.3.5.  | Méthodes de consolidation .....  | 12 |
| 5.3.6.  | Recours à des estimations.....   | 13 |
| 5.3.7.  | Monnaie de présentations des comptes.....  | 13 |
| 5.3.8.  | Information sectorielle.....   | 13 |
| 5.3.9.  | Immobilisations incorporelles .....  | 14 |
| 5.3.10. | Immobilisations corporelles .....  | 14 |
| 5.3.11. | Contrats de crédit-bail et contrats assimilés .....                                    | 15 |
| 5.3.12. | Autres immobilisations financières .....   | 15 |
| 5.3.13. | Test de perte de valeur des actifs immobilisés .....                                   | 15 |
| 5.3.14. | Stocks.....  | 15 |
| 5.3.15. | Créances.....  | 16 |
| 5.3.16. | Mobilisation de créances.....  | 16 |
| 5.3.17. | Trésorerie .....   | 16 |
| 5.3.18. | Opérations en devises.....   | 16 |
| 5.3.19. | Instrumentés dérivés de change .....   | 16 |
| 5.3.20. | Conversion des comptes d'entités établissant leurs comptes en monnaies étrangères..... | 17 |
| 5.3.21. | Provisions et passifs éventuels.....   | 17 |

|         |   |    |
|---------|---|----|
| 5-3-22. | Emprunts obligataires.....  | 17 |
| 5-3-23. | Dettes .....  | 17 |
| 5-3-24. | Chiffre d'affaires .....  | 18 |
| 5-3-25. | Production immobilisée .....  | 18 |
| 5-3-26. | Subventions .....   | 19 |
| 5-3-27. | Achats consommés .....  | 19 |
| 5-3-28. | Indicateurs alternatifs de performance .....                              | 19 |
| 5-3-29. | Résultat financier .....  | 19 |
| 5-3-30. | Distinction entre le résultat courant et le résultat d'exceptionnel ..... | 19 |
| 5-3-31. | Crédit d'impôt recherche.....   | 20 |
| 5-3-32. | Crédit impôt innovation.....  | 20 |
| 5-3-33. | Impôt sur les résultats.....  | 20 |
| 5-3-34. | Engagements de retraite .....   | 21 |
| 5-3-35. | Résultat net par action .....   | 21 |
| 5.4.    | INFORMATION SECTORIELLE .....   | 22 |
| 5.5.    | INFORMATION SUR LE BILAN .....  | 23 |
| 5-5-1.  | Immobilisations incorporelles .....                                       | 23 |
| 5-5-2.  | Immobilisations corporelles .....   | 24 |
| 5-5-3.  | Immobilisations financières.....  | 25 |
| 5-5-4.  | Tableau des filiales et participations.....                               | 26 |
| 5-5-5.  | Stocks.....   | 27 |
| 5-5-6.  | Créances clients et comptes rattachés .....                               | 27 |
| 5-5-8.  | Etat des échéances des créances .....                                     | 29 |
| 5-5-9.  | Trésorerie .....  | 30 |
| 5-5-10. | Capitaux propres .....  | 30 |
| 5-5-11. | Provisions .....  | 33 |
| 5-5-12. | Emprunts et dettes financières .....                                      | 33 |
| 5-5-13. | Etat des échéances des dettes .....                                       | 37 |
| 5.6.    | INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT .....                              | 38 |
| 5-6-1.  | Chiffre d'affaires .....  | 38 |
| 5-6-2.  | Autres produits d'exploitation .....                                      | 38 |
| 5-6-3.  | Achats consommés .....  | 39 |
| 5-6-4.  | Charges de personnel .....  | 39 |
| 5-6-5.  | Autres charges d'exploitation.....  | 40 |
| 5-6-6.  | Impôts et taxes .....   | 41 |
| 5-6-7.  | Indicateurs alternatifs de performance .....                              | 41 |
| 5-6-8.  | Dotations aux amortissements et provisions.....                           | 42 |
| 5-6-9.  | Résultat financier .....  | 42 |
| 5-6-10. | Résultat exceptionnel.....  | 43 |
| 5-6-11. | Impôt .....   | 43 |
| 5-6-12. | Résultat par action .....   | 44 |
| 5.7.    | AUTRES INFORMATIONS .....   | 45 |
| 5-7-1.  | Effectifs .....   | 45 |
| 5-7-2.  | Transactions avec les parties liées .....                                 | 45 |
| 5-7-3.  | Rémunération des dirigeants.....  | 45 |
| 5-7-4.  | Honoraires des commissaires aux comptes.....                              | 46 |

|        |   |    |
|--------|---|----|
| 5-7.5. | Stratégie de couverture de change ..... | 46 |
| 5-7.6. | Engagements hors-bilan .....            | 47 |

## 1. BILAN CONSOLIDE

| <b>ACTIF</b>                                       | <b>Notes</b>   | <b>31/12/2021</b> | <b>31/12/2020</b> |
|--|----------------|-------------------|-------------------|
| En K€  |                | Valeurs nettes    | Valeurs nettes    |
| Immobilisations incorporelles .....                | 5.5.1          | 4 823             | 3 253             |
| Immobilisations corporelles .....                  | 5.5.2          | 1 493             | 945               |
| Immobilisations financières .....                  | 5.5.3          | 191               | 170               |
| <b>Total Actif Immobilisé</b>                      |                | <b>6 507</b>      | <b>4 369</b>      |
| Stocks et en-cours .....                           | 5.5.5          | 343               | 34                |
| Clients et comptes rattachés .....                 | 5.5.6 - 5.5.8  | 24 202            | 15 510            |
| Autres créances et comptes de régularisation ..... | 5.5.7 - 5.5.8  | 5 839             | 4 313             |
| Disponibilités .....                               | 5.5.9          | 2 704             | 4 083             |
| <b>Total Actif Circulant</b>                       |                | <b>33 088</b>     | <b>23 940</b>     |
| <b>Total Actif</b>                                 |                | <b>39 595</b>     | <b>28 309</b>     |
| <b>PASSIF</b>                                      | <b>Notes</b>   | <b>31/12/2021</b> | <b>31/12/2020</b> |
| En K€  |                |                   |                   |
| Capital .....                                      | 5.5.10         | 187               | 187               |
| Primes liées au capital .....                      |                | 2 565             | 2 559             |
| Réserves consolidées .....                         |                | 1 408             | (2)               |
| Réserves de conversion groupe .....                |                | 3                 | (48)              |
| Résultat de l'exercice .....                       |                | 4 118             | 1 410             |
| Subvention d'investissement .....                  |                | -                 | 142               |
| <b>Total Capitaux Propres - Part du Groupe</b>     | <b>4</b>       | <b>8 280</b>      | <b>4 249</b>      |
| <b>Total Intérêts Minoritaires</b>                 |                | <b>-</b>          | <b>-</b>          |
| <b>Total Provisions</b>                            | <b>5.5.11</b>  | <b>78</b>         | <b>364</b>        |
| Emprunts et dettes financières .....               | 5.5.9 - 5.5.12 | 13 698            | 12 665            |
| Fournisseurs et comptes rattachés .....            | 5.5.13         | 6 989             | 5 671             |
| Autres dettes et comptes de régularisation .....   | 5.5.13         | 10 550            | 5 360             |
| <b>Total Dettes</b>                                |                | <b>31 236</b>     | <b>23 696</b>     |
| <b>Total Passif</b>                                |                | <b>39 595</b>     | <b>28 309</b>     |

## 2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

| COMPTE DE RESULTAT  | Notes  | 31/12/2021   | 31/12/2020   |
|---|--------|--------------|--------------|
| En K€   |        |              |              |
| Chiffre d'affaires .....  | 5.6.1  | 33 127       | 23 983       |
| Autres produits d'exploitation .....  | 5.6.2  | 3 008        | 2 555        |
| Achats consommés .....  | 5.6.3  | (6 376)      | (6 163)      |
| Charges de personnel .....  | 5.6.4  | (15 494)     | (12 132)     |
| Autres charges d'exploitation .....   | 5.6.5  | (10 644)     | (7 023)      |
| Impôts et taxes .....   | 5.6.6  | (656)        | (483)        |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions .....   | 5.6.8  | (1 618)      | (852)        |
| <b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b> |        | <b>1 348</b> | <b>(136)</b> |
| Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition .....                                |        | -            | -            |
| <b>Résultat d'Exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b> |        | <b>1 348</b> | <b>(136)</b> |
| Charges et produits financiers .....  | 5.6.9  | (329)        | (657)        |
| Charges et produits exceptionnels .....   | 5.6.10 | 185          | 119          |
| Impôt sur les résultats .....   | 5.6.11 | 2 914        | 2 084        |
| <b>Résultat net des sociétés intégrées</b>  |        | <b>4 118</b> | <b>1 410</b> |
| Quote-part de résultat des S.M.E. ....  |        | -            | -            |
| <b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>   |        | <b>4 118</b> | <b>1 410</b> |
| Intérêts minoritaires .....   |        | -            | -            |
| <b>Résultat net (Part du groupe)</b>  |        | <b>4 118</b> | <b>1 410</b> |
| Résultat par action (en Euros) .....  | 5.6.12 | 0,2197       | 0,0752       |
| Résultat dilué par action (en Euros) .....  | 5.6.12 | 0,1864       | 0,0637       |

### 3. TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE

| Tableau des flux de trésorerie   | Notes     | 31/12/2021     | 31/12/2020     |
|--|-----------|----------------|----------------|
| En K€  |           |                |                |
| <b>Résultat net des sociétés Intégrées</b>   | <b>2.</b> | <b>4 118</b>   | <b>1 410</b>   |
| <b>Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</b> |           |                |                |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises .....                     |           | 550            | 695            |
| Variation des impôts différés .....  | 5.6.11    | (7)            | (47)           |
| Plus-values de cession, nettes d'impôt .....   | 5.6.10    | 0              | (0)            |
| Variation des intérêts courus sur emprunts .....   |           | 25             | 180            |
| Abandon remboursement PPP Loan comptabilisé en résultat .....  |           | (183)          | -              |
| <b>Marge brute d'autofinancement des sociétés Intégrées .....</b>                                      |           | <b>4 504</b>   | <b>2 237</b>   |
| Incidence de la variation des stocks et en cours .....   |           | (309)          | 23             |
| Incidence de la variation des clients et autres débiteurs .....  |           | (10 204)       | (6 667)        |
| Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs .....                                  |           | 6 539          | 4 320          |
| <b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>  |           | <b>530</b>     | <b>(88)</b>    |
| Acquisition d'immobilisations .....  |           | (3 186)        | (2 672)        |
| Produit de cession d'immobilisations, net d'impôt .....  |           | 27             | 4              |
| Incidence des variations de périmètre .....  |           | (0)            | -              |
| <b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>                                      |           | <b>(3 160)</b> | <b>(2 668)</b> |
| Dividendes versés aux actionnaires de l'entité consolidante .....                                      | 4.        |                |                |
| Augmentations de capital en numéraire .....  | 4.        | 5              | -              |
| Subventions d'investissements reçues .....   |           | 56             | 210            |
| Emissions d'emprunts .....   | 5.5.12    | 1 716          | 4 356          |
| Remboursements d'emprunts .....  | 5.5.12    | (668)          | (391)          |
| Variation des retenues de garanties Daily (1) .....  | 5.5.9     | 58             | 49             |
| <b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>  |           | <b>1 167</b>   | <b>4 224</b>   |
| <b>Variation de trésorerie .....</b>   |           | <b>(1 463)</b> | <b>1 467</b>   |
| Trésorerie d'ouverture (1) .....   | 5.5.9     | 1 628          | 163            |
| Trésorerie de clôture (1) .....  | 5.5.9     | 171            | 1 628          |
| Incidence des variations de cours des devises .....  |           | 6              | (2)            |

(1) Les retenues de garanties Daily telles que présentées en note 5.5.9 ont été exclues des trésoreries d'ouverture et de clôture.

#### 4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

| En K€  | Capital | Primes liées au capital | Réserves | Résultat de l'exercice | Ecarts de conversion | Subvention d'investissement | Capitaux propres part du groupe |
|--|---------|-------------------------|----------|------------------------|----------------------|-----------------------------|---------------------------------|
| <b>Situation à l'ouverture de l'exercice</b><br>01/01/2020 | 187     | 2 559                   | (2)      | -                      | -                    | 35                          | 2 779                           |
| Part du groupe dans le résultat .....                      |         |                         |          | 1 410                  | -                    |                             | 1 410                           |
| Autres mouvements .....                                    |         |                         |          |                        | (48)                 | 107                         | 60                              |
| <b>Situation à la clôture de l'exercice</b><br>31/12/2020  | 187     | 2 559                   | (2)      | 1 410                  | (48)                 | 142                         | 4 249                           |
| Affectation du résultat .....                              |         |                         | 1 410    | (1 410)                |                      |                             | -                               |
| Dividendes versés .....                                    |         |                         | -        |                        |                      |                             | -                               |
| Augmentation de capital .....                              | 0       | 5                       |          |                        |                      |                             | 5                               |
| Part du groupe dans le résultat .....                      |         |                         |          | 4 118                  |                      |                             | 4 118                           |
| Autres mouvements .....                                    |         |                         | 0        |                        | 51                   | (142)                       | (92)                            |
| <b>Situation à la clôture de l'exercice</b><br>31/12/2021  | 187     | 2 565                   | 1 408    | 4 118                  | 3                    | -                           | 8 280                           |

## 5. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

### 5.1. ENTITE PRESENTANT LES ETATS FINANCIERS ET EVENEMENTS MARQUANTS

#### *5.1.1. Informations générales*

Broadpeak est une société anonyme de droit français immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 524473063 (et désignée comme « La Société »). Son siège social est situé en France, 15 rue Claude Chappe, 35510 Cesson-Sévigné. Les comptes consolidés de la société Broadpeak comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble est désigné comme le « Groupe »).

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés du Groupe au titre des exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

#### *5.1.2. Présentation du groupe et de son activité*

Le Groupe Broadpeak est spécialisé dans la technologie de streaming vidéo et de contenus numériques pour des opérateurs et les chaînes de télévision.

Le groupe réalise ses activités opérationnelles tant en France qu'à l'étranger. Il est composé de 4 sociétés, 3 étrangères (dont une en création fin 2021) et 1 française (la société mère), qui sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Aucune prise de contrôle significative (individuellement ou prise dans leur ensemble) n'est intervenue au cours des périodes présentées. Les 3 filiales étrangères ont été créées ex nihilo par le Groupe.

#### *5.1.3. Crise sanitaire de la Covid-19 et conséquences économiques*

La crise sanitaire n'a pas eu d'incidence significative sur l'activité du Groupe, bien que l'activité de prospection commerciale ait été impactée par l'annulation de nombreux salons professionnels et les difficultés à se rendre chez nos clients tant en France qu'à l'international. Les installations, la gestion de projet et le support technique se font principalement à distance et le télétravail forcé pendant la crise n'a pas affecté ces activités.

En ce qui concerne les mesures financières prises pour faire face à l'impact de la crise sanitaire sur ses activités, celles-ci se résument comme suit :

- Souscription de 3 PGE (« Prêts Garantis par l'Etat ») en 2020 pour un montant total de 4.000K€, amortissable sur 5 ans à compter de juin 2022,
- Souscription en 2020 d'un prêt « Covid » par la filiale américaine de 180K€, dont le principal a été transformé en subvention d'exploitation en 2021 par avenant,
- Subvention d'exploitation de 50K€ en 2020 sur la filiale singapourienne,
- Report en 2020 de 6 mois des échéances d'emprunt. Il en résulte un décalage de remboursement des emprunts en comparaison des échéanciers initiaux de 297 K€ au 31 décembre 2020,
- Report en 2020 de dettes auprès d'organismes sociaux. A ce titre, au 31 décembre 2020, les décalages de paiement s'élevaient à 418 K€ au 31 décembre 2020 et 56 k€ au 31 décembre 2021,
- Recours à l'activité partielle limitée sur les salariés français, indemnisée à hauteur de 2.5 K€ en 2020 et 1.5 k€ en 2021

#### 5.1.4. Faits marquants de l'exercice

##### Faits marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Néant

##### Faits marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Comme indiqué note 5.1.3, le Groupe a souscrit en 2020, trois Prêts Garantis par l'Etat (« PGE ») pour un montant total de 4m€.

#### 5.1.5. Evènements postérieurs à la clôture

Concernant la situation liée au conflit entre la Russie et l'Ukraine, le Groupe estime à ce jour ne pas subir d'impact significatif dans la mesure où son chiffre d'affaires avec chacun de ces pays est limité (chiffre d'affaires réalisé auprès de clients ukrainiens de 130 k€ en 2020 et 254 k€ en 2021, chiffre d'affaires réalisé avec des clients russes de 81 k€ en 2020 et 37 k€ en 2021), qu'il ne s'approvisionne dans aucun de ces pays, et aucun de ses actifs n'y est implanté.

Au 31 décembre 2021, les créances clients sur chacun de ces pays sont de 99 K€ pour la Russie, dont 30 K€ font l'objet d'une garantie de la Coface ; 252 K€ pour l'Ukraine, dont 100 K€ font l'objet d'une garantie de la Coface.

La société envisage un projet d'introduction sur le marché Euronext Growth sur le 2ème trimestre 2022 si les conditions de marché le permettent.

## 5.2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### 5.2.1. Société mère

#### S.A.S. BROADPEAK

Zone des Champs Blancs – 15 rue Claude Chappe  
35510 Cesson-Sevigne, France

### 5.2.2. Sociétés intégrées

| Nom                                  | SIREN       | 31/12/2021       |                | 31/12/2020       |                | Méthode de consolidation |
|--------------------------------------|-------------|------------------|----------------|------------------|----------------|--------------------------|
|                                      |             | Taux de contrôle | Taux d'intérêt | Taux de contrôle | Taux d'intérêt |                          |
| Broadpeak SAS                        | 524 473 063 |                  |                | Société mère     |                |                          |
| Broadpeak Asie Pacifique - Singapour |             | 100%             | 100%           | 100%             | 100%           | I.G.                     |
| Broadpeak Video System Corp - USA    |             | 100%             | 100%           | 100%             | 100%           | I.G.                     |
| Broadpeak Video System - Canada      |             | 100%             | 100%           |                  |                | I.G.                     |

IG : Intégration Globale

### 5.2.3. Variations de périmètre

Création de la société Broadpeak Video System – Canada sur l'exercice 2021 détenue à 100% par la société Broadpeak.

### 5.3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### 5.3.1. Base d'établissement des comptes consolidés

Les présents comptes consolidés du Groupe Broadpeak des exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020 ont été préparés spécifiquement pour les besoins du document d'enregistrement soumis au visa de l'AMF, dans le cadre du projet d'admission des actions du Groupe sur le marché Euronext Growth.

Les présents comptes consolidés constituent les premiers comptes consolidés du Groupe et sont établis sur une base volontaire. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 28 avril 2022. Ce jeu de compte unique sur deux exercices ne vient pas se substituer aux comptes individuels de chacun des exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020 qui ont été arrêtés respectivement le 15 mars 2022 et le 2 avril 2021 et approuvés par les assemblées générales du 23 mars 2022 et du 8 avril 2021.

#### 5.3.2. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 ont été établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

Les principes et méthodes comptables utilisés par le Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont conformes aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-01.

Les principes et méthodes comptables utilisés par le Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont conformes aux dispositions du règlement CRC 99-02.

L'application des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-02 pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 est la suivante :

| <b>Application des méthodes préférentielles</b>  |     |
|--|-----|
| Comptabilisation des contrats de location-financement  | N/A |
| Provisionnement des prestations de retraites et assimilés  | Non |
| Activation des coûts de développement éligibles à la capitalisation  | Oui |
| Étalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt | N/A |
| Comptabilisation en résultat des écarts de conversion actif / passif   | Non |
| Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice                     | Oui |

L'application du nouveau règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-01 n'a pas entraîné de changement de méthodes comptables dans l'établissement des comptes consolidés du groupe.

Les comptes des sociétés consolidées, établis selon les règles comptables applicables aux comptes individuels, sont retraités pour être mis en harmonie avec les principes comptables du Groupe tels qu'ils sont décrits aux paragraphes ci-dessous. Les transactions et comptes réciproques significatifs entre les sociétés consolidées sont éliminés.

### 5.3.3. Principes et conventions générales

Les comptes consolidés respectent les principes suivants :

- Maintien des coûts historiques,
- Continuité d'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes.

#### **Continuité d'exploitation :**

Les comptes consolidés 2020-2021 ont été arrêtés dans le contexte suivant :

- Les résultats et la trésorerie du Groupe sont impactés par les efforts déployés pour mener à bien sa stratégie de développement et ses investissements en recherche et développement. Le Groupe a financé ses activités jusqu'à ce jour principalement au moyen d'une levée de fonds en capital, d'obligations convertibles en actions et par des financements bancaires court ou long terme. Ainsi, au 31 décembre 2021, les comptes consolidés font ressortir un bénéfice net de 4.1 m€ et des capitaux propres de 8.3 m€. A cette même date, la trésorerie et l'endettement financier du Groupe s'élevaient respectivement à 2.7 m€ et 13.7 m€ ; et la variation du besoin en fonds de roulement était de - 4 m€ (cf. tableau de flux de trésorerie).
- Le Groupe a bénéficié au cours des exercices 2020 et 2021 des mesures en lien avec la COVID-19 telles que décrites en note 5.1.3.
- Le remboursement du Crédit d'Impôt Recherche et du Crédit d'Impôt Innovation 2021, soit 2.9m€ est attendu mi-2022.

Si le Groupe devait poursuivre la stratégie de croissance déployée historiquement, il serait en mesure de couvrir ses besoins de trésorerie pour au moins les prochains 12 mois. L'accélération de la stratégie de croissance telle qu'envisagée par le Groupe implique néanmoins des investissements additionnels dont le financement rend nécessaire la réalisation de l'augmentation de capital recherchée via l'introduction en bourse du Groupe sur le marché Euronext Growth Paris, telle qu'envisagée par la direction sur le 2ème trimestre 2022.

Le Groupe a ainsi estimé qu'il serait en mesure de couvrir ses besoins de trésorerie prévisionnels pour au moins les 12 prochains mois dans l'un ou l'autre des scénarios.

### 5.3.4. Changements de méthodes comptables

Comme évoqué précédemment aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur les exercices 2020 et 2021 malgré l'application du nouveau règlement ANC 2020-01 pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

### 5.3.5. Méthodes de consolidation

#### Participations dans les filiales sous contrôle exclusif

Les entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, un intérêt de plus de la moitié des droits de vote ou dans lesquelles le Groupe a le pouvoir d'exercer un contrôle exclusif sur les activités, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date à laquelle ce contrôle cesse.

### 5.3.6. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations ayant une incidence sur les états financiers.

Ces estimations sont fondées sur les meilleures informations dont la Direction dispose à la date d'arrêté des comptes. Compte tenu des incertitudes inhérentes au secteur et à la conjoncture économique et financière qui ont des effets sur le cours des affaires de la Société, ces estimations peuvent devoir être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent ainsi différer de ces hypothèses et estimations.

Les principaux éléments qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle de la valeur, telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture, concernent :

- L'évaluation des coûts de développement comptabilisés à l'actif au regard des avantages économiques futurs attendus,
- L'évaluation des résultats à terminaison des contrats de vente à long terme,
- L'évaluation de la dépréciation des créances clients,
- La reconnaissance des impôts différés actifs,
- L'évaluation des engagements de retraites.

### 5.3.7. Monnaie de présentations des comptes

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euros.

### 5.3.8. Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, une catégorie, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini(e) comme un ensemble homogène de contrats, produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entité, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles.

Pour le chiffre d'affaires, une double segmentation est retenue par le Groupe, par secteurs d'activités et par zones géographiques.

Le Groupe distingue ainsi trois secteurs d'activités :

- des ventes de licence logiciels (software) et les services professionnels associés représentent la majorité du chiffre d'affaires généré par le Groupe portés par la conquête de nouveaux clients (importantes phases de déploiement).
- des revenus issus de la vente de matériels (Equipements/Hardwares), la fourniture de matériels, sourcés en externe, est parfois demandée par les clients lors de la commercialisation de l'offre logicielle, mais ne constitue pas une source de revenus privilégiée pour le Groupe.
- les services de support et d'assistance dit revenus Maintenance et l'utilisation des logiciels et services sous forme d'abonnement mensuel dit revenus SaaS (Services as a Software).

Et cinq secteurs géographiques :

- France
- EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) hors France
- Amérique du Nord
- Amérique latine
- Asie Pacifique

Le Groupe n'est pas en mesure de présenter les éléments relatifs de son résultat d'exploitation par activité ou par zone géographique. Il en est de même pour les éléments bilantiels par activité. Les actifs hors de France sont non significatifs.

### 5.3.9. Immobilisations incorporelles

Elles sont principalement constituées :

- de logiciels et licences informatiques,
- de frais de développement.

Les durées d'amortissement sont déterminées selon la durée d'utilisation estimées ; celles-ci étant les suivantes :

Logiciels informatiques.....1 à 5 ans,  
Frais de développement.....4 ans.

#### Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de développement sont immobilisés, par contrepartie de la production immobilisée, lorsque les critères d'activation suivants sont remplis :

- Faisabilité technique,
- Intention de l'achever et de l'utiliser ou de le vendre,
- Capacité à l'utiliser ou le vendre,
- Avantages économiques probables,
- Disponibilité des ressources,
- Capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées au projet.

Les frais de développement activés intègrent les coûts externes (engagements pris envers des fournisseurs ou prestataires extérieurs - factures, factures à recevoir, relevés de situation, etc.) et internes (valorisés sur la base des temps de travail imputés sur ces projets).

Les dépenses ne sont activées qu'à partir de la date à laquelle les conditions d'activation de l'immobilisation incorporelle sont remplies. Les dépenses cessent d'être inscrites à l'actif lorsque l'immobilisation incorporelle est prête à être utilisée et commercialisée.

Le démarrage de l'amortissement s'effectue à compter de la date de commercialisation. Les frais de développement pour lesquels l'amortissement n'a pas débuté à la clôture de l'exercice sont présentés en « Immobilisations en cours ».

### 5.3.10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan consolidé pour leur coût historique d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

| Catégories d'immobilisations           | Mode     | Durée      |
|--|----------|------------|
| Installations générales et agencements | Linéaire | 3 à 20 ans |
| Mobilier et matériel de bureau         | Linéaire | 2 à 3 ans  |
| Matériel informatique                  | Linéaire | 2 à 3 ans  |
| Matériel et outillage                  | Linéaire | 3 à 5 ans  |

#### *5.3.11. Contrats de crédit-bail et contrats assimilés*

Les contrats de crédit-bail et contrats assimilés sont retraités comme si les biens correspondants avaient été acquis à crédit dès lors qu'ils transfèrent au groupe la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif loué, que la propriété soit ou non transférée à la fin du contrat. Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan pour leur valeur vénale à la date d'acquisition et amorties conformément aux méthodes comptables du groupe. En contrepartie, une dette financière du même montant apparaît au bilan et s'amortit suivant le plan de remboursement de la location financière souscrite. Les contrats de location dans lesquels le bailleur ne transfère pas la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple, les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

#### **Opérations de cession bail :**

Lorsqu'un bien mobilier ou immobilier est cédé à un tiers avant d'être repris en location sous forme de crédit-bail ou de contrat assimilé, la cession est réputée ne pas avoir eu lieu et le cédant-preneur :

- élimine le résultat de la cession figurant à son compte de résultat ;
- reconstitue à l'actif du bilan la valeur brute et les amortissements cumulés du bien cédé à la date de cession ;
- continue d'amortir le bien cédé dans les mêmes conditions qu'avant la cession, sur la base de sa durée d'utilisation ou sur la durée du contrat si celle-ci est plus courte ;
- constate au passif une dette à hauteur du prix de cession perçu ;
- enregistre ultérieurement les flux relatifs à la dette.

En cas de moins-value, l'immobilisation est dépréciée si sa valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

#### *5.3.12. Autres immobilisations financières*

Les immobilisations financières sont constituées :

- de parts sociales et de créances immobilisées ;
- de dépôts et cautionnements versés.

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

#### *5.3.13. Test de perte de valeur des actifs immobilisés*

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés à durée de vie finie dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît. Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur comptable de l'actif à sa valeur actuelle. La valeur actuelle d'un actif est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale diminuée des coûts de cession et la valeur d'usage. La valeur d'usage est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital.

Les actifs qui présentent une durée d'utilisation non limitée sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par an et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut être déprécié.

#### *5.3.14. Stocks*

Les stocks sont valorisés selon la méthode du "premier entré-premier sorti".

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés au cas par cas, pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture.

#### *5.3.15. Créances*

Les créances sont inscrites et valorisées à la valeur nominale. Elles sont dépréciées au cas par cas, par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

#### *5.3.16. Mobilisation de créances*

La société utilise trois types de mobilisation de créances :

- Cession de créances Dailly,
- Mobilisations de créances export de type MCNE (Mobilisation de créances Nées de l'Etranger)
- AED (Avances en Devises).

S'agissant des cessions de créances Dailly, lors de sa cession, la créance cédée est sortie du bilan pour sa valeur nominale, en contrepartie :

- De la trésorerie reçue (droit de tirage) est comptabilisée en trésorerie active ;
- D'une retenue de garantie ;
- Des frais de cession.

Le montant des créances cédées à la clôture figure en engagement hors bilan.

S'agissant des crédits de mobilisation de créances commerciales (MCNE et AED), celles-ci ne conduisent pas à une sortie du bilan des créances, mais à la comptabilisation d'une dette financière en contre partie de la trésorerie reçue, des charges d'intérêts et des frais bancaires.

#### *5.3.17. Trésorerie*

La trésorerie active est composée comme suit :

- Les comptes bancaires, immédiatement disponibles ;
- Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles font, si nécessaire, l'objet d'une dépréciation, calculée pour chaque ligne de titres de même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

La trésorerie passive est uniquement constituée des concours bancaires courants.

#### *5.3.18. Opérations en devises*

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

L'écart de conversion qui résulte de la valorisation des dettes et créances en devises est inscrit en comptes de régularisation, à l'actif s'il s'agit d'une perte latente et au passif s'il s'agit d'un profit latent.

Les pertes latentes non couvertes font l'objet d'une provision pour risques.

#### *5.3.19. Instruments dérivés de change*

Le Groupe utilise des instruments dérivés de change. Ces instruments ne sont pas documentés en couverture. Les gains et pertes sur instruments dérivés sont constatés en charges et produits financiers. Quand, à la clôture, la position ouverte isolé sur un ensemble homogène est une perte latente, une provision est constituée. Quand, à la clôture, la position ouverte isolée sur un ensemble homogène est un gain latent, celui-ci n'est pas constaté dans les comptes.

#### *5.3.20. Conversion des comptes d'entités établissant leurs comptes en monnaies étrangères*

La monnaie de fonctionnement de toutes les entités du groupe correspond à la monnaie locale.

Les comptes des entités établissant leurs comptes en monnaies étrangères sont convertis selon la méthode du cours de clôture.

La méthode du cours de clôture implique que la conversion des comptes des entités étrangères s'effectue de la manière suivante :

- tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les produits et les charges (y compris les dotations aux amortissements et provisions) sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan d'ouverture que sur le résultat, sont portés, pour la part revenant à l'entité consolidante, dans ses capitaux propres au poste « Ecarts de conversion » et pour la part des tiers au poste « Intérêts minoritaires ».

#### *5.3.21. Provisions et passifs éventuels*

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente pour le Groupe.

L'estimation de la valorisation des provisions est revue lors de chaque clôture. Les provisions sont maintenues tant que le groupe n'est pas en mesure de statuer clairement et avec certitude sur leur dénouement.

Un passif éventuel fait l'objet d'une mention en annexe lorsque :

- la société a une obligation potentielle à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- la société a une obligation à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

#### *5.3.22. Emprunts obligataires*

Les emprunts obligataires convertibles en actions sont enregistrés au passif du bilan dans la rubrique Emprunts et dettes financières pour le montant de l'emprunt émis, diminué des amortissements constatés.

#### *5.3.23. Dettes*

Les dettes sont comptabilisées initialement à leur valeur nominale.

#### *5.3.24. Chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires du Groupe résulte :

- de contrats à éléments multiples regroupant des licences de streaming vidéo et de contenus numériques, d'équipements (serveurs informatiques, routeurs et matériels de stockage), prestations de services et contrats de maintenance,
- de licences de streaming vidéo et de contenu numérique vendus séparément (hors contrats à éléments multiples),
- de contrats de maintenance.

##### **Contrats à éléments multiples**

Le Groupe est amené à signer des contrats à éléments multiples, pouvant correspondre à une combinaison de différents services ou livraisons de biens. Le chiffre d'affaires est reconnu de manière séparée pour chacun des éléments lorsqu'ils sont identifiables séparément, que le client peut en profiter de manière distincte et que le prix de vente individuel est spécifié dans le contrat.

Lorsqu'un contrat contient plusieurs biens ou services distincts dont le client peut bénéficier indépendamment, le prix est alloué à chacune d'elle sur la base de son prix de vente individuel défini contractuellement. Le chiffre d'affaires est ainsi reconnu séparément sans attendre la fin d'exécution du contrat, selon les modalités telles que définies ci-après.

##### **Licences de propriété intellectuelle**

Le Groupe commercialise des licences perpétuelles (sans limitation de temps), qui transfèrent au client un droit d'utilisation de la propriété intellectuelle. Le chiffre d'affaires relatif aux licences est reconnu à la date de mise à disposition de celle-ci au client.

##### **Vente d'équipements**

Le chiffre d'affaires relatif aux ventes d'équipements est reconnu lors du transfert de propriété.

##### **Prestations de services**

Ce chiffre d'affaires est qualifié de contrat à long terme, et reconnu conformément à la méthode dite de l'avancement décrite à l'article 622-2, alinéa 3 du PCG.

Les prestations de services correspondent principalement au paramétrage des solutions commercialisées par le Groupe.

Cette méthode consiste à constater un résultat en appliquant au résultat à terminaison le pourcentage d'avancement (art. 622-3 du PCG). Ce pourcentage d'avancement est déterminé en utilisant les modalités qui permettent de mesurer de façon fiable, selon leur nature, les services exécutés et acceptés. Pour cela, le Groupe établit un rapport entre le coût des travaux et services exécutés à la date de clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat.

Le cas échéant, soit une provision pour factures à établir, soit un produit constaté d'avance est constaté.

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, une provision pour risques et charges est comptabilisée afin de constater immédiatement ladite perte à terminaison.

##### **Contrats de maintenance**

Le chiffre d'affaires est reconnu de façon continue, prorata temporis sur la durée du contrat ; ceux-ci étant conclus sur des durées de 12 à 36 mois.

#### *5.3.25. Production immobilisée*

La production de l'exercice conservée par l'entreprise en vue de son immobilisation constitue un produit d'exploitation enregistré à son coût de production en « Production immobilisée ».

### *5.3.26. Subventions*

#### **Subventions d'exploitation**

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées immédiatement en produit d'exploitation. Dès lors qu'elles sont rattachées à un contrat long terme, elles sont comptabilisées au rythme de l'avancement dudit contrat.

#### **Subventions finançant des dépenses de recherche et développement**

Les subventions finançant des dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en produit exceptionnel au même rythme que les dépenses c'est-à-dire, au prorata des dépenses engagées par rapport aux dépenses prévisibles du projet.

### *5.3.27. Achats consommés*

Les achats consommés correspondent au coût d'achat des marchandises (serveurs, routeurs ou systèmes de stockage) y inclus les variations de stocks et des achats de logiciels, prestations de maintenance et de sous-traitance directement imputables à des projets.

### *5.3.28. Indicateurs alternatifs de performance*

#### **Marge brute**

La marge brute est définie comme la différence entre le chiffre d'affaires, les achats consommés et la production stockée figurant dans le poste « Autres produits d'exploitation ».

#### **Marge brute ajustée**

La marge brute ajustée correspond à la marge brute, tel que définit ci-avant, à laquelle sont soustraites les commissions sur ventes.

#### **EBITDA**

Le terme d'EBITDA ne constitue pas un agrégat financier défini par les normes comptables françaises et ne peut pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres sociétés. Il s'agit d'un complément d'information qui ne doit pas être considéré comme se substituant au résultat d'exploitation ou aux flux de trésorerie générés par l'activité.

Le terme « EBITDA », en anglais, « Earnings Before Interests, Taxes, Depreciation, and Amortization », désigne le résultat d'exploitation de la société avant que n'y soient soustraits les dotations aux amortissements et les provisions sur immobilisations, et les dotations nettes des reprises aux dépréciations sur stocks et créances clients. Il met en évidence le profit généré par l'activité indépendamment des conditions de son financement, des contraintes fiscales et du renouvellement de l'outil d'exploitation.

### *5.3.29. Résultat financier*

Le résultat financier comprend les produits et charges liés à la trésorerie et les flux bancaires, les charges d'intérêt sur les emprunts.

### *5.3.30. Distinction entre le résultat courant et le résultat d'exceptionnel*

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le Groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

### *5.3.31. Crédit d'impôt recherche*

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention d'intégration fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la société, le remboursement intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation. Le Crédit d'Impôt Recherche est présenté au poste impôts sur les sociétés dans le compte de résultat.

### *5.3.32. Crédit impôt innovation*

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche et d'innovation peuvent également bénéficier d'un Crédit d'impôt Innovation (CII).

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche et d'innovation ont été encourues. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la société, le remboursement intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation. Le Crédit d'Impôt Innovation est présenté au poste impôts sur les sociétés dans le compte de résultat.

### *5.3.33. Impôt sur les résultats*

Conformément aux prescriptions du règlement ANC n°2020-01, un impôt différé est comptabilisé en cas :

- de différence temporaire entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs au bilan consolidé ;
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le taux d'impôt qui s'appliquera à la date de reversement de la différence.

En application du règlement ANC n°2020-01, les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ; dans cette situation, ils sont retenus à hauteur des passifs d'impôts différés déjà constatés arrivant à échéance dans la période au cours de laquelle ces actifs deviennent ou restent récupérables ; il est possible dans ce cas de tenir compte d'options fiscales destinées à allonger le délai séparant la date à laquelle un actif d'impôt devient récupérable de celle à laquelle il se prescrit ;
- ou s'il est probable que l'entité pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de cette période ; il est présumé qu'un tel bénéfice n'existera pas lorsque l'entité a supporté des pertes récentes au cours des deux derniers exercices sauf à apporter des preuves contraires convaincantes, par exemple si ces pertes résultent de circonstances exceptionnelles qui ne devraient pas se renouveler dans un avenir prévisible ou si des bénéfices exceptionnels sont attendus.

#### *5.3.34. Engagements de retraite*

Le Groupe n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite de la société française. Ce calcul est réalisé en application de la convention collective applicable. Les engagements de retraite figurent dans les engagements hors bilan et ne font pas l'objet d'une provision.

Ces engagements sont évalués selon les hypothèses suivantes en 2021 :

- Taux d'actualisation de 0,90 %,
- Taux de revalorisation moyen des salaires de 1.50 % par an,
- Taux de turnover de 1 à 7% par an,
- Table de mortalité publiée par l'INSEE (Années 2016-2018) en considérant une probabilité de survie de 1 pour les salariés ayant 67 ans à la date de clôture des présents comptes annuels,
- Taux de charges sociales de 46.55% pour les cadres ; 24.96% pour les non-cadres.

Ces engagements sont évalués selon les hypothèses suivantes en 2020 :

- Taux d'actualisation de 0,69 %,
- Taux de revalorisation moyen des salaires de 1.20 % par an,
- Taux de turnover de 1 à 7% par an,
- Table de mortalité publiée par l'INSEE (Années 2015-2017) en considérant une probabilité de survie de 1 pour les salariés ayant 67 ans à la date de clôture des présents comptes annuels,
- Taux de charges sociales de 46.12% pour les cadres ; 38.37% pour les non-cadres.

Les filiales à l'étranger n'ont pas d'engagement de retraite.

#### *5.3.35. Résultat net par action*

Le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'incidence de la conversion maximale des instruments dilutifs en actions ordinaires.

#### 5.4. INFORMATION SECTORIELLE

##### Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité

| Chiffre d'affaires                                | 31/12/2021    | 31/12/2020    |
|---|---------------|---------------|
| En k€   |               |               |
| Equipements .....                                 | 5 466         | 5 993         |
| Licences et prestations de services .....         | 20 999        | 13 269        |
| Maintenance et Service as a Software (SaaS) ..... | 6 662         | 4 701         |
| <b>Total Chiffre d'affaires</b>                   | <b>33 127</b> | <b>23 963</b> |

##### Ventilation du chiffre d'affaires par secteur géographique

| Chiffre d'affaires              | 31/12/2021    |     | 31/12/2020    |     |
|---------------------------------|---------------|-----|---------------|-----|
| En k€                           |               |     |               |     |
| France .....                    | 3 466         | 10% | 2 721         | 11% |
| EMEA hors France .....          | 14 611        | 44% | 11 053        | 46% |
| Amérique du Nord .....          | 4 080         | 12% | 1 604         | 7%  |
| Amérique Latine .....           | 8 574         | 26% | 7 077         | 30% |
| Asie pacifique .....            | 2 396         | 7%  | 1 508         | 6%  |
| <b>Total Chiffre d'affaires</b> | <b>33 127</b> |     | <b>23 963</b> |     |

## 5.5. INFORMATION SUR LE BILAN

### 5.5.1. Immobilisations incorporelles

| VARIATIONS DES VALEURS BRUTES                | 31/12/2020   | Acquisition  | Diminution | Reclassement | Ecart de conversion | 31/12/2021     |
|--|--------------|--------------|------------|--------------|---------------------|----------------|
| En KE  |              |              |            |              |                     |                |
| Frais de développement .....                 | 951          | 1 516        | -          | 2 197        | -                   | 4 664          |
| Logiciels .....                              | 975          | 41           | -          | 41           | -                   | 1 057          |
| Autres immobilisations incorporelles .....   | 27           | 10           | -          | -            | -                   | 38             |
| Immobilisations incorporelles en cours ..... | 2 239        | 764          | -          | (2 238)      | -                   | 765            |
| <b>Total valeurs brutes</b>                  | <b>4 192</b> | <b>2 331</b> | <b>-</b>   | <b>-</b>     | <b>-</b>            | <b>6 523</b>   |
| VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS                | 31/12/2020   | Dotations    | Reprises   | Reclassement | Ecart de conversion | 31/12/2021     |
| En KE  |              |              |            |              |                     |                |
| Am/Dép. frais développ. ....                 | (138)        | (632)        | -          | -            | -                   | (770)          |
| Am/Dép. logiciels .....                      | (781)        | (123)        | -          | -            | -                   | (903)          |
| Am/Dép. autres immos incorp. ....            | (20)         | (8)          | -          | -            | -                   | (27)           |
| <b>Total amortissements</b>                  | <b>(939)</b> | <b>(764)</b> | <b>0</b>   | <b>0</b>     | <b>0</b>            | <b>(1 703)</b> |
| <b>Immobilisations incorporelles nettes</b>  | <b>3 253</b> | <b>1 570</b> | <b>0</b>   | <b>0</b>     | <b>0</b>            | <b>4 823</b>   |
| VARIATIONS DES VALEURS BRUTES                | 01/01/2020   | Acquisition  | Diminution | Reclassement | Ecart de conversion | 31/12/2020     |
| En KE  |              |              |            |              |                     |                |
| Frais de développement .....                 | 785          | 166          | -          | -            | -                   | 951            |
| Logiciels .....                              | 884          | 91           | -          | -            | -                   | 975            |
| Autres immobilisations incorporelles .....   | 27           | -            | -          | -            | -                   | 27             |
| Immobilisations incorporelles en cours ..... | -            | 2 239        | -          | -            | -                   | 2 239          |
| <b>Total valeurs brutes</b>                  | <b>1 696</b> | <b>2 496</b> | <b>-</b>   | <b>-</b>     | <b>-</b>            | <b>4 192</b>   |
| VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS                | 01/01/2020   | Dotations    | Reprises   | Reclassement | Ecart de conversion | 31/12/2020     |
| En KE  |              |              |            |              |                     |                |
| Am/Dép. frais développ. ....                 | -            | (138)        | -          | -            | -                   | (138)          |
| Am/Dép. logiciels .....                      | (667)        | (114)        | -          | -            | -                   | (781)          |
| Am/Dép. autres immos incorp. ....            | (13)         | (7)          | -          | -            | -                   | (20)           |
| <b>Total amortissements</b>                  | <b>(680)</b> | <b>(259)</b> | <b>0</b>   | <b>0</b>     | <b>0</b>            | <b>(939)</b>   |
| <b>Immobilisations incorporelles nettes</b>  | <b>1 016</b> | <b>2 237</b> | <b>0</b>   | <b>0</b>     | <b>0</b>            | <b>3 253</b>   |

Les projets de développement ont été inscrits en immobilisations incorporelles à hauteur de 2,4 m€ en 2020 et 2,3m€ en 2021. Ces projets correspondent aux trois programmes suivants :

- Broadpeak.io : plateforme cloud dotée d'applications clés en main en formule SaaS (Software as a Service) ;
- Origin Packager : ce projet permet de capturer, stocker et formater des contenus live ou à la demande ;
- Video Delivery Mediator : gestionnaire des logiciels de streaming qui permet de contrôler les sessions de streaming des utilisateurs.

Les dépenses directes de recherche et développement comptabilisées en charge au titre des exercices 2020 et 2021 représentent respectivement 3,9 m€ et 7.3 m€. Le Groupe estime que les frais liés à ces projets ne remplissent pas les critères de comptabilisation à l'actif.

#### Test de dépréciation

Les frais de développement en cours ont fait l'objet d'un test de dépréciation au niveau de chaque projet. Les hypothèses opérationnelles (chiffre d'affaires, marge, prévisions de trésorerie) prises en compte pour l'élaboration du test de dépréciation correspondent aux données préparées dans le cadre d'un Business Plan à 5 ans.

Les valeurs d'utilité des projets ont été estimées selon la méthodologie suivante :

- les flux de trésorerie futurs sont issus du business plan à 5 ans ;
- le taux d'actualisation utilisé est de 11%.

Les tests de dépréciation réalisés n'ont pas donné lieu à la constatation d'une perte de valeur.

#### Sensibilité

La sensibilité de la valorisation des projets aux principales hypothèses opérationnelles et financières telles que décrites ci-avant est présentée lorsqu'un changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé pourrait conduire à ce que la valeur comptable d'un projet de développement excède sa valeur recouvrable.

L'analyse de sensibilité n'a pas fait apparaître de risque de dépréciation.

#### 5.5.2. Immobilisations corporelles

| VARIATION DES IMMOBILISATIONS BRUTES           | 31/12/2020   | Acquisitions | Cessions | Reclassement | Ecart de conversion | 31/12/2021   |
|--|--------------|--------------|----------|--------------|---------------------|--------------|
| En K€  |              |              |          |              |                     |              |
| Installations tech, matériel & outillage ..... | 44           | -            | -        | -            | -                   | 44           |
| Autres immobilisations corporelles .....       | 593          | 5            | -        | -            | -                   | 598          |
| Matériel de bureau .....                       | 241          | 63           | -        | -            | -                   | 304          |
| Matériel informatique .....                    | 958          | 740          | 0        | -            | 4                   | 1 703        |
| Immobilisations corporelles en cours .....     | 9            | 12           | -        | -            | -                   | 21           |
| <b>Total valeurs brutes</b>                    | <b>1 845</b> | <b>820</b>   | <b>0</b> | <b>0</b>     | <b>4</b>            | <b>2 670</b> |

| VARIATION DES AMORTISSEMENTS              | 31/12/2020   | Dotations    | Reprises | Reclassement | Ecart de conversion | 31/12/2021     |
|---|--------------|--------------|----------|--------------|---------------------|----------------|
| En K€                                     |              |              |          |              |                     |                |
| Am/Dép. Matériel de bureau .....          | (66)         | (32)         | -        | -            | -                   | (98)           |
| Am/Dép. Matériel informatique .....       | (660)        | (183)        | -        | -            | (3)                 | (846)          |
| Am/Dép. autres immobilisations corp. .... | (174)        | (59)         | -        | -            | -                   | (233)          |
| <b>Total amortissements</b>               | <b>(900)</b> | <b>(274)</b> | <b>0</b> | <b>0</b>     | <b>(3)</b>          | <b>(1 177)</b> |
| <b>Total valeurs nettes</b>               | <b>945</b>   | <b>546</b>   | <b>0</b> | <b>0</b>     | <b>1</b>            | <b>1 493</b>   |

| VARIATION DES IMMOBILISATIONS BRUTES           | 01/01/2020   | Acquisitions | Cessions   | Reclassement | Ecart de conversion | 31/12/2020   |
|--|--------------|--------------|------------|--------------|---------------------|--------------|
| En K€  |              |              |            |              |                     |              |
| Installations tech, matériel & outillage ..... | 43           | 1            | -          | -            | -                   | 44           |
| Autres immobilisations corporelles .....       | 588          | 5            | -          | -            | -                   | 593          |
| Matériel de bureau .....                       | 239          | 3            | -          | -            | -                   | 241          |
| Matériel informatique .....                    | 807          | 158          | (3)        | -            | (4)                 | 958          |
| Immobilisations corporelles en cours .....     | 9            | 0            | -          | -            | -                   | 9            |
| <b>Total valeurs brutes</b>                    | <b>1 685</b> | <b>167</b>   | <b>(3)</b> | <b>0</b>     | <b>(4)</b>          | <b>1 846</b> |

| VARIATION DES AMORTISSEMENTS              | 01/01/2020   | Dotations    | Reprises   | Reclassement | Ecart de conversion | 31/12/2020   |
|---|--------------|--------------|------------|--------------|---------------------|--------------|
| En K€                                     |              |              |            |              |                     |              |
| Am/Dép. Matériel de bureau .....          | (38)         | (28)         | -          | -            | -                   | (66)         |
| Am/Dép. Matériel informatique .....       | (527)        | (137)        | 1          | -            | 3                   | (660)        |
| Am/Dép. autres immobilisations corp. .... | (115)        | (59)         | -          | -            | -                   | (174)        |
| <b>Total amortissements</b>               | <b>(680)</b> | <b>(224)</b> | <b>1</b>   | <b>0</b>     | <b>3</b>            | <b>(900)</b> |
| <b>Total valeurs nettes</b>               | <b>1 006</b> | <b>(57)</b>  | <b>(2)</b> | <b>0</b>     | <b>(1)</b>          | <b>945</b>   |

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées :

- D'agencements et mobilier de bureau,
- De matériel informatique, notamment d'une plate-forme de serveurs video acquise en 2021 pour un montant de 517 K€ via cession-bail.

Le Groupe n'est pas propriétaire des locaux qu'il occupe.

### 5.5.3. Immobilisations financières

| VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES     | 31/12/2020 | Augmentation | Diminution  | Reclassement | Ecart de conversion | 31/12/2021 |
|---|------------|--------------|-------------|--------------|---------------------|------------|
| En K€   |            |              |             |              |                     |            |
| Parts sociales et créances immobilisées ..... | 18         | -            | -           | -            | -                   | 18         |
| Dépôts et cautionnements versés .....         | 152        | 43           | (26)        | -            | 3                   | 173        |
| <b>Total valeurs brutes</b>                   | <b>170</b> | <b>43</b>    | <b>(26)</b> | <b>0</b>     | <b>3</b>            | <b>191</b> |

| VARIATION DES AMORTISSEMENTS       | 31/12/2020 | Dotations | Reprises    | Reclassement | Ecart de conversion | 31/12/2021 |
|------------------------------------|------------|-----------|-------------|--------------|---------------------|------------|
| En K€                              |            |           |             |              |                     |            |
| Dép. prêts & autres - courant      | -          | -         | -           | -            | -                   | -          |
| Dép. immobilisations financières   | 0          | 0         | 0           | 0            | 0                   | 0          |
| <b>Immobilisations financières</b> | <b>170</b> | <b>43</b> | <b>(26)</b> | <b>0</b>     | <b>3</b>            | <b>191</b> |

| VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES     | 01/01/2020 | Augmentation | Diminution | Reclassement | Ecart de conversion | 31/12/2020 |
|---|------------|--------------|------------|--------------|---------------------|------------|
| En K€   |            |              |            |              |                     |            |
| Parts sociales et créances immobilisées ..... | 18         | 0            | -          | -            | -                   | 18         |
| Dépôts et cautionnements versés .....         | 148        | 9            | (1)        | -            | (3)                 | 152        |
| <b>Total valeurs brutes</b>                   | <b>166</b> | <b>9</b>     | <b>(1)</b> | <b>0</b>     | <b>(3)</b>          | <b>170</b> |

| VARIATION DES AMORTISSEMENTS       | 01/01/2020 | Dotations | Reprises   | Reclassement | Ecart de conversion | 31/12/2020 |
|------------------------------------|------------|-----------|------------|--------------|---------------------|------------|
| En K€                              |            |           |            |              |                     |            |
| Dép. prêts & autres - courant      | -          | -         | -          | -            | -                   | -          |
| Dép. immobilisations financières   | 0          | 0         | 0          | 0            | 0                   | 0          |
| <b>Immobilisations financières</b> | <b>166</b> | <b>9</b>  | <b>(1)</b> | <b>0</b>     | <b>(3)</b>          | <b>170</b> |

Les dépôts et cautionnement versés correspondent à titre principal à des dépôts de garantie versés aux bailleurs des locaux occupés par le Groupe.

#### 5.5.4. Tableau des filiales et participations

Au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2021 le groupe ne détient pas de participations non consolidées.

### 5.5.5. Stocks

| STOCKS ET EN-COURS                         |  | 31/12/2021 |             |            |
|--|--|------------|-------------|------------|
| En K€                                      |  | Brut       | Provisions  | Net        |
| Stocks MP, fournitures et aut. appro. .... |  | 387        | (44)        | 343        |
| <b>Total stocks et en-cours</b>            |  | <b>387</b> | <b>(44)</b> | <b>343</b> |
| STOCKS ET EN-COURS                         |  | 31/12/2020 |             |            |
| En K€                                      |  | Brut       | Provisions  | Net        |
| Stocks MP, fournitures et aut. appro. .... |  | 57         | (23)        | 34         |
| <b>Total stocks et en-cours</b>            |  | <b>57</b>  | <b>(23)</b> | <b>34</b>  |

Le Groupe dispose usuellement d'un stock réduit dans la mesure où les achats de serveurs notamment sont effectués uniquement dans le cadre de commandes fermes de clients. Au 31 décembre 2021, les stocks sont principalement composés de serveurs informatiques, livrés chez un client début 2022.

### 5.5.6. Créances clients et comptes rattachés

| CREANCES CLIENTS              | 31/12/2021    |              |               | 31/12/2020    |             |               |
|-------------------------------|---------------|--------------|---------------|---------------|-------------|---------------|
|                               | Brut          | Provisions   | Net           | Brut          | Provisions  | Net           |
| En K€                         |               |              |               |               |             |               |
| Clients .....                 | 16 362        | (359)        | 16 003        | 9 678         | -           | 9 678         |
| Clients douteux .....         | 269           | (269)        | -             | 67            | (67)        | -             |
| Factures à établir .....      | 8 200         |              | 8 200         | 5 832         |             | 5 832         |
| <b>Total créances clients</b> | <b>24 831</b> | <b>(628)</b> | <b>24 202</b> | <b>15 577</b> | <b>(67)</b> | <b>15 510</b> |

L'augmentation des créances clients de 56% en comparaison de 2020 pour atteindre 24 202 K€ au 31 décembre 2021 résulte principalement de la progression de l'activité, notamment sur le 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 en comparaison du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020. La fin d'année étant traditionnellement la période la plus active en matière de facturation pour le Groupe.

Le délai de règlement ressort pour sa part à 85 jours de chiffre d'affaires au 31 décembre 2021, 70 jours au 31 décembre 2020.

Les factures à établir correspondent d'une part, à des équipements ou licences livrées non facturées, d'autre part, à la constatation de l'avancement des prestations en comparaison de la facturation (le montant du produit à recevoir s'obtient par différence entre le taux d'avancement appliqué aux dépenses prévisionnelles et le niveau de facturation).

Les créances douteuses sont provisionnées à 100%.

Les tableaux ci-dessous présentent l'antériorité des créances clients par date d'échéance au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020.

| Antériorité des créances clients | 31/12/2021    | Non échu     | Echu à moins de 3 mois | Echu de 3 à 6 mois | Echu de 6 à 12 mois | Echu à plus de 12 mois |
|----------------------------------|---------------|--------------|------------------------|--------------------|---------------------|------------------------|
| En K€                            |               |              |                        |                    |                     |                        |
| Clients                          | 16 362        | 9 787        | 5 057                  | 642                | 446                 | 429                    |
| Dépréciation                     | (359)         |              | (127)                  |                    |                     | (232)                  |
| <b>Clients - net</b>             | <b>16 003</b> | <b>9 787</b> | <b>4 930</b>           | <b>642</b>         | <b>446</b>          | <b>197</b>             |

| Antériorité des créances clients | 31/12/2020   | Non échu     | Echu à moins de 3 mois | Echu de 3 à 6 mois | Echu de 6 à 12 mois | Echu à plus de 12 mois |
|----------------------------------|--------------|--------------|------------------------|--------------------|---------------------|------------------------|
| En K€                            |              |              |                        |                    |                     |                        |
| Clients                          | 9 678        | 6 325        | 1 378                  | 587                | 146                 | 1 242                  |
| Dépréciation                     |              |              |                        |                    |                     |                        |
| <b>Clients - net</b>             | <b>9 678</b> | <b>6 325</b> | <b>1 378</b>           | <b>587</b>         | <b>146</b>          | <b>1 242</b>           |

Le poste clients est impacté par un client export, dont les délais de paiements sont habituellement longs. Au 31 décembre 2021, ce client représente 17% des créances nettes totales, échues à 100%, soit 45% des créances échues (soit 2 777 K€ dont 250 K€ échus à plus de 12 mois). Au 31 décembre 2020, il représentait 12% des créances totales (soit 1 196 K€) et 26% des échus (soit 859 K€). Aucune dépréciation n'a été constatée sur ce client, la direction considérant la probabilité de recouvrement de cette créance élevée.

### 5.5.7. Autres créances

| AUTRES CREANCES                             | 31/12/2021   |            |              | 31/12/2020   |
|---|--------------|------------|--------------|--------------|
|   | Brut         | Provisions | Net          | Net          |
| En K€                                       |              |            |              |              |
| Créances sur personnel & org. sociaux ..... | 12           | -          | 12           | -            |
| Créances fiscales - hors IS - courant ..... | 973          | -          | 973          | 691          |
| Etat, Impôt sur les bénéfices .....         | 2 902        | -          | 2 902        | 2 087        |
| Impôts différés - actif .....               | 63           | -          | 63           | 56           |
| Charges constatées d'avance .....           | 1 712        | -          | 1 712        | 740          |
| Autres créances .....                       | 139          | -          | 139          | 375          |
| Ecart de conversion actif .....             | 38           | -          | 38           | 364          |
| <b>Total autres créances d'exploitation</b> | <b>5 839</b> | <b>-</b>   | <b>5 839</b> | <b>4 313</b> |

Les créances fiscales hors IS, correspondent principalement à des crédits de TVA au titre des mois de novembre et décembre pour des montants respectifs de 480K€ au 31 décembre 2021 et 260K€ au 31 décembre 2020 ; de la TVA déductible pour des montants respectifs de 280K€ au 31 décembre 2021 et 254 K€ au 31 décembre 2020.

Les créances au titre de l'impôt sur les bénéfices correspondent au crédit impôt recherche déclaré au titre de l'exercice 2021 pour un montant de 2.889K€ ; 2 080K€ au titre de l'exercice 2020.

Le remboursement du CIR 2020 a été perçu par le Groupe en juin 2021. Le remboursement du CIR 2021 est attendu mi-2022.

Au 31 décembre 2021, les charges constatées d'avance correspondent principalement à des factures de fournisseurs sur biens non réceptionnés (serveurs informatiques à titre principal) pour un montant de 1.005 K€ ; des abonnements informatiques (117 K€) ainsi que les honoraires relatifs à un contrat de portage à Dubaï (244 K€).

Au 31 décembre 2020, les charges constatées d'avance correspondent principalement à des abonnements informatiques (107 K€) ainsi que les honoraires relatifs à un contrat de portage à Dubaï (226 K€).

### 5.5.8. Etat des échéances des créances

| CREANCES D'EXPLOITATION                       | 31/12/2021    | < N+1         | de N+2 à N+5 | > N+5    |
|---|---------------|---------------|--------------|----------|
| En K€   |               |               |              |          |
| Clients et comptes rattachés .....            | 24 202        | 24 202        | -            | -        |
| <b>Clients et comptes rattachés</b>           | <b>24 202</b> | <b>24 202</b> | <b>-</b>     | <b>-</b> |
| Créances sur personnel & org. sociaux .....   | 12            | 12            | -            | -        |
| Créances fiscales - hors IS .....             | 973           | 973           | -            | -        |
| Etat, Impôt sur les bénéfices .....           | 2 902         | 2 902         | -            | -        |
| Impôts différés - actif .....                 | 63            | 63            | -            | -        |
| Comptes courants - actif .....                | 0             | 0             | -            | -        |
| Autres créances .....                         | 139           | 139           | -            | -        |
| Produits à recev. (Quote part rés. SNC) ..... | -             | -             | -            | -        |
| <b>Autres créances et cptes régul.</b>        | <b>4 089</b>  | <b>4 089</b>  | <b>-</b>     | <b>-</b> |
| Charges constatées d'avance .....             | 1 712         | 1 712         | -            | -        |
| Ecart de conversion actif .....               | 38            | 38            | -            | -        |
| Charges à répartir .....                      | 0             | 0             | -            | 0        |
| <b>Autres créances et cptes régul.</b>        | <b>1 750</b>  | <b>1 750</b>  | <b>-</b>     | <b>-</b> |
| <b>Total créances d'exploitation</b>          | <b>30 041</b> | <b>30 041</b> | <b>-</b>     | <b>-</b> |

| CREANCES D'EXPLOITATION                | 31/12/2020    | < N+1         | de N+2 à N+5 | > N+5    |
|--|---------------|---------------|--------------|----------|
| En K€                                  |               |               |              |          |
| Clients et comptes rattachés .....     | 15 510        | 15 510        | -            | -        |
| <b>Clients et comptes rattachés</b>    | <b>15 510</b> | <b>15 510</b> | <b>-</b>     | <b>-</b> |
| Créances fiscales - hors IS .....      | 691           | 691           | -            | -        |
| Etat, Impôt sur les bénéfices .....    | 2 087         | 2 087         | -            | -        |
| Impôts différés - actif .....          | 56            | 56            | -            | -        |
| Autres créances .....                  | 375           | 375           | -            | -        |
| <b>Autres créances et cptes régul.</b> | <b>3 210</b>  | <b>3 210</b>  | <b>-</b>     | <b>-</b> |
| Charges constatées d'avance .....      | 740           | 740           | -            | -        |
| Ecart de conversion actif .....        | 364           | 364           | -            | -        |
| <b>Autres créances et cptes régul.</b> | <b>1 104</b>  | <b>1 104</b>  | <b>-</b>     | <b>-</b> |
| <b>Total créances d'exploitation</b>   | <b>19 823</b> | <b>19 823</b> | <b>-</b>     | <b>-</b> |

### 5.5.9. Trésorerie

| DISPONIBILITES                                | 31/12/2021   | 31/12/2020   |
|---|--------------|--------------|
| En K€   |              |              |
| Disponibilités .....                          | 2 704        | 4 083        |
| <i>Dont retenues de garantie Dailly</i> ..... | 145          | 203          |
| <b>Trésorerie active</b>                      | <b>2 704</b> | <b>4 083</b> |
| Concours bancaires (trésorerie passive) ..... | 2 387        | 2 252        |
| <b>Trésorerie passive</b>                     | <b>2 387</b> | <b>2 252</b> |
| <b>Trésorerie nette</b>                       | <b>316</b>   | <b>1 831</b> |

Les concours bancaires correspondent aux financements obtenus dans le cadre des contrats de MCNE et AED.

Les retenues de garantie Dailly sont usuellement disponibles dans un délai de 2 à 3 mois, à savoir, au règlement des clients.

### 5.5.10. Capitaux propres

Au 31 décembre 2021, le capital social de la Société s'élève à 187 423.00 € décomposé en 18 742 250 titres d'une valeur nominale de 0.01 euros, entièrement libérés et répartis comme suit :

| Différentes catégories de titres | Valeurs nominales en euros | Nombres de titres |       |            |
|----------------------------------|----------------------------|-------------------|-------|------------|
|                                  |                            | 31/12/2020        | Créés | Rembourés  |
| Actions .....                    | 0,0100                     | 18 738 969        | 3 281 | 18 742 250 |

Suite à l'exercice de bons de souscriptions d'actions de parts de créateurs d'entreprise, le Président a constaté le 14 décembre 2021 la création et l'émission d'un nombre total de 3.281 actions nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune, intégralement libérées par versement en numéraire et l'augmentation corrélative du capital social, soit une augmentation du capital social d'un montant total nominal de 32,81 €, assortie d'une prime d'émission de 5.380,84€ (1,64€ par action).

Au 31 décembre 2020, le capital social de la Société s'élève à 187 389.69 € décomposé en 18 738 969 titres d'une valeur nominale de 0.01 euros, entièrement libérés et répartis comme suit :

| Différentes catégories de titres | Valeurs nominales en euros | Nombres de titres |       |            |
|----------------------------------|----------------------------|-------------------|-------|------------|
|                                  |                            | 31/12/2019        | Créés | Rembourés  |
| Actions .....                    | 0,0100                     | 18 738 969        |       | 18 738 969 |

### Bon de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

L'Assemblée générale du 30 décembre 2019 a accordé aux salariés de la société les BSPCE dont les principales caractéristiques figurent ci-après

|   | 31 décembre<br>2021 | 31 décembre<br>2020 |
|---|---------------------|---------------------|
| Date d'assemblée ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les BSPCE   | 2-juil. 19          | 2-juil. 19          |
| Date de la décision d'attribution par le Président  | 30-déc.-19          | 30-déc.-19          |
| Nombre maximum de BSPCE autorisés   | 986.261             | 986.261             |
| Nombre de BSPCE attribués (1)   | 383.500             | 383.500             |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites<br><i>dont le nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux</i> | 383.500<br>0        | 383.500<br>0        |
| Point de départ d'exercice des BSPCE (2)  | 31-déc.-20          | 31-déc.-20          |
| Date d'expiration des BSPCE   | 30-déc.-29          | 30-déc.-29          |
| Prix d'exercice des BSPCE   | 1,65 €              | 1,65 €              |
| Modalités d'exercice  | (1)                 | (1)                 |
| Nombre cumulé de BSPCE caducs ou annulés  | 10.219              | 2.000               |
| Nombre de BSPCE exercés   | 3.281               | 0                   |
| Nombre de BSPCE restant en circulation  | 370.000             | 381.500             |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites  | 370.000             | 381.500             |

(1) Les BSPCE ont été attribués sous la condition suspensive de la signature par chacun des bénéficiaires d'un engagement contractuel avec l'ensemble des associés de la Société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- existence d'un droit de préemption au profit des fondateurs de la Société ainsi qu'Eutelsat et Technicolor Delivery Technologies SAS au prorata de leur participation respective dans le capital de la Société.
- existence d'un droit de sortie conjointe totale dans l'hypothèse où un ou plusieurs fondateurs de la Société ainsi qu'Eutelsat et Technicolor Delivery Technologies SAS accepteraient une offre qui permettrait à ce ou ces tiers de détenir le contrôle de la Société au sein de l'article L.233-3 I du code de commerce.
- existence d'une obligation de cession forcée prenant la forme d'une promesse irrévocable de vente dès lors que l'un ou plusieurs des associés de la Société ou un tiers agissant seul ou de concert viendrait(en) à faire une offre d'achat portant sur au moins 95% du capital de la Société.

Ces engagements contractuels ont été conclus pour une durée de 10 ans à compter du 2 juillet 2019. Ils sont renouvelables par tacite reconduction pour des périodes d'un an.

Chaque bénéficiaire a la possibilité d'exercer ses BSPCE 2019, tant qu'il est salarié de la Société, dans les proportions et selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 25% depuis le 31 décembre 2020 ;
- puis à hauteur de 6,25% à l'expiration de chaque trimestre écoulé depuis le 31 décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

## Stock-options

L'Assemblée générale du 30 décembre 2019 a accordé aux salariés des sociétés Broadpeak Systems Corp. (USA) et Broadpeak Asie Pacifique (Singapour) les stock-options dont les principales caractéristiques figurent ci-après :

| 31 décembre 2021                                 | Stock-options<br>USA | Stock-options<br>Singapour |
|--|----------------------|----------------------------|
| Nombre maximum de stock-options autorisés        | 986 261              | 986 261                    |
| Nombre de stock-options attribués                | 237 500              | 211 000                    |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites   | 237 500              | 211 000                    |
| Point de départ d'exercice des stock-options     | 31-déc.-20           | 31-déc.-20                 |
| Date d'expiration des stock-options              | 30-déc.-29           | 30-déc.-29                 |
| Prix d'exercice des stock-options                | 1,65€                | 1,65€                      |
| Modalités d'exercice                             | (1)                  | (1)                        |
| Nombre de stock-options exercés                  | 0                    | 0                          |
| Nombre cumulé de stock-options caducs ou annulés | 15.000               | 0                          |
| Nombre de stock-options restant en circulation   | 222.500              | 211.000                    |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites   | 222.500              | 211.000                    |

| 31 décembre 2020                                 | Stock-options<br>USA | Stock-options<br>Singapour |
|--|----------------------|----------------------------|
| Nombre maximum de stock-options autorisés        | 986 261              | 986 261                    |
| Nombre de stock-options attribués                | 237 500              | 211 000                    |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites   | 237 500              | 211 000                    |
| Point de départ d'exercice des stock-options     | 31-déc.-20           | 31-déc.-20                 |
| Date d'expiration des stock-options              | 30-déc.-29           | 30-déc.-29                 |
| Prix d'exercice des stock-options                | 1,65€                | 1,65€                      |
| Modalités d'exercice                             | (1)                  | (1)                        |
| Nombre de stock-options exercés                  | 0                    | 0                          |
| Nombre cumulé de stock-options caducs ou annulés | 15.000               | 0                          |
| Nombre de stock-options restant en circulation   | 222.500              | 211.000                    |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites   | 222.500              | 211.000                    |

(1) Les stock-options ont été attribués sous la condition suspensive de la signature par chacun des bénéficiaires d'un engagement contractuel avec l'ensemble des associés de la Société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- existence d'un droit de préemption au profit des fondateurs de la Société ainsi qu'Eutelsat et Technicolor Delivery Technologies SAS au prorata de leur participation respective dans le capital de la Société ;
- existence d'un droit de sortie conjointe totale dans l'hypothèse où un ou plusieurs fondateurs de la Société ainsi qu'Eutelsat et Technicolor Delivery Technologies SAS accepteraient une offre qui permettrait à ce ou ces tiers de détenir le contrôle de la Société au sein de l'article L.233-3 I du code de commerce ;
- existence d'une obligation de cession forcée prenant la forme d'une promesse irrévocable de vente dès lors que l'un ou plusieurs des associés de la Société ou un tiers agissant seul ou de concert viendrait(en)t à faire une offre d'achat portant sur au moins 95% du capital de la Société.

Ces engagements contractuels ont été conclus pour une durée de 10 ans à compter du 2 juillet 2019. Ils sont renouvelables par tacite reconduction pour des périodes d'un an.

Chaque bénéficiaire a la possibilité d'exercer ses stock-options, tant qu'il est salarié du Groupe ou mandataire de la Société, dans les proportions et selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 25% depuis le 31 décembre 2020 ;
- puis à hauteur de 6,25% à l'expiration de chaque trimestre écoulé depuis le 31 décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

### 5.5.11. Provisions

| PROVISIONS                           | 31/12/2020 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | 31/12/2021 |
|--------------------------------------|------------|-----------|--------------------|------------------------|------------|
| En K€                                |            |           |                    |                        |            |
| Provisions pour litiges .....        | -          | 40        | -                  | -                      | 40         |
| Autres provisions pour risques ..... | 364        | -         | (326)              | -                      | 38         |
| <b>Provisions</b>                    | <b>364</b> | <b>40</b> | <b>(326)</b>       | <b>-</b>               | <b>78</b>  |

Au 31 décembre 2021, les provisions correspondent à hauteur de 40 K€ à un litige prud'homal ; 38 K€ à une provision pour perte de change calculée sur les créances et dettes en devises.

| PROVISIONS                           | 31/12/2019 | Dotations  | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | 31/12/2020 |
|--------------------------------------|------------|------------|--------------------|------------------------|------------|
| En K€                                |            |            |                    |                        |            |
| Autres provisions pour risques ..... | 50         | 314        | -                  | -                      | 364        |
| <b>Total provisions</b>              | <b>50</b>  | <b>314</b> | <b>-</b>           | <b>-</b>               | <b>364</b> |
| <b>Provisions</b>                    | <b>50</b>  | <b>314</b> | <b>-</b>           | <b>-</b>               | <b>364</b> |

Au 31 décembre 2020, les provisions correspondent exclusivement à une provision pour perte de change calculée sur des créances et des dettes en devises (principalement des dettes en USD dont le taux de clôture au 31 décembre 2020 était de 1.2271).

### 5.5.12. Emprunts et dettes financières

| DETTES FINANCIERES                           | 31/12/2020    | Augmentation | Diminution     | écart de conversion | 31/12/2021    |
|--|---------------|--------------|----------------|---------------------|---------------|
| En K€  |               |              |                |                     |               |
| Emprunts obligataires .....                  | 4 368         | 349          | -              | -                   | 4 717         |
| Emprunts auprès des établis. de crédit ..... | 4 680         | 667          | (210)          | -                   | 5 137         |
| Autres emprunts et dettes assimilées .....   | 1 013         | 700          | (641)          | 7                   | 1 079         |
| Intérêts courus sur emprunts .....           | 352           | 377          | (352)          | -                   | 377           |
| Concours bancaires courants .....            | 2 252         | 135          | -              | -                   | 2 387         |
| <b>Total Emprunts et dettes financières</b>  | <b>12 685</b> | <b>2 229</b> | <b>(1 203)</b> | <b>7</b>            | <b>13 698</b> |
| <i>Dont Crédit-bail</i>                      | -             | 517          | -              | 9                   | 508           |

| DETTES FINANCIERES                           | 01/01/2020   | Augmentation | Diminution   | écart de conversion | 31/12/2020    |
|--|--------------|--------------|--------------|---------------------|---------------|
| En K€  |              |              |              |                     |               |
| Emprunts obligataires .....                  | 4 200        | 168          | -            | -                   | 4 368         |
| Emprunts auprès des établis. de crédit ..... | 901          | 4 000        | (221)        | -                   | 4 680         |
| Autres emprunts et dettes assimilées .....   | 1 007        | 188          | (170)        | (12)                | 1 013         |
| Intérêts courus sur emprunts .....           | 172          | 352          | (172)        | -                   | 352           |
| Concours bancaires courants .....            | 2 218        | 34           | -            | -                   | 2 252         |
| <b>Total Emprunts et dettes financières</b>  | <b>8 498</b> | <b>4 742</b> | <b>(563)</b> | <b>(12)</b>         | <b>12 665</b> |
| <i>Dont Crédit-bail</i>                      | -            | -            | -            | -                   | -             |

| ECHEANCIER DES DETTES FINANCIERES            | 31/12/2021    | N+1          | N+2 à N+5    | > N+5      |
|--|---------------|--------------|--------------|------------|
| En K€  |               |              |              |            |
| Emprunts obligataires .....                  | 4 717         |              | 4 717        |            |
| Emprunts auprès des établis. de crédit ..... | 5 137         | 897          | 4 238        | 2          |
| Autres emprunts et dettes assimilées .....   | 1 079         | 146          | 548          | 385        |
| Intérêts courus sur emprunt .....            | 377           |              | 377          |            |
| Concours bancaires courants .....            | 2 387         | 2 387        |              |            |
| <b>Dettes financières</b>                    | <b>13 698</b> | <b>3 431</b> | <b>9 880</b> | <b>387</b> |

| ECHEANCIER DES DETTES FINANCIERES            | 31/12/2020    | N+1          | N+2 à N+5    | > N+5     |
|--|---------------|--------------|--------------|-----------|
| En K€  |               |              |              |           |
| Emprunts obligataires .....                  | 4 368         |              | 4 368        | -         |
| Emprunts auprès des établis. de crédit ..... | 4 680         | 201          | 4 445        | 34        |
| Autres emprunts et dettes assimilées .....   | 1 013         | 634          | 379          |           |
| Intérêts courus sur emprunt .....            | 352           | -            | 352          | -         |
| Concours bancaires courants .....            | 2 252         | 2 252        | -            | -         |
| <b>Dettes financières</b>                    | <b>12 665</b> | <b>3 087</b> | <b>9 545</b> | <b>34</b> |

Les concours bancaires correspondent au montant des créances mobilisées dans le cadre des contrats de MCNE et AED.

#### Emprunts obligataires :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 juillet 2019 a décidé de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire convertible en actions ordinaires de la société (les « OCA »), à un prix de souscription de 1.65 euro chacune.

Cet emprunt obligataire, de 4 199 999 euros, a les principales caractéristiques suivantes :

- Montant : 4 199 999 euros
- Nombre d'obligations : 2 545 454
- Valeur nominale : 1.65 euro
- Date de souscription : 2 juillet 2019
- Date d'expiration : 2 juillet 2024
- Intérêt au taux annuel de 8.00 %
- Les intérêts courus au titre d'une année sont capitalisés et portent eux-mêmes intérêt au même taux que le principal des OCA 2019

Cet emprunt n'est pas assorti d'une prime de non-conversion.

Les intérêts financiers calculés au titre de l'exercice 2019 et de l'exercice 2020 ont été capitalisés respectivement au 1er janvier 2020 pour la somme de 167K€ et au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour la somme de 349 K€. Le montant total de l'emprunt obligataire s'élève ainsi à des montants respectifs de 4 368 K€ au 31 décembre 2020 et 4 717 K€ au 31 décembre 2021, auquel s'ajoute les intérêts courus calculés au titre des exercices 2020, soit 349 K€, et 2021, soit 376 K€.

En cas de conversion des OCA, les intérêts capitalisés et les intérêts courus et non encore capitalisés seront, à la date de conversion, incorporés au principal et convertis en actions ordinaires.

La conversion des OCA est possible uniquement à la demande du porteur d'OCA et uniquement en cas de réalisation définitive d'un Evénement de Liquidité (à savoir, tout transfert, à un ou plusieurs tiers agissant seul ou de concert au sens de l'article L.233-10 du code de commerce, d'un nombre d'actions de la Société tel qu'au résultat de ce transfert, ce ou ces tiers viendraient à détenir plus de 50% du capital ou des droits de vote de la Société). En conséquence, si aucun Evénement de Liquidité n'a eu lieu et en l'absence de remboursement anticipé, la Société devra rembourser les OCA à l'échéance.

#### Emprunts auprès des établissements de crédit :

Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit ont pour objet le financement de l'innovation, le renforcement de la structure financière et le financement des besoins à court terme.

Le détail de chaque ligne existant au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 est le suivant :

| Organisme   | Objet                               | Date Octroi | Montant   | Taux  | Type de taux | Capital Restant dû en euro au 31/12/2021 | Dont <1 an En € | Dont de 1 à 5 ans En € | Dont > 5 ans En € |
|---|-------------------------------------|-------------|-----------|-------|--------------|--|-----------------|------------------------|-------------------|
| BNP   | Prêt MT                             | 11/07/2017  | 66 518    | 0,85% | Fixe         | 33 125                                   | 9 422           | 23 703                 | -                 |
| BNP   | Prêt MT                             | 11/07/2017  | 23 482    | 0,85% | Fixe         | 11 474                                   | 3 497           | 7 977                  | -                 |
| BPO   | Prêt Innov Plus                     | 18/07/2017  | 90 000    | 0,65% | Fixe         | 40 404                                   | 12 931          | 27 473                 | -                 |
| CRCA  | Prêt MT                             | 31/10/2017  | 150 000   | 1,05% | Fixe         | 73 443                                   | 21 601          | 51 842                 | -                 |
| CRCA  | Prêt MT                             | 19/06/2017  | 90 000    | 0,95% | Fixe         | 39 634                                   | 12 993          | 26 638                 | -                 |
| BNP   | Prêt MT                             | 21/06/2019  | 83 333    | 1,20% | Fixe         | 57 295                                   | 11 795          | 45 500                 | -                 |
| CRCA  | Prêt MT                             | 20/05/2019  | 83 000    | 1,17% | Fixe         | 60 749                                   | 11 775          | 48 503                 | 470               |
| CRCA  | Prêt MT                             | 18/06/2019  | 170 000   | 1,08% | Fixe         | 111 147                                  | 35 364          | 75 783                 | -                 |
| BPO   | Prêt Innov Plus                     | 30/07/2019  | 70 000    | 1,05% | Fixe         | 51 767                                   | 9 880           | 40 575                 | 1 312             |
| BPO   | PGE Prêt Garanti par l'Etat         | 26/05/2020  | 1 600 000 | 0,25% | Fixe         | 1 600 000                                | 230 434         | 1 369 566              | -                 |
| CRCA  | PGE Prêt Garanti par l'Etat         | 15/05/2020  | 1 600 000 | 0,25% | Fixe         | 1 600 000                                | 231 147         | 1 368 853              | -                 |
| BNP   | PGE Prêt Garanti par l'Etat         | 02/06/2020  | 800 000   | -     | Fixe         | 800 000                                  | 115 178         | 684 823                | -                 |
| BPO   | Prêt Innov Plus                     | 31/12/2021  | 150 000   | 0,81% | Fixe         | 150 000                                  | 37 046          | 112 954                | -                 |
| BPO   | Crédit bail                         | 16/12/2021  | 516 999   | -     | Fixe         | 507 693                                  | 154 135         | 353 559                | -                 |
| <b>Total emprunts auprès des établissements de crédit</b> |                                     |             |           |       |              | <b>5 136 731</b>                         | <b>897 199</b>  | <b>4 237 748</b>       | <b>1 782</b>      |
| BPI   | PTZI                                | 24/01/2017  | 180 000   | -     | Fixe         | 126 000                                  | 36 000          | 90 000                 | -                 |
| BPI   | Prêt Collectivités                  | 21/07/2017  | 200 000   | 0,58% | Fixe         | 130 659                                  | 39 941          | 90 718                 | -                 |
| BPI   | Prêt Innovation FEI                 | 20/05/2014  | 500 000   | 5,37% | Fixe         | -  | -               | -                      | -                 |
| BPI   | PTZI                                | 18/02/2014  | 470 000   | -     | Fixe         | -  | -               | -                      | -                 |
| BPI   | Prêt Innovation                     | 10/02/2016  | 350 000   | 1,83% | Fixe         | 122 500                                  | 70 000          | 52 500                 | -                 |
| HSBC  | Financement du cycle d'exploitation | 07/10/2015  | 420 000   | 1,16% | Fixe         | (0)                                      | -               | -                      | -                 |
| BPI   | PRDI                                | 17/12/2021  | 700 000   | 0,71% | Fixe         | 700 000                                  | -               | 315 000                | 385 000           |
| <b>Total autres emprunts et dettes assimilées</b>         |                                     |             |           |       |              | <b>1 079 159</b>                         | <b>145 941</b>  | <b>548 218</b>         | <b>385 000</b>    |

| Organisme   | Objet                       | Date Octroi | Montant   | Taux  | Type de taux | Capital restrand dû en devise locale au 31/12/2020 | Capital restrand dû en euro au 31/12/2020 | Dont <1 an En € | Dont de 1 à 5 ans En € | Dont > 5 ans En € |
|---|-----------------------------|-------------|-----------|-------|--------------|--|---|-----------------|------------------------|-------------------|
| BNP   | Prêt MT                     | 11/07/2017  | 66 518    | 0,85% | Fixe         | 42 468   | 42 468                                    | 9 343           | 33 125                 | -                 |
| BNP   | Prêt MT                     | 11/07/2017  | 23 482    | 0,85% | Fixe         | 14 942   | 14 942                                    | 3 467           | 11 474                 | -                 |
| BPO   | Prêt MT                     | 15/09/2015  | 350 000   | 1,45% | Fixe         | 18 395   | 18 395                                    | 18 395          | -                      | -                 |
| BPO   | Prêt Innov Plus             | 18/07/2017  | 90 000    | 0,65% | Fixe         | 53 252   | 53 252                                    | 12 847          | 40 404                 | -                 |
| CRCA  | Prêt MT                     | 31/10/2017  | 150 000   | 1,05% | Fixe         | 94 819   | 94 819                                    | 21 376          | 73 443                 | -                 |
| CRCA  | Prêt MT                     | 20/09/2015  | 350 000   | 1,49% | Fixe         | 18 396   | 18 396                                    | 18 396          | -                      | -                 |
| CRCA  | Prêt MT                     | 19/06/2017  | 90 000    | 0,95% | Fixe         | 52 507   | 52 507                                    | 12 873          | 39 631                 | -                 |
| BNP   | Prêt MT                     | 21/06/2019  | 83 333    | 1,20% | Fixe         | 68 949   | 68 949                                    | 11 654          | 48 040                 | 9 255             |
| CRCA  | Prêt MT                     | 20/05/2019  | 83 000    | 1,17% | Fixe         | 72 387   | 72 387                                    | 11 638          | 47 939                 | 12 810            |
| CRCA  | Prêt MT                     | 18/06/2019  | 170 000   | 1,08% | Fixe         | 146 131  | 146 131                                   | 34 984          | 111 147                | -                 |
| HSBC  | Prêt MT                     | 07/10/2015  | 420 000   | 1,16% | Fixe         | 35 938   | 35 938                                    | 35 938          | -                      | -                 |
| BPO   | Prêt Innov Plus             | 30/07/2019  | 70 000    | 1,05% | Fixe         | 61 544   | 61 544                                    | 9 777           | 40 151                 | 11 616            |
| BPO   | PGE Prêt Garanté par l'Etat | 26/05/2020  | 1 600 000 | 0,25% | Fixe         | 1 600 000  | 1 600 000                                 | -               | 1 431 146              | 168 854           |
| CRCA  | PGE Prêt Garanté par l'Etat | 15/05/2020  | 1 600 000 | 0,25% | Fixe         | 1 600 000  | 1 600 000                                 | -               | 1 431 686              | 168 314           |
| BNP   | PGE Prêt Garanté par l'Etat | 02/06/2020  | 800 000   | -     | Fixe         | 800 000  | 800 000                                   | -               | 715 544                | 84 457            |
| <b>Total emprunts auprès des établissements de crédit</b> |                             |             |           |       |              | <b>4 679 726</b>                                   | <b>4 679 726</b>                          | <b>200 689</b>  | <b>4 023 730</b>       | <b>455 305</b>    |
| BPI   | PTZI                        | 24/01/2017  | 180 000   | -     | Fixe         | 162 000  | 162 000                                   | 36 000          | 126 000                | -                 |
| BPI   | Prêt Collectivités          | 21/07/2017  | 200 000   | 0,58% | Fixe         | 170 369  | 170 369                                   | 39 710          | 130 658                | -                 |
| BPI   | Prêt Innovation FE          | 20/05/2014  | 500 000   | 5,37% | Fixe         | 75 000   | 75 000                                    | 75 000          | -                      | -                 |
| BPI   | PTZI                        | 18/02/2014  | 470 000   | -     | Fixe         | 70 500   | 70 500                                    | 70 500          | -                      | -                 |
| BPI   | Prêt Innovation             | 10/02/2016  | 350 000   | 1,83% | Fixe         | 192 500  | 192 500                                   | 70 000          | 122 500                | -                 |
| Coface / BPI  | Assurance Prospection       | 01/06/2011  | 413 497   | -     | Fixe         | 43 166   | 43 166                                    | 43 166          | -                      | -                 |
| Coface / BPI  | Assurance Prospection       | 01/06/2013  | 99 304    | -     | Fixe         | 99 304   | 99 304                                    | 99 304          | -                      | -                 |
| Coface / BPI  | Assurance Prospection       | 14/01/2014  | 24 453    | -     | Fixe         | 24 453   | 24 453                                    | 24 453          | -                      | -                 |
| Etat USA  | PPP Loan Broadpeak USA      | 30/06/2020  | 216 095   | -     | Fixe         | 216 095  | 176 102                                   | 176 102         | -                      | -                 |
| <b>Total autres emprunts et dettes assimilées</b>         |                             |             |           |       |              | <b>1 053 386</b>                                   | <b>1 013 393</b>                          | <b>634 234</b>  | <b>379 158</b>         | <b>-</b>          |

Aucun de ces emprunts n'est soumis à des clauses de respect de ratios financiers.

Comme indiqué à la note 5.1.3, le Groupe a souscrit des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) pour un total de 4 000 000 Euros en 2020, amortissables sur 5 ans et dont les échéances de remboursement débiteront en juin 2022.

### 5.5.13. Etat des échéances des dettes

| ECHEANCIER DES DETTES D'EXPLOITATION                             | 31/12/2021    | < N+1         | N+2 à N+5 | > N+5    |
|--|---------------|---------------|-----------|----------|
| En K€  |               |               |           |          |
| Fournisseurs .....   | 6 989         | 6 989         | -         | -        |
| <b>Dettes d'Exploitation</b>                                     | <b>6 989</b>  | <b>6 989</b>  | <b>-</b>  | <b>-</b> |
| En K€  |               |               |           |          |
| Dettes sociales .....  | 3 475         | 3 475         | -         | -        |
| Dettes fiscales .....  | 684           | 684           | -         | -        |
| Produits constatés d'avance .....                                | 4 129         | 4 129         | -         | -        |
| Ecart de conversion sur autres dettes et créances - passif ..... | 188           | 188           | -         | -        |
| Acomptes reçus .....   | 2 053         | 2 053         | -         | -        |
| Autres dettes .....  | 21            | 21            | -         | -        |
| <b>Autres dettes</b>   | <b>10 550</b> | <b>10 550</b> | <b>-</b>  | <b>-</b> |
| <b>Dettes d'exploitation</b>                                     | <b>17 539</b> | <b>17 539</b> | <b>0</b>  | <b>0</b> |

| ECHEANCIER DES DETTES D'EXPLOITATION                          | 31/12/2020    | < N+1         | N+2 à N+5 | > N+5    |
|---|---------------|---------------|-----------|----------|
| En K€   |               |               |           |          |
| Fournisseurs .....  | 5 671         | 5 671         | -         | -        |
| <b>Dettes d'Exploitation</b>                                  | <b>5 671</b>  | <b>5 671</b>  | <b>-</b>  | <b>-</b> |
| En K€   |               |               |           |          |
| Dettes sociales .....   | 2 963         | 2 963         | -         | -        |
| Dettes fiscales .....   | 310           | 310           | -         | -        |
| Produits constatés d'avance .....                             | 1 983         | 1 983         | -         | -        |
| Ecart de conversion sur autres dettes et créances - passif .. | 8             | 8             | -         | -        |
| Acomptes reçus .....  | 54            | 54            | -         | -        |
| Autres dettes .....   | 42            | 42            | -         | -        |
| <b>Autres dettes</b>  | <b>5 360</b>  | <b>5 360</b>  | <b>-</b>  | <b>-</b> |
| <b>Dettes d'exploitation</b>                                  | <b>11 031</b> | <b>11 031</b> | <b>0</b>  | <b>0</b> |

L'augmentation des dettes fournisseurs de 1.318 K€, soit 23%, provient à titre principal de la progression de l'activité, notamment sur les trois derniers mois de l'exercice, tandis que le délai de paiement des fournisseurs demeure globalement stable. Il en est de même pour les dettes sociales dont la progression est corrélée à celle des charges de personnel.

Les dettes fiscales correspondent principalement à de la TVA collectée pour un montant de 551 K€ au 31 décembre 2021, 155 K€ au 31 décembre 2020.

Les produits constatés d'avance des exercices présentés correspondent à des niveaux de facturations émises supérieurs à l'avancement des projets en cours à la date de clôture. Ils correspondent notamment à des prestations de maintenance à hauteur de 2.138 K€ au 31 décembre 2021 ; 1.445K€ au 31 décembre 2020. Le solde correspond principalement à de fournitures de solutions matérielles et logicielles avec des jalons de facturation anticipés

Au 31 décembre 2021, des acomptes ont été perçus sur des commandes clients pour un montant de 2 053 K€, 42 K€ au 31 décembre 2020.

## 5.6. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 5.6.1. Chiffre d'affaires

L'évolution du chiffre d'affaires est la suivante :

| Chiffre d'affaires                  | 31/12/2021    | 31/12/2020    |
|-------------------------------------|---------------|---------------|
| En k€                               |               |               |
| Production vendue de biens .....    | 5 466         | 5 993         |
| Production vendue de services ..... | 27 662        | 17 970        |
| <b>Total Chiffre d'affaires</b>     | <b>33 127</b> | <b>23 963</b> |

### 5.6.2. Autres produits d'exploitation

| Autres produits d'exploitation                                       | 31/12/2021   | 31/12/2020   |
|--|--------------|--------------|
| En k€  |              |              |
| Production immobilisée .....   | 2 281        | 2 383        |
| Subventions d'exploitation .....                                     | 206          | 20           |
| Gains de change sur dettes et créances commerciales - Réalisés ..... | 175          | 98           |
| Autres produits .....  | 12           | 49           |
| Transferts de charges d'exploitation .....                           | 8            | 6            |
| Rep./provisions d'exploitation .....                                 | 326          | 0            |
| <b>Total autres produits d'exploitation</b>                          | <b>3 008</b> | <b>2 555</b> |

La production immobilisée correspond à l'activation des frais de R&D, voir note 5.5.1.

Comme indiqué note 5.1.3, la filiale américaine du Groupe a souscrit en 2020, un prêt Covid de 180 K€, transformé par avenant en subvention d'exploitation en 2021.

Le Groupe a constaté des gains de change sur ses créances et dettes libellées en devises pour un montant de 175 K€ en 2021 ; 98 K€ en 2020 à comparer à des pertes de change de 355 K€ en 2021 ; 252 K€ en 2020, comme indiqué note 5.6.5. Une reprise de provision sur créances et dettes libellées en devises a également été constatée en 2021 pour un montant de 326 K€, à comparer à une dotation de 314 K€ en 2020 (voir note 5.6.8).

### 5.6.3. Achats consommés

| Achats consommés                                    | 31/12/2021     | 31/12/2020     |
|---|----------------|----------------|
| En k€   |                |                |
| Achat de hardwares .....                            | (4 654)        | (5 097)        |
| Var. stocks mp, fournis. & autres appro. ....       | 330            | (1)            |
| Autres achats .....                                 | (1 741)        | (787)          |
| Transports sur ventes .....                         | (203)          | (198)          |
| Achats non stockés de matières et fournitures ..... | (108)          | (80)           |
| <b>Total Achats consommés</b>                       | <b>(6 376)</b> | <b>(6 163)</b> |

Les achats consommés représentent 6 376 K€ en 2021, en hausse de 3,5% par rapport à 2020, et sont principalement constitués :

- d'achat d'équipements correspondant aux achats de matériels réalisés auprès de fournisseurs externes, le Groupe ne fabricant pas les équipements livrés à ses clients. Les achats de hardwares se sont élevés à 4 654 K€ en 2021, en baisse de plus de 9% par rapport à 2020 en lien avec la baisse de l'activité ventes d'équipements (-9%) ;
- d'autres achats qui sont passés de 787 K€ en 2020 à 1 741 K€ en 2021, et qui correspondent à des achats de logiciels, de prestations de maintenance et de sous-traitance directement imputables à des projets.

### 5.6.4. Charges de personnel

| Charges de personnel              | 31/12/2021      | 31/12/2020      |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------|
| En k€                             |                 |                 |
| Salaires brutes .....             | (11 763)        | (9 338)         |
| Charges sociales .....            | (3 548)         | (2 664)         |
| Autres charges de personnel ..... | (183)           | (130)           |
| <b>Total Charges de personnel</b> | <b>(15 494)</b> | <b>(12 132)</b> |

La progression des charges de personnel de 3 362 K€, soit 28% entre 2020 et 2021 résulte principalement de la progression des ETP de 27 % entre ces deux exercices.

### 5.6.5. Autres charges d'exploitation

| Charges externes   | 31/12/2021      | 31/12/2020     |
|--|-----------------|----------------|
| En k€  |                 |                |
| Prestations externes France .....                                      | (3 743)         | (1 598)        |
| Prestations externes Hors France .....                                 | (2 487)         | (1 805)        |
| Sous-traitance diverse .....   | (192)           | (41)           |
| Locations et charges locatives .....                                   | (576)           | (484)          |
| Entretiens et réparations .....  | (198)           | (188)          |
| Primes d'assurance .....   | (295)           | (384)          |
| Rémun. d'intermédiaires & honoraires .....                             | (745)           | (710)          |
| Commissions sur ventes .....   | (804)           | (591)          |
| Publicités .....   | (573)           | (442)          |
| Transports .....   | (12)            | (3)            |
| Déplacements, missions .....   | (288)           | (386)          |
| Frais postaux .....  | (103)           | (70)           |
| Services bancaires .....   | (107)           | (57)           |
| Autres charges externes .....  | (165)           | (10)           |
| Pertes de change sur dettes et créances commerciales - Réalisées ..... | (355)           | (252)          |
| <b>Total Charges externes</b>  | <b>(10 644)</b> | <b>(7 022)</b> |

Les autres charges d'exploitation sont de 10 644 K€ en 2021, soit une hausse de 52% par rapport à 2020, qui s'explique essentiellement par :

- Les prestations externes en France s'élèvent à 3 743 k€ en 2021 contre 1 598 k€ en 2020. Elles correspondent au recours à des Sociétés de Services et d'Ingénierie en Informatique, principalement pour renforcer les équipes R&D et Support ;
- Hors France, les prestations externes correspondent à des consultants qui renforcent la structure au niveau Commerce et Opérations dans les pays où le Groupe n'est pas présent. Elles s'élèvent à 2 487 K€ en 2021 (+38% par rapport à 2020). Du fait de l'accélération de la croissance des ventes hors du territoire européen, le Groupe a eu davantage recours à ces consultants au cours du dernier exercice ;
- Une hausse de +36% des commissions sur ventes, qui s'établissent à 804 K€ en 2021, et qui font suite au dynamisme des ventes réalisés avec les agents et distributeurs, comparable aux ventes réalisées en interne ;
- L'augmentation des pertes de change sur dettes et créances libellées en devises de 252 K€ en 2020 à 355 K€ en 2021 ;
- Les honoraires correspondent aux prestations d'expertises spécifiques (juridiques, comptables, brevets, RH, etc.) ;
- La baisse des frais de déplacement de 386 K€ en 2020 à 288 K€ en 2021, s'explique par l'annulation des salons et déplacements internationaux en 2021 sur toute l'année en raison du contexte sanitaire, par rapport à 10 mois en 2020.

### 5.6.6. Impôts et taxes

| Impôts et taxes                         | 31/12/2021   | 31/12/2020   |
|---|--------------|--------------|
| En k€                                   |              |              |
| Impôts et taxes sur rémunérations ..... | (224)        | (289)        |
| Autres impôts et taxes .....            | (432)        | (194)        |
| <b>Total Impôts et taxes</b>            | <b>(656)</b> | <b>(483)</b> |

Au titre de l'exercice 2021, des retenues à la sources sur des ventes réalisées principalement en Amérique Latine ont été constatées par le Groupe pour un montant de 302 K€.

### 5.6.7. Indicateurs alternatifs de performance

#### Marge brute et Marge brute ajustée

| Marge brute                        | 31/12/2021    | 31/12/2020    |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| En K€                              |               |               |
| Chiffres d'affaires .....          | 33 127        | 23 963        |
| Production stockée .....           | -             | -             |
| Achats consommés .....             | (6 376)       | (6 163)       |
| <b>Marge brute</b>                 | <b>26 751</b> | <b>17 800</b> |
| <b>Taux de marge brute</b>         | <b>80,75%</b> | <b>74,28%</b> |
| Commissions sur ventes .....       | (804)         | (591)         |
| <b>marge brute ajustée</b>         | <b>25 947</b> | <b>17 208</b> |
| <b>Taux de marge brute ajustée</b> | <b>78,33%</b> | <b>71,81%</b> |

#### EBITDA

Le Groupe a fait le choix de communiquer sur l'agrégat « EBITDA » compte tenu de son caractère significatif quant à l'analyse de sa performance financière.

| EBITDA   | 31/12/2021   | 31/12/2020   |
|--|--------------|--------------|
| En K€  |              |              |
| Résultat d'exploitation .....                          | 1 348        | (136)        |
| Dotations aux Amort/Prov. sur immo. ....               | 1 035        | 483          |
| Valeur nette des prov. pour dép. actif circulant ..... | 582          | 55           |
| <b>EBITDA</b>  | <b>2 965</b> | <b>402</b>   |
| <b>Taux d'EBITDA</b>                                   | <b>8,95%</b> | <b>1,68%</b> |

### 5.6.8. Dotations aux amortissements et provisions

| AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS EXPLOITATION                              | 31/12/2021     | 31/12/2020   |
|--|----------------|--------------|
| En K€  |                |              |
| Dotations amortissements immobilisations incorporeles .....            | (761)          | (259)        |
| Dotations amortissements immobilisations corporeles .....              | (274)          | (224)        |
| Dotations aux provisions sur actif circulant .....                     | (583)          | (55)         |
| Dotations aux provisions pour risques et charges .....                 | 0              | (314)        |
| <b>Total dotations aux amortissements et provisions d'exploitation</b> | <b>(1 618)</b> | <b>(852)</b> |

Le poste dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1 618 K€ en 2021, soit un doublement par rapport à l'exercice 2020. Cette forte hausse provient essentiellement :

- des amortissements relatifs aux immobilisations incorporelles qui sont passés de 259 K€ en 2020 à 761 K€ en 2021 causé par une hausse des amortissements des frais de développement (138 K€ en 2020 et 632 K€ en 2021), qui font suite à la mise en service de frais développement ;
- des dépréciations d'actifs circulants, qui sont passées de 55 K€ en 2020 à 583 K€ en 2021 et qui correspondent essentiellement à des dépréciations de créances clients.

A contrario, une dotation aux provisions sur créances et dettes libellées en devises a été constatée en 2020 pour un montant de 314 K€, alors qu'une reprise sur ce même poste a été constatée en 2021 pour un montant de 326 K€ (voir note 5.6.2).

### 5.6.9. Résultat financier

| RESULTAT FINANCIER                           | 31/12/2021   | 31/12/2020   |
|--|--------------|--------------|
| En K€  |              |              |
| Charges d'intérêts .....                     | (442)        | (404)        |
| Résultat sur change .....                    | 110          | (254)        |
| Autres produits et charges financières ..... | 3            | 1            |
| Dot / Rep sur provisions financières .....   | -            | -            |
| <b>Total Résultat Financier</b>              | <b>(329)</b> | <b>(657)</b> |

Le résultat financier s'élève à (329) K€ en 2021, en nette réduction par rapport en 2020, ou le résultat financier était de (657) K€. Cette évolution résulte principalement des effets de change de devises (principalement USD). Ainsi le résultat de change inscrit en résultat financier est positif de 110 K€ en 2021 alors qu'une perte de 254 K€ a été constatée en 2020.

Les charges d'intérêts correspondent par ailleurs principalement aux intérêts des OCA 2019, soit une charge de 376 K€ en 2021 et 349 K€ en 2020.

### 5.6.10. Résultat exceptionnel

| RESULTAT EXCEPTIONNEL                                      | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|--|------------|------------|
| En K€  |            |            |
| Plus ou moins value sur cession d'immobilisations .....    | 0          | 0          |
| Subventions d'investissement virées au résultat .....      | 199        | 102        |
| Produits (charges) net(te)s sur exercices antérieurs ..... | 26         | 15         |
| Dot / Rep sur provisions exceptionnelles .....             | (40)       | 0          |
| Autres produits (charges) exceptionnel(le)s .....          | (0)        | 2          |
| <b>Total Résultat Exceptionnel</b>                         | <b>184</b> | <b>119</b> |

Les subventions d'investissement virées au résultat correspondent principalement à une subvention relative à un programme de recherche pour des montants respectifs de 142 K€ en 2021, 60 K€ en 2020.

### 5.6.11. Impôt

| VENTILATION DE LA CHARGE / PRODUIT D'IMPOT | 31/12/2021   | 31/12/2020   | Ecart      |
|--|--------------|--------------|------------|
| En K€                                      |              |              |            |
| Charge / (produit d'impôt courant) .....   | 2 907        | 2 037        | 870        |
| Charge / (produit d'impôt différé) .....   | 7            | 47           | (40)       |
| <b>Total de l'impôt</b>                    | <b>2 914</b> | <b>2 084</b> | <b>830</b> |

| VENTILATION DES IMPOTS DIFFERES                 | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|---|------------|------------|
| En K€   |            |            |
| Différences temporaires .....                   | 59         | 56         |
| Retraitements fiscaux et d'harmonisations ..... | 4          |            |
| <b>Total Impôts différés nets</b>               | <b>63</b>  | <b>56</b>  |
| Actifs d'impôts différés .....                  | 63         | 56         |
| <b>Total Impôts différés nets</b>               | <b>63</b>  | <b>56</b>  |

| PREUVE D'IMPÔT  | 31/12/2021   | 31/12/2020   |
|---|--------------|--------------|
| En K€   |              |              |
| Résultat consolidé net d'impôt .....                                  | 4 118        | 1 410        |
| Charge / Produit d'impôt .....  | 2 914        | 2 084        |
| <b>Résultat consolidé avant impôt</b>                                 | <b>1 204</b> | <b>(674)</b> |
| Taux d'impôt théorique .....  | 26,50%       | 28,00%       |
| Impôt théorique calculé .....   | (319)        | 189          |
| <b>Impacts</b> .....  |              |              |
| Incidence des différences permanentes fiscales .....                  | 60           | (350)        |
| Incidence des différences permanentes conso .....                     |              |              |
| Utilisation de déficit non activé (+) ou déficit non activé (-) ..... | 273          | 138          |
| Crédit d'impôts .....   | 2 902        | 2 087        |
| Incidence des variations de taux d'impôt .....                        | (2)          | 19           |
| Autres .....  | (1)          |              |
| <b>Total de l'impôt effectif</b>                                      | <b>2 914</b> | <b>2 084</b> |

#### **Crédit Impôt Recherche et Crédit Impôt Innovation :**

Le Groupe a déclaré des crédits d'impôt recherche crédit d'impôt innovation pour des montants respectifs de 2 890K€ et 12 K€ au titre de l'exercice 2021 ; 2 080K€ et 7K€ au titre de l'exercice 2020.

#### **Déficits reportables**

Les déficits reportables ne sont pas activés par le Groupe. Le solde cumulé des déficits reportables non activés représentent une base de 8 067 K€ au 31 décembre 2021 ; 9 099 K€ au 31 décembre 2020. Ces déficits sont reportables de façon illimitée dans le temps.

#### *5.6.12. Résultat par action*

|   | 31/12/2021    | 31/12/2020    |
|---|---------------|---------------|
| En K€   |               |               |
| Résultat net (en K€) .....                    | 4 118         | 1 410         |
| Nombre moyen d'actions pondéré .....          | 18 742 250    | 18 738 939    |
| <i>Résultat par action (en €)</i> .....       | <i>0,2197</i> | <i>0,0752</i> |
| Nombre moyen d'actions pondéré dilué .....    | 22 091 204    | 22 116 393    |
| <i>Résultat dilué par action (en €)</i> ..... | <i>0,1864</i> | <i>0,0637</i> |

Le nombre d'instruments dilutifs existants à chaque clôture est le suivant :

| Dilution potentielle totale  | 31/12/2021        | 31/12/2020        |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>Nombre d'actions composant le capital actuel</b>  | <b>18.742.250</b> | <b>18 738 939</b> |
| Nombre d'actions maximal à provenir de l'exercice des plans de BSPCE 2019                  | 370.000           | 383 500           |
| Nombre d'actions maximal à provenir de l'exercice des stock-options (plan US et Singapour) | 433.500           | 448 500           |
| Nombre d'actions maximal à provenir de la conversion des OCA 2019                          | 2.545.454         | 2.545.454         |
| <b>Nombre total d'actions susceptibles d'être créées</b>                                   | <b>3.348.954</b>  | <b>3.377.454</b>  |
| <b>Nb d'actions composant le capital dilué</b>   | <b>22.091.204</b> | <b>22.116.393</b> |
| % dilution potentielle (base capital actuel)   | 17,87%            | 18,02%            |
| % dilution potentielle (base capital dilué)  | 15,16%            | 15,27%            |

## 5.7. AUTRES INFORMATIONS

### 5.7.1. Effectifs

| EFFECTIF PAR CATEGORIE     | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|----------------------------|------------|------------|
| Cadres .....               | 160        | 126        |
| Agents de maîtrise .....   | 0          | 0          |
| employés .....             | 2          | 2          |
| Ouvrier .....              | 0          | 0          |
| <b>Total de l'effectif</b> | <b>162</b> | <b>128</b> |

### 5.7.2. Transactions avec les parties liées

Hors rémunération des dirigeants, les transactions conclues avec des parties liées correspondent à des prestations ou loyers facturés par des Sociétés immobilières détenues par les actionnaires et/ou dirigeants du Groupe, à des conditions de marché et de règlement habituelles pour ce type de prestations.

### 5.7.3. Rémunération des dirigeants

|  | 31/12/2021        | 31/12/2020        |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>Jacques Le Mancq – Président Directeur Général</b>    |                   |                   |
| Rémunération fixe  | 111.543,37        | 105.380,83        |
| Rémunération variable annuelle                           | 40.740,83         | 37.838,74         |
| Rémunérations variables pluriannuelles                   | n/a               | n/a               |
| Rémunération exceptionnelle                              | n/a               | n/a               |
| Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur | n/a               | n/a               |
| Avantages en nature                                      | n/a               | n/a               |
| <b>Total</b>   | <b>152.284,20</b> | <b>143.219,57</b> |

#### 5.7.4. Honoraires des commissaires aux comptes

| (en milliers d'euros) |   | Deloitte & Associés | Geirec | Total |
|-----------------------|---|---------------------|--------|-------|
| 31/12/2021            | Certification des comptes                               | 10                  | 10     | 20    |
|                       | Services autres que la certification des comptes (SACC) | -                   | -      | -     |
| 31/12/2020            | Certification des comptes                               | -                   | 10     | 10    |
|                       | Services autres que la certification des comptes (SACC) | -                   | -      | -     |

#### 5.7.5. Stratégie de couverture de change

Au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020, le Groupe réalise environ la moitié de ses ventes en USD. Son chiffre d'affaires reporté en euros est ainsi influencé par les variations de la parité Euro/USD. Ainsi, toute variation de la devise américaine par rapport à l'euro aura un impact significatif à la hausse ou à la baisse sur le niveau d'activité reporté.

Par ailleurs de l'ordre de 30% des charges du Groupe sont en devises au 31 décembre 2021 et 31 décembre, principalement en USD.

Le Groupe a ponctuellement réalisé des opérations de couverture de change mais n'a pas mis en place de couverture systématique en considérant notamment que son exposition aux devises étrangères est partiellement compensée entre ses ventes et achats en devises étrangères.

Au 31 décembre 2021, le Groupe dispose d'un contrat d'achat à terme d'USD au cours de change de 1.20, soit 400 KUSD.

L'incidence nette des gains et pertes de change constitue une perte de 722 K€ sur le résultat avant impôts du Groupe au titre de 2020 ; un profit de 256 K€ au titre de 2021.

| Incidence nette des gains et pertes de change sur le résultat avant impôts |   | 31/12/2021 | 31/12/2020   |
|--|---|------------|--------------|
| Cf Note 5.6.2  | Reprise/ provisions d'exploitation                  | 326        |              |
| Cf Note 5.6.2  | Gains de change/ opérations courantes - réalisés    | 175        | 98           |
| Cf Note 5.6.5  | Pertes de change / opérations courantes - réalisées | (355)      | (252)        |
| Cf Note 5.6.8  | Dot* prov pour risques et charges                   |            | (314)        |
| <b>Impact net / résultat d'exploitation en K€</b>                          |   | <b>146</b> | <b>(468)</b> |
| Cf Note 5.6.9  | Résultat sur change                                 | 110        | (254)        |
| <b>Impact net / résultat financier en K€</b>                               |   | <b>110</b> | <b>(254)</b> |
| <b>Impact total / résultat avant impôts en K€</b>                          |   | <b>256</b> | <b>(722)</b> |

### 5.7.6. Engagements hors-bilan

#### Dettes garanties par des sûretés réelles

Nantissement du fonds de commerce en garantie d'emprunts bancaires pour un montant restant dû au 31 décembre 2021 de 386 782 euros, intérêts courus inclus.

Nantissement du fonds de commerce en garantie d'emprunts bancaires pour un montant restant dû au 31 décembre 2020 de 565 141 euros, intérêts courus inclus.

#### Engagements financiers

##### Engagements reçus

Aucun engagement reçu au 31/12/2021 et 31/12/2020.

##### Engagements donnés

#### Créances cédées en Dailly

Le montant des créances cédées dans le cadre du Dailly s'élève à 355 K€ au 31 décembre 2021 et 527 K€ au 31 décembre 2020.

#### Engagements de location simple

| En K€                                | Total restant dû au<br>31/12/2021 | < 1 an | de 1 à 5 ans | > 5ans |
|--------------------------------------|-----------------------------------|--------|--------------|--------|
| Engagements de location simple ..... | 15 595                            | 427    | 4 677        | 10 492 |

La forte progression de l'engagement de loyers sur la part de 1 à 5 ans et supérieure à 5 résulte de l'emménagement dans de nouveaux locaux en France à horizon juillet 2023 pour une superficie de 6 092 m<sup>2</sup> à comparer à une superficie occupée de 2 511 m<sup>2</sup> au 31 décembre 2021. Un bail ferme de 12 ans a été conclu dans ce cadre en décembre 2021, avec effet à la livraison des bâtiments prévue au 01/07/23. L'engagement à ce titre au 31 décembre 2021 est de 14 812 K€. Une partie de ces nouvelles surfaces pourra le cas échéant, faire l'objet d'une sous-location à un tiers.

#### Engagement en matière de pensions et retraites

L'engagement correspondant aux droits acquis par les salariés en matière d'indemnité de départ volontaire en retraite s'élève à 492 K€ au 31 décembre 2021 ; 465 K€ au 31 décembre 2020.

### 5.1.2 Date des dernières informations financières

A la date du présent Document d'enregistrement, les dernières informations financières sont les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

### 5.2 Informations financières intermédiaires et autres

Non applicable.

### **5.3 Audit des informations financières annuelles**

- 5.3.1 Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés annuels établis en normes françaises pour les exercices clos le 31 décembre 2020 et 31 décembre 2021

#### **BROADPEAK**

Société Anonyme

15 rue Claude Chappe – Zone des Champs Blancs  
35510 CESSON-SEVIGNE

---

#### **Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercices clos le 31 décembre 2021  
et le 31 décembre 2020

**Deloitte & Associés**  
Tour Majunga  
6 Place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre  
*Société de Commissariat aux  
Comptes Membre de la CRCC de  
Versailles et du Centre*

**Geirec**  
276 rue de Chateaugiron  
35063 Rennes cedex  
S.A.S. au capital de 385 600 €  
428 929 517 RCS Rennes  
*Société de Commissariat aux  
Comptes Membre de la CRCC  
Ouest Atlantique*

## **BROADPEAK**

Société Anonyme

15 rue Claude Chappe – Zone des Champs Blancs  
35510 CESSON-SEVIGNE

---

### **Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercices clos le 31 décembre 2021  
et le 31 décembre 2020

---

Monsieur le Président-directeur général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de société BROADPEAK (la « Société ») et en application du règlement (UE) n°2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) n°2019/980 dans le cadre du projet d'offre au public et d'admission des actions de la Société à la négociation sur le marché d'Euronext Growth à Paris, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de la Société relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020 établis pour les besoins du document d'enregistrement (les « Comptes Consolidés »), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

**BROADPEAK**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des Comptes Consolidés. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

Les Comptes Consolidés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des Comptes Consolidés. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les Comptes Consolidés établis pour les besoins du document d'enregistrement présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière de la Société aux 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020, ainsi que le résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans le périmètre de consolidation pour chacun des exercices clos à ces dates.

Rennes, le 28 avril 2022

Les commissaires aux comptes

**Deloitte & Associés**



**Guillaume RADIGUE**  
Associé

**Geirec**



**Anthony ROUSSEAU**  
Associé

### 5.3.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux

Néant.

### 5.4 Indicateurs clés de performance

Le Groupe présente deux indicateurs de performances : la marge brute (et la marge brute ajustée post commissions sur ventes versées aux agents) et l'EBITDA, se référer à la section 2.2.2.7 du présent Document d'enregistrement et à la note 5.6.7 de l'annexe aux comptes consolidés intégrés en section 5.1 du présent Document d'enregistrement.

### 5.5 Changement significatif de la situation financière de l'émetteur

Il n'y a pas eu, à la connaissance de la Société, de changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société depuis le 31 décembre 2021.

### 5.6 Politique en matière de dividendes

Depuis sa création la société n'a pas distribué de dividende.

Compte tenu du stade de développement de la Société, il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme.

### 5.7 Informations financières pro forma

Non applicable.

## 6. INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONNAIRES ET AUX DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES

### 6.1 Principaux actionnaires

#### 6.1.1 Répartition du capital et des droits de vote

A la date du présent Document, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

|  | Capital actuel <sup>(1)</sup>      |                                    | Valeurs mobilières donnant accès au capital <sup>(2)</sup> |                | Capital dilué                             |   |
|--|------------------------------------|------------------------------------|--|----------------|---|---|
|  | Nombre d'actions et droits de vote | % du capital et des droits de vote | BSPCE  | Stock options  | Nombre d'actions et droits de vote dilués | % du capital et des droits de vote dilués |
| <b>Fondateurs</b>                                    | <b>6.589.421</b>                   | <b>70,32%</b>                      | -  | -              | <b>6.589.421</b>                          | 67,49%                                    |
| Jacques LE MANCQ                                     | 3.298.444                          | 35,20%                             | -  | -              | 3.298.444                                 | 33,78%                                    |
| Fabrice BELLANGER                                    | 1.317.269                          | 14,06%                             | -  | -              | 1.317.269                                 | 13,49%                                    |
| Pierre-Jean GUERY                                    | 493.427                            | 5,27%                              | -  | -              | 493.427                                   | 5,05%                                     |
| Dominique COLOMBEL                                   | 493.427                            | 5,27%                              | -  | -              | 493.427                                   | 5,05%                                     |
| Ronan RIOU   | 493.427                            | 5,27%                              | -  | -              | 493.427                                   | 5,05%                                     |
| Pierre PARIOLEAU                                     | 493.427                            | 5,27%                              | -  | -              | 493.427                                   | 5,05%                                     |
| <b>Actionnaires financiers</b>                       | <b>2.780.063</b>                   | <b>29,67%</b>                      | -  | -              | <b>2.780.063</b>                          | <b>28,47%</b>                             |
| EUTELSAT SA <sup>(3)</sup>                           | 1.757.563                          | 18,76%                             | -  | -              | 1.757.563                                 | 18,00%                                    |
| TECHNICOLOR Delivery Technologies SAS <sup>(4)</sup> | 1.022.500                          | 10,91%                             | -  | -              | 1.022.500                                 | 10,47%                                    |
| <b>Salariés</b>                                      | <b>1.641</b>                       | <b>0,02%</b>                       | <b>180.250</b>   | <b>212.000</b> | <b>393.891</b>                            | <b>4,03%</b>                              |
| Jean-Claude SACHOT <sup>(5)</sup>                    | 1.641                              | 0,02                               | -  | -              | 1.641                                     | 0,02%                                     |
| Bénéficiaires du plan BSPCE 2019                     | 0                                  | -                                  | 180.250  | -              | 180.250                                   | 1,85%                                     |
| Bénéficiaires du plan US stock-options               | 0                                  | -                                  | -  | 111.250        | 111.250                                   | 1,14%                                     |
| Bénéficiaires du plan Singapour stock-options        | 0                                  | -                                  | -  | 100.750        | 100.750                                   | 1,03%                                     |
| <b>TOTAL</b>   | <b>9.371.125</b>                   | <b>100%</b>                        | <b>180.250</b>   | <b>212.000</b> | <b>9.763.375</b>                          | <b>100%</b>                               |

- (1) Après prise en compte du regroupement des actions par attribution d'une (1) action ordinaire nouvelle de 0,02 euros de nominal contre deux (2) actions ordinaires anciennes de 0,01 euros de nominal décidé par l'Assemblée Générale du 8 avril 2022 étant précisé que Monsieur Jacques Le Mancq, s'est engagé en qualité d'actionnaire à servir de contrepartie, tant à l'achat qu'à la vente, des offres portant sur les rompus ou les demandes tendant à compléter le nombre des titres appartenant à chacun des actionnaires intéressés, jusqu'au 27 avril 2024 au prix fixé par l'assemblée générale conformément à l'article l. 228-29-2 du code de commerce.
- (2) Il est précisé qu'il n'est pas tenu compte de la conversion de la totalité des 2.545.454 OCA donnant le droit à un maximum de 1.272.727 actions après prise en compte du regroupement dans la mesure où les conditions de conversion sont restrictives et uniquement fondées sur un éventuel changement de contrôle de la Société et qu'elles ont vocation à être remboursées dans les quatre-vingt-dix jours de la réalisation de la date de règlement-livraison des actions de la Société sur Euronext Growth ainsi qu'il est mentionné à la section 6.5.5 « Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital » du présent Document.
- (3) EUTELSAT SA, est une société anonyme, au capital de 658 555 372,80 euros, dont le siège social est situé 32 boulevard Gallieni, 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 422 551 176,
- (4) Technicolor Delivery Technologies, est une société par actions simplifiée, au capital de 129 750 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 390 546 059 et dont le siège social est situé au 8 rue du Renard, 75004 Paris,
- (5) Il est précisé que Monsieur Jean-Claude SACHOT a fait valoir ses droits à la retraite et a quitté la Société le 30 septembre 2021. A ce titre, les BSPCE dont il disposait et qui n'ont pas été exercés sont devenus caducs.

Les fondateurs ont l'intention de conserver la majorité du capital et des droits de vote de la Société à l'issue de l'introduction en bourse et déclarent agir de concert.

Pour plus de détails sur les BSPCE, les plans de stock-options et les OCA il convient de se référer à la section 6.5.5. « Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital ».

Messieurs Jacques LE MANCQ, Fabrice BELLANGER, Pierre-Jean GUERY, Dominique COLOMBEL, Ronan RIOU et Pierre PARIOLEAU ainsi que les sociétés Eutelsat SA et TECHNICOLOR Delivery Technologies SAS ont signé le 2 juillet 2019 un pacte d'associés. Par avenant en date du 28 mars 2022, les parties ont décidé que le pacte prendra fin de plein droit lors de la date de règlement-livraison des actions de la Société sur Euronext Growth.

#### 6.1.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Chaque action donne droit à un droit de vote.

Toutefois, l'assemblée générale des actionnaires du 8 avril 2022 a décidé d'instituer, sous condition suspensive de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris et avec effet à compter de ladite inscription, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, applicable à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Il est précisé que la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date d'inscription des actions aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris, sera prise en compte.

#### 6.1.3 Contrôle de la Société

Messieurs Jacques LE MANCQ, Fabrice BELLANGER, Pierre-Jean GUERY, Dominique COLOMBEL, Ronan RIOU et Pierre PARIOLEAU détiennent conjointement 70,32% du capital et des droits de vote de la Société (sur une base non diluée). Ils contrôlent donc la Société au sens des dispositions de l'article L. 233-3 du Code de commerce et déclarent agir de concert.

Aucune mesure spécifique n'a été prise afin de s'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive, cependant les actionnaires de la Société ont d'ores et déjà désigné un administrateur indépendant sur six et il est précisé qu'un second administrateur indépendant est en cours de recherche. Accords pouvant entraîner ou empêcher un changement de contrôle

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

### 6.2 Procédures judiciaires et d'arbitrage

À la connaissance de la Société, pour une période couvrant au moins les douze derniers mois précédant la Date du Document d'enregistrement, il n'existe pas à la date d'approbation du Document d'enregistrement de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

### 6.3 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction général

Certains membres du Conseil d'administration et de la direction générale sont actionnaires de la Société (cf. section 6.1.1 « répartition du capital et des droits de vote »).

A la connaissance de la Société et sous réserve des relations décrites en section 6.4 ci-dessous, il n'existe pas, à la date du présent Document d'enregistrement de conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, et les intérêts privés et/ou devoirs des personnes composant les organes de direction.

A la date du présent Document d'enregistrement, il n'existe pas de contrat de service liant les membres du Conseil d'administration à la Société, toutefois il existe des contrats entre la Société et des sociétés liées aux mandataires sociaux (se reporter à la section 6.4 relative aux transactions avec les parties liées).

A la connaissance de la Société, à la date d'approbation du présent Document d'enregistrement, il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du conseil d'administration et de la direction générale a été sélectionné en cette qualité.

## **6.4 Transactions avec les parties liées**

### **6.4.1 Avec la société Moviepeak**

La société Moviepeak est une société par actions simplifiée détenue par les fondateurs de la Société (Jacques LE MANCQ, Fabrice BELLANGER, Pierre-Jean GUERY, Dominique COLOMBEL, Ronan RIOU, Pierre PARIOLEAU) à concurrence de 49.02%, environ cinquante salariés de la Société à concurrence de 40.98% et par deux investisseurs tiers à savoir la SARL BELOJA et la SARL AUMACHA à hauteur de 5% chacun.

La société Moviepeak assure au moyen d'un crédit-bail immobilier le financement du futur siège social de la Société.

La Société a conclu, le 30 décembre 2021, avec la société Moviepeak une convention de sous-location de locaux en l'état futur d'achèvement qui présente les caractéristiques suivantes :

- Les locaux sont situés 3679 boulevard des Alliés ZAC Atalante Viasilva à Cesson-Sévigné (Ille et Vilaine)
- Les locaux à usage de bureaux ont une surface d'environ 6.000 m<sup>2</sup>.
- La convention de sous-location a une durée de 12 années.
- La livraison des locaux est prévue le 30 juin 2023.
- Le loyer annuel hors taxes et hors charges est fixé à 1.234.340,12 € payable en quatre termes égaux le premier jour de chaque trimestre.
- Le loyer est indexé sur l'indice des loyers d'activité tertiaire publié par l'INSEE. Un réajustement du loyer s'effectuera chaque année à la date anniversaire.
- Un dépôt de garantie de trois mois est à remettre le jour de la prise des locaux.

### **6.4.2 Avec la société Peakxy**

La société Peakxy est une société civile détenue par les fondateurs de la Société à hauteur de 100% (Jacques LE MANCQ, Fabrice BELLANGER, Pierre-Jean GUERY, Dominique COLOMBEL, Ronan RIOU, Pierre PARIOLEAU).

La société Peakxy est propriétaire de locaux à usage de bureau et de parking situé 15 rue Claude Chappe à Cesson-Sévigné.

La Société a conclu, le 22 mai 2017, avec la société Peakxy un premier bail commercial d'une durée de neuf ans avec la faculté pour la Société de le résilier à l'expiration de chaque période triennale (3, 6, 9 ans) qui présente les caractéristiques suivantes :

- Les locaux sont situés à 15 rue Claude Chappe à Cesson-Sévigné (Ille et Vilaine)
- Les locaux à usage de bureaux ont une surface d'environ 900m<sup>2</sup>, ils sont accompagnés de la location de 26 emplacements de stationnement.
- Le loyer annuel hors taxes est fixé à 162.000 € payable en quatre termes égaux le premier jour de chaque trimestre.
- Le loyer est indexé sur l'indice des loyers d'activité tertiaire publié par l'INSEE. Un réajustement du loyer s'effectuera automatiquement chaque année le 1<sup>er</sup> mai.
- Un dépôt de garantie d'un an a été remis par la Société au bailleur.

La Société a conclu, le 18 décembre 2018, avec la société Peakxy un second bail commercial d'une durée de neuf ans avec la faculté pour la Société de le résilier à l'expiration de chaque période triennale (3, 6, 9 ans) qui présente les caractéristiques suivantes :

- Les locaux sont situés à 15 rue Claude Chappe à Cesson-Sévigné (Ille et Vilaine)
- Les locaux à usage de bureaux ont une surface d'environ 400m<sup>2</sup>, ils sont accompagnés de la location de 10 emplacements de stationnement.
- Le loyer annuel hors taxes est fixé à 68.000 € payable en quatre termes égaux le premier jour de chaque trimestre.
- Le loyer est indexé sur l'indice des loyers d'activité tertiaire publié par l'INSEE. Un réajustement du loyer s'effectuera automatiquement chaque année le 1<sup>er</sup> mai.
- Un dépôt de garantie d'un an a été remis par la Société au bailleur.

## 6.5 Capital social

### 6.5.1 Montant du capital social

Au jour de l'approbation du présent Document d'enregistrement, le capital social s'élève à 187.422,50€ et se décompose en 9.371.125 actions d'une valeur nominale de 0,02€ intégralement libérées.

### 6.5.2 Informations sur le capital émis

#### 6.5.2.1 Évolution du capital social de la Société depuis sa constitution

| Date                     | Nature des opérations  | Nombre d'actions                    |  | Augmentation de capital |                                  |                                | Capital social après opération (€) |
|--------------------------|--|-------------------------------------|--|-------------------------|----------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
|                          |  | Nombre d'actions émises ou annulées | Nombre cumulé d'actions en circulation | Capital social émis (€) | Prime d'émission ou d'apport (€) | Valeur nominale par action (€) |                                    |
| 24 août 10               | Constitution (émission en numéraire)   | 10.000                              | 10.000                                 | 100.000                 | -                                | 10                             | 100.000                            |
| 22 déc. 10               | Émission en numéraire d'actions ordinaires                                   | 4.997                               | 14.997                                 | 49.970                  | -                                | 10                             | 149.970                            |
| 31 janv. 11              | Émission d'actions ordinaires en rémunération d'un apport en nature          | 2.045                               | 17.042                                 | 20.450                  | 384.550                          | 10                             | 170.420                            |
| 2 juillet 19             | Division par 1000 de la valeur nominale                                      | 17.024.958                          | 17.042.000                             | -                       | -                                | 0,01                           | 170.420                            |
| 2 juillet 19             | Émission en numéraire d'actions ordinaires                                   | 1.696.969                           | 18.738.969                             | 16.969,69               | 2.783.029,16 (1,64€/action)      | 0,01                           | 187.389,69                         |
| 30 déc. 21               | Émission en numéraire d'actions ordinaires à la suite de l'exercice de BSPCE | 3.281                               | 18.742.250                             | 32,81                   | 5.380,84 (1,64€/action)          | 0,01                           | 187.422,50                         |
| 8 avr. 22 <sup>(1)</sup> | Regroupement par 2 des actions   | 9.371.125                           | 9.371.125                              | -                       | -                                | 0,02                           | 187.422,50                         |

- (1) Le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de la délégation conférée par l'assemblée générale mixte du 8 avril 2022, a décidé, par une décision du même jour, de mettre en oeuvre le regroupement des actions ordinaires de la Société selon les modalités suivantes : (i) les opérations de regroupement ont débuté le 27 avril 2022 et sont réalisées de plein droit à cette date, sous la seule réserve des actions ordinaires anciennes formant rompus, le cas échéant, qui pourraient être échangées pendant la période d'échange visée ci-après ; (ii) au cas où les opérations de cessions de rompus resteraient nécessaires postérieurement au 27 avril 2022, la période d'échange s'achèvera au plus tard le 27 avril 2024. Monsieur Jacques Le Mancq, s'est engagé en qualité d'actionnaire à servir de contrepartie, tant à l'achat qu'à la vente, des offres portant sur les rompus ou les demandes tendant à compléter le nombre des titres appartenant à chacun des actionnaires intéressés, jusqu'au 27 avril 2024 au prix fixé par l'assemblée générale conformément à l'article 1. 228-29-2 du code de commerce.

Depuis le 8 avril 2022, il n'y a eu aucune modification du capital social.

#### 6.5.2.2 Capital autorisé

Les délégations financières approuvées par l'assemblée générale du 8 avril 2022 sont synthétisées ci-dessous :

| Nature de la délégation   | Durée maximum  | Montant nominal maximum  | Prix d'émission des actions   |
|---|--|--|---|
| Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour <u>augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes</u> (6 <sup>ème</sup> résolution)   | 26 mois  | 100% du montant du capital arrêté après réalisation définitive de l'augmentation de capital dans le cadre de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth augmenté, le cas échéant, du montant résultant de la mise en œuvre de la clause d'extension et de l'option de surallocation (ci-après le « <b>Montant du Capital après introduction en bourse</b> »)<br><i>Plafond indépendant</i> | -   |
| <b>Délégations permettant l'inscription des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth à Paris</b>  |  |  |   |
| Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public en prévision de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth à Paris</u> (3 <sup>ème</sup> résolution) | Jusqu'à la date de règlement-livraison des actions à émettre lors de leur introduction sur Euronext Growth à Paris (sans pouvoir dépasser 26 mois) | 100% du capital arrêté à la date de l'Assemblée du 8 avril 2022<br><i>Plafond indépendant</i>  | Le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration à l'issue de la période de placement et résultera de la confrontation du nombre d'actions offertes à la souscription et des demandes de souscription émanant des investisseurs dans le cadre du placement global, selon la technique dite de « construction d'un livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels |
| Autorisation donnée au conseil d'administration <u>d'augmenter le nombre d'actions ordinaires émises</u> dans le cadre de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris (4 <sup>ème</sup> résolution)  |  | Dans la limite de 15% du montant de l'émission initiale  | Au même prix que celui retenu pour l'émission initiale (3 <sup>ème</sup> résolution).   |
| Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions et/ou des valeurs mobilières donnant   | 26 mois  | 3% du capital<br><i>Plafond indépendant</i>  | Le prix des actions à souscrire sera déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L. 3332-20 du Code du travail.   |

| Nature de la délégation   | Durée maximum | Montant nominal maximum  | Prix d'émission des actions  |
|---|---------------|--|--|
| accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital (existant ou à émettre) avec suppression du <u>droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise</u> (5 <sup>ème</sup> résolution)  |               |  |  |
| <b>Délégations sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur inscription aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris</b>  |               |  |  |
| Autorisation à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (32 <sup>ème</sup> résolution)  | 18 mois       | 10 % du nombre d'actions composant le capital social ou 5 % du nombre d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou échange dans le cadre des opérations de croissance externe | des actions offertes au public dans le cadre de l'inscription aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris tel que ce prix sera mentionné dans le communiqué relatif aux caractéristiques définitives de l'offre d'actions de la Société et de leur inscription aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris et hors frais d'acquisition |
| Autorisation donnée au conseil d'administration en vue d' <u>annuler les actions rachetées</u> par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce (24 <sup>ème</sup> résolution)   | 24 mois       | 10% du capital par période de 24 mois  | -  |
| Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital à émettre <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u> (7 <sup>ème</sup> résolution) | 26 mois       | Pour les actions :<br>50 % du Montant du Capital après introduction en bourse*<br><br>Pour les titres de créances :<br>50 millions d'euros**   | Le prix d'émission sera déterminé par le Conseil d'administration dans les plafonds fixés par l'assemblée.   |
| Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès,   | 26 mois       | Pour les actions :<br>30 % du Montant du Capital après introduction en bourse*   | Conformément aux dispositions de l'article L 225-136 1° du code de commerce, la somme revenante, ou devant revenir, à la Société, sera fixée par le Conseil d'Administration pour chacune  |

| Nature de la délégation   | Durée maximum | Montant nominal maximum   | Prix d'émission des actions  |
|---|---------------|---|--|
| immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital à émettre, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription</u> (avec possibilité d'instaurer un délai de priorité) <u>par offre au public à l'exception des offres visées au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier</u> (8 <sup>ème</sup> résolution)  |               | Pour les titres de créances :<br>50 millions d'euros**  | des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, et sera au moins égale à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%.   |
| Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des titres de capital à émettre, <u>avec suppression de droit préférentiel de souscription par une offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier</u> (9 <sup>ème</sup> résolution) | 26 mois       | Pour les actions :<br>20 % du Montant du Capital après introduction en bourse, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20% du capital par an *<br><br>Pour les titres de créances :<br>50 millions d'euros** | Conformément aux dispositions de l'article L 225-136 1° du code de commerce, la somme revenant, ou devant revenir, à la Société, sera fixée par le Conseil d'Administration pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, et sera au moins égale à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%.  |
| Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la société ou d'une société du groupe), <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de bénéficiaires<sup>(1)</sup></u> (10 <sup>ème</sup> résolution)   | 18 mois       | Pour les actions :<br>30 % du Montant du Capital après introduction en bourse*<br><br>Pour les titres de créances :<br>50 millions d'euros**  | Conformément aux dispositions de l'article L 225-136 1° du code de commerce, la somme revenante, ou devant revenir, à la Société, sera fixée par le Conseil d'Administration pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, et sera au moins égale à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des trois dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 20%. |

| Nature de la délégation   | Durée maximum | Montant nominal maximum  | Prix d'émission des actions   |
|---|---------------|--|---|
| <p>Autorisation donnée au conseil d'administration <u>d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires</u> (11<sup>ème</sup> résolution)</p>   | 26 mois       | Dans la limite de 15% du montant de l'émission initiale  | -   |
| <p><u>Limitation globale</u> des plafonds prévus aux 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> résolutions (12<sup>ème</sup> résolution)</p>  | 26 mois       | <p>50% du Montant du Capital après introduction en bourse, le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, immédiatement ou à terme, en vertu des 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> résolutions de la présente Assemblée</p> <p>50 millions d'euros, le montant nominal global des titres de créances sur la Société susceptibles d'être émis en vertu des 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> résolutions de la présente Assemblée.</p> | -   |
| <p>Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de consentir des <u>options de souscription et/ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux</u> de la Société et de sociétés lui étant liées <sup>(2)</sup> (13<sup>ème</sup> résolution)</p>                | 38 mois       | 10% du capital au jour de la décision de leur attribution par le conseil***  | Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 alinéa 4 du Code de commerce.  |
| <p>Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet <u>d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre en faveur des salariés et mandataires sociaux</u> de la Société et de sociétés lui étant liées <sup>(3)</sup> (14<sup>ème</sup> résolution)</p>       | 38 mois       | 10% du capital au jour de la décision de leur attribution par le conseil***  | -   |
| <p>Délégation donnée au conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions (<u>BSA</u>), des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions nouvelles et/ou existantes (<u>BSAANE</u>) et/ou des bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions</p> | 18 mois       | 10% du capital au jour de la décision de leur attribution par le conseil***  | Le prix de souscription et/ou d'acquisition des actions auxquelles donneront droit les bons, après prise en compte du prix d'émission des bons, sera au moins égal à la moyenne des cours de clôture de l'action la Société aux trois séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons. |

| Nature de la délégation   | Durée maximum | Montant nominal maximum   | Prix d'émission des actions   |
|---|---------------|---|---|
| nouvelles et/ou existantes remboursables (BSAAR) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes <sup>(4)</sup><br>(15 <sup>ème</sup> résolution)   |               |   |   |
| Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes <sup>(5)</sup><br>(16 <sup>ème</sup> résolution) | 18 mois       | 10% du capital au jour de la décision de leur attribution par le conseil*** | Le prix à payer lors de l'exercice des BSPCE sera fixé par le Conseil d'Administration le jour où ces BSPCE seront attribués, étant précisé que ce prix devra être au moins égal au plus élevé des montants suivants :<br>soit le prix d'émission des titres lors de toute augmentation de capital réalisée par la Société dans les six mois précédant l'attribution des BSPCE ;<br>soit, à défaut de réalisation d'une telle augmentation de capital, la moyenne des cours de clôture des trois dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BSPCE. |

\*Plafonds communs / \*\*Plafonds communs / \*\*\* Plafonds communs

- (1) La catégorie de personnes a été définie comme suit : sociétés et fonds d'investissement de droit français ou étranger (en ce compris, sans limitation, tout FCPI, FCPR ou FIP) (i) investissant à titre habituel ou (ii) ayant investi au cours des 60 derniers mois plus de 1 million d'euros, dans des valeurs de croissance dites « small caps » (c'est-à-dire dont la capitalisation, lorsqu'elles sont cotées, n'excède pas un milliard d'euros (1.000.000.000 €)) liées au secteur des technologies ou des logiciels, participant à l'émission pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse) ; étant précisé que le Conseil d'administration fixera la liste précise des bénéficiaires au sein de cette catégorie de bénéficiaires ainsi que le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux
- (2) Les bénéficiaires de ces options ne pourront être que : (i) d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la Société et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ; et (ii) d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce.
- (3) L'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société, existantes ou à émettre, serait réalisée au profit : (i) des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, (ii) et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.
- (4) Les BSA, BSAANE, BSAAR seraient émis, au profit de la catégorie de personnes suivante : i. les administrateurs de la Société ; et/ou ii. les prestataires ou consultants ayant signé un contrat avec la Société.
- (5) Les BSPCE seraient émis, au profit de la catégorie de personnes suivante : membres du personnel salarié et/ou des dirigeants soumis au régime fiscal des salariés de la Société et/ou des administrateurs de la Société et des sociétés dans lesquelles la Société détient la quotité de capital ou de droit de vote requise par l'article 163 bis G du Code des impôts dans le respect des conditions qui y sont prévues, à la date de l'attribution.

### 6.5.3 Titres non représentatifs du capital

Néant.

#### 6.5.4 Acquisition par la Société de ses propres actions

A la date d'approbation du Document d'enregistrement, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par un tiers pour son compte.

L'assemblée générale du 8 avril 2022 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre, pour une durée dix-huit (18) mois à compter de l'assemblée, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du code de commerce et des pratiques de marché admises par l'AMF sous la condition suspensive de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth à Paris.

Les principaux termes de cette autorisation sont les suivants :

- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % du capital, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.
- **Prix maximum d'achat (hors frais et commission)** : 300% du prix par action retenu dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société sur le marché Euronext Growth à Paris (tel que ce prix sera mentionné dans le communiqué de la Société relatif aux caractéristiques définitives de l'offre au public d'actions de la Société et de leur inscription aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris).
- **Modalités des rachats** : les achats pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres. Ces opérations pourront être effectuées en période d'offre publique.

Objectifs :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 8 avril 2022 dans sa 24<sup>ème</sup> résolution à caractère extraordinaire.

Il est rappelé qu'à compter de l'inscription des titres de la Société à la cote du marché Euronext Growth à Paris, cette dernière sera tenue aux obligations de communication suivantes en matière de rachat d'actions :

- Préalablement à la mise en œuvre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale : Publication d'un descriptif du programme de rachat d'actions (diffusion effective et intégrale par voie électronique par un diffuseur professionnel et mise en ligne sur le site Internet de la Société).
- Pendant la réalisation du programme de rachat

- Publication au plus tard le septième jour de négociation suivant la date d'exécution de l'opération par la mise en ligne sur le site Internet de la Société (hors transactions réalisées par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité) et déclaration à l'AMF et à Euronext.
- Déclarations mensuelles de la Société à l'AMF.
- Publication semestrielle d'un bilan du contrat de liquidité.
- Chaque année : Présentation du bilan de la mise en œuvre du programme de rachat et de l'utilisation des actions acquises dans le rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle.

## 6.5.5 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

### 6.5.5.1 Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

A la date du présent Document d'enregistrement, l'exercice intégral de l'ensemble des 360.500 BSPCE 2019 attribués et encore en circulation pourrait conduire à la création de 180.250 actions ordinaires nouvelles.

|   | <b>BSPCE 2019</b> |
|---|-------------------|
| Date d'assemblée ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les BSPCE   | 2-juil. 19        |
| Date de la décision d'attribution par le Président  | 30-déc.-19        |
| Nombre maximum de BSPCE autorisés   | 986.261           |
| Nombre de BSPCE attribués (1)   | 383.500           |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites (après prise en compte du regroupement des actions)  | 191 750           |
| <i>dont le nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux</i>   | <i>0</i>          |
| Point de départ d'exercice des BSPCE (2)  | 31-déc.-20        |
| Date d'expiration des BSPCE   | 30-déc.-29        |
| Prix d'exercice des BSPCE (après prise en compte du regroupement d'actions)   | 3,3 €             |
| Modalités d'exercice  | (1)               |
| Nombre de BSPCE exercés à la date d'approbation du Document d'enregistrement  | 3.281             |
| Nombre cumulé de BSPCE caducs ou annulés à la date d'approbation du Document d'enregistrement   | 19.719            |
| Nombre de BSPCE restant en circulation à la date d'approbation du Document d'enregistrement   | 360.500           |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date d'approbation du Document d'enregistrement (après prise en compte du regroupement des actions) | 180.250           |

(1) Il est précisé que les BSPCE ont été attribués sous la condition suspensive de la signature par chacun des bénéficiaires d'un engagement contractuel avec l'ensemble des associés de la Société dont les principales caractéristiques sont les suivantes, étant précisé que cet engagement continuera à produire ses effets après l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris :

- existence d'un droit de préemption au profit des fondateurs de la Société ainsi qu'Eutelsat et Technicolor Delivery Technologies SAS au prorata de leur participation respective dans le capital de la Société.
- existence d'un droit de sortie conjointe totale dans l'hypothèse où un ou plusieurs fondateurs de la Société ainsi qu'Eutelsat et Technicolor Delivery Technologies SAS accepteraient une offre qui permettrait à ce ou ces tiers de détenir le contrôle de la Société au sein de l'article L.233-3 I du code de commerce.
- existence d'une obligation de cession forcée prenant la forme d'une promesse irrévocable de vente dès lors que l'un ou plusieurs des associés de la Société ou un tiers agissant seul ou de concert viendrait(en)t à faire une offre d'achat portant sur au moins 95% du capital de la Société.

Ces engagements contractuels ont été conclus pour une durée de 10 ans à compter du 2 juillet 2019. Ils sont renouvelables par tacite reconduction pour des périodes d'un an.

Cependant, les actionnaires fondateurs et financiers signataires des engagements contractuels proposeront, dans les trois mois de la réalisation de l'introduction en bourse, à chaque salarié titulaire de BSPCE de signer un avenant audit engagement contractuel afin d'y mettre fin de façon anticipée.

(2) Chaque bénéficiaire a la possibilité d'exercer ses BSPCE 2019, tant qu'il est salarié de la Société, dans les proportions et selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 25% depuis le 31 décembre 2020 ;
- puis à hauteur de 6,25% à l'expiration de chaque trimestre écoulé depuis le 31 décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

Ainsi au 31 décembre 2021, 50% des BSPCE 2019 attribués étaient exerçables et 100% des BSPCE 2019 seront exerçables le 31 décembre 2023.

| <b>BSPCE consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux<br/>attributaires et bspce exercés par ces derniers</b>             | <b>Nombre<br/>total de<br/>BSPCE<br/>attribués /<br/>exercés</b> | <b>Prix</b> | <b>Plan<br/>BSPCE<br/>2019</b> |
|--|--|-------------|--------------------------------|
| BSPCE attribués, durant l'exercice, par l'émetteur aux dix salariés dont le nombre de BSPCE ainsi consenties est le plus élevé           | n/a  | n/a         | n/a                            |
| BSPCE attribués par l'émetteur et exercés durant l'exercice, par les dix salariés dont le nombre de BSPCE ainsi exercé est le plus élevé | 3.281  | 1,65 €      | 3.281                          |

#### 6.5.5.2 Obligations convertibles en actions

Un emprunt obligataire d'un montant nominal de 4.199.999,10€ composé de 2.545.454 obligations d'un montant de 1,65 € chacune a été émis le 2 juillet 2019 et souscrit par la société Eutelsat.

|   | <b>OCA 2019</b> |
|---|-----------------|
| Date d'assemblée générale   | 2 juillet 2019  |
| Date de la décision du Président constatant la réalisation de l'émission                      | 2 juillet 2019  |
| Nombre d'OCA émises à la date d'approbation du Document d'enregistrement                      | 2.545.454       |
| Montant de l'emprunt convertible  | 4.199.999,10€   |
| Prix d'émission d'une OCA   | 1,65 €          |
| Taux d'intérêt annuel capitalisé  | 8%              |
| Date d'échéance des OCA   | 2 juillet 2024  |
| Modalités de conversion   | (1)             |
| Nombre d'OCA converties à la date d'approbation du Document d'enregistrement                  | 0               |
| Nombre cumulé d'OCA caduques ou annulées à la date d'approbation du Document d'enregistrement | 0               |
| Nombre d'OCA restant en circulation à la date d'approbation du Document d'enregistrement      | 2.545.454       |

- (1) Modalité de conversion : La conversion de la totalité des 2.545.454 OCA pourrait conduire à la création d'un maximum de 1.272.727 actions (après prise en compte du regroupement par deux des actions décidé par l'Assemblée Générale du 8 avril 2022). La conversion des OCA est possible uniquement à la demande du porteur d'OCA et uniquement en cas de réalisation définitive d'un Evénement de Liquidité (à savoir, tout transfert, à un ou plusieurs tiers agissant seul ou de concert au sens de l'article L.233-10 du code de commerce, d'un nombre d'actions de la Société tel qu'au résultat de ce transfert, ce ou ces tiers viendraient à détenir plus de 50% du capital ou des droits de vote de la Société). En conséquence, si aucun Evénement de Liquidité n'a eu lieu la Société devra rembourser les OCA à l'échéance. Cependant, la Société a d'ores et déjà notifié au titulaire des OCA 2019 son intention de rembourser par anticipation en totalité les OCA 2019, dans les quatre-vingt-dix jours de la date de règlement-livraison des actions de la Société sur Euronext Growth. Le titulaire des OCA 2019 a d'ores et déjà pris acte du remboursement anticipé qui interviendra dans les quatre-vingt-dix jours de la date de règlement-livraison des actions de la Société sur Euronext Growth.

### 6.5.5.3 Plan de stocks options

A la date du présent Document d'enregistrement, l'exercice intégral de l'ensemble des 424.000 Stock-Options (SO) attribués et encore en circulation pourrait conduire à la création de 212.000 actions ordinaires nouvelles.

|   | SO Etats-Unis | SO Singapour |
|---|---------------|--------------|
| Date d'assemblée ayant délégué la compétence d'émettre et d'attribuer les stock-options   | 2-juil. 19    | 2-juil. 19   |
| Date de la décision d'attribution par le Président  | 30-déc.-19    | 30-déc.-19   |
| Nombre maximum de stock-options autorisés   | 986.261       | 986.261      |
| Nombre de stock-options attribués (1)   | 237 500       | 211 000      |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites (après prise en compte du regroupement des actions)<br><i>dont le nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux</i> | 118 750<br>0  | 105 500<br>0 |
| Point de départ d'exercice des stock-options (2)  | 31-déc.-20    | 31-déc.-20   |
| Date d'expiration des stock-options   | 30-déc.-29    | 30-déc.-29   |
| Prix d'exercice des stock-options (après prise en compte du regroupement des actions)   | 3,30 €        | 3,30 €       |
| Modalités d'exercice  | (1)           | (1)          |
| Nombre de stock-options exercés à la date d'approbation du Document d'enregistrement  | 0             | 0            |
| Nombre cumulé de stock-options caducs ou annulés à la date d'approbation du Document d'enregistrement   | 15.000        | 9.500        |
| Nombre de stock-options restant en circulation à la date d'approbation du Document d'enregistrement   | 222.500       | 201.500      |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites à la date d'approbation du Document d'enregistrement (après prise en compte du regroupement des actions)                         | 111.250       | 100.750      |

(1) Il est précisé que les stock-options ont été attribués sous la condition suspensive de la signature par chacun des bénéficiaires d'un engagement contractuel avec l'ensemble des associés de la Société dont les principales caractéristiques sont les suivantes, étant précisé que cet engagement continuera à produire ses effets après l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris :

- existence d'un droit de préemption au profit des fondateurs de la Société ainsi qu'Eutelsat et Technicolor Delivery Technologies SAS au prorata de leur participation respective dans le capital de la Société.
- existence d'un droit de sortie conjointe totale dans l'hypothèse où un ou plusieurs fondateurs de la Société ainsi qu'Eutelsat et Technicolor Delivery Technologies SAS accepteraient une offre qui permettrait à ce ou ces tiers de détenir le contrôle de la Société au sein de l'article L.233-3 I du code de commerce.
- existence d'une obligation de cession forcée prenant la forme d'une promesse irrévocable de vente dès lors que l'un ou plusieurs des associés de la Société ou un tiers agissant seul ou de concert viendrait(en)t à faire une offre d'achat portant sur au moins 95% du capital de la Société.

Ces engagements contractuels ont été conclus pour une durée de 10 ans à compter du 2 juillet 2019. Ils sont renouvelables par tacite reconduction pour des périodes d'un an.

Cependant, les actionnaires fondateurs et financiers signataires des engagements contractuels proposeront, dans les trois mois de la réalisation de l'introduction en bourse, à chaque salarié titulaire de stock-options de signer un avenant audit engagement contractuel afin d'y mettre fin de façon anticipée.

(2) Chaque bénéficiaire a la possibilité d'exercer ses stock-options, tant qu'il est salarié du Groupe ou mandataire de la Société, dans les proportions et selon le calendrier suivant :

- à hauteur de 25% depuis le 31 décembre 2020 ;
- puis à hauteur de 6,25% à l'expiration de chaque trimestre écoulé depuis le 31 décembre 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

Ainsi au 31 décembre 2021, 50% des stock-options attribués étaient exerçables et 100% des stock-options seront exerçables le 31 décembre 2023.

| <b>Stock-options consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et stock-options exercés par ces derniers</b>                 | <b>Nombre total de stock-options attribués / exercés</b> | <b>Prix</b> | <b>Plan SO US</b> | <b>Plan SO Singapour</b> |
|--|--|-------------|-------------------|--------------------------|
| Stock-options attribués, durant l'exercice, par l'émetteur aux dix salariés dont le nombre de stock-options ainsi consenties est le plus élevé           | n/a  | n/a         | n/a               | n/a                      |
| Stock-options attribués par l'émetteur et exercés durant l'exercice, par les dix salariés dont le nombre de stock-options ainsi exercé est le plus élevé | n/a  | n/a         | n/a               | n/a                      |

#### 6.5.5.4 Synthèse des instruments dilutifs

| <b>Dilution potentielle totale</b>   |                  |
|--|------------------|
| <b>Nombre d'actions composant le capital actuel</b>  | <b>9.371.125</b> |
| Nombre d'actions maximal à provenir de l'exercice des plans de BSPCE 2019                  | 180.250          |
| Nombre d'actions maximal à provenir de l'exercice des stock-options (plan US et Singapour) | 212.000          |
| <b>Nombre total d'actions susceptibles d'être créées</b>                                   | <b>392.250</b>   |
| <b>Nb d'actions composant le capital dilué</b>   | <b>9.763.375</b> |
| <b>% dilution potentielle (base capital actuel)</b>  | <b>4,19%</b>     |
| <b>% dilution potentielle (base capital dilué)</b>   | <b>4,02%</b>     |

6.5.6 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

Néant.

6.5.7 Informations sur le capital de tout membre du Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'option d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

## **6.6 Acte constitutif et statuts**

### **6.6.1 Dispositifs de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle**

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

### **6.6.2 Franchissements de seuils statutaires**

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, 2/3 ou 90% du capital ou des droits de vote informe la Société dans un délai 4 jours de négociation, avant clôture, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède.

L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés par cet alinéa.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social.

### **6.6.3 Droits de vote double**

Chaque action donne droit à un droit de vote.

Toutefois, l'assemblée générale des actionnaires du 8 avril 2022 a décidé d'instituer, sous condition suspensive de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris et avec effet à compter de ladite inscription, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, applicable à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Il est précisé que la durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date d'inscription des actions aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris, sera prise en compte.

## **6.7 Contrats importants**

Il n'y a aucun contrat significatif autres que ceux conclus dans le cours normal des activités de la Société.

## **7. DOCUMENTS DISPONIBLES**

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société. Le Document d'enregistrement peut également être consulté sur le site Internet de la Société [www.broadpeak.tv](http://www.broadpeak.tv) et sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

Peuvent notamment être consultés au siège social et sur le site internet de la Société [www.broadpeak.tv](http://www.broadpeak.tv) :

- a) L'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- b) Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le Document d'enregistrement.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur. A compter de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris, l'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF sera également disponible sur le site Internet de la Société [www.broadpeak.tv](http://www.broadpeak.tv).

## 8. ANNEXES

### 8.1 Rapports spéciaux du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

8.1.1 Exercice clos le 31 décembre 2020

## SAS BROADPEAK

Au capital de 187 389 €  
Siège social : 15 rue Claude Chappe - Zone des champs Blancs  
33510 CESSON-SEVIGNE  
R.C.S. RENNES 524 473 063

## RAPPORT SPECIAL

## DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

---

Relatif à l'exercice clos le 31/12/2020



### SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale Ouest  
Atlantique

276, rue de Châteaugiron – CS 76308  
35063 RENNES cedex



Aux associés,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés, ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Rennes,  
Le 2 Avril 2021



**SAS GEIREC**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Représentée par :  
**Anthony ROUSSEAU**  
Commissaire aux Comptes



## 8.1.2 Exercice clos le 31 décembre 2021

**Deloitte & Associés**  
Tour Majunga  
6 Place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre  
*Société de Commissariat aux  
Comptes Membre de la CRCC de  
Versailles et du Centre*

**Geirec**  
276 rue de Chateaugiron  
35063 Rennes cedex  
S.A.S. au capital de 385 600 €  
428 929 517 RCS Rennes  
*Société de Commissariat aux  
Comptes Membre de la CRCC  
Ouest Atlantique*

---

### **BROADPEAK**

Société par actions simplifiée

15 rue Claude Chappe – Zone des Champs Blancs

35510 CESSON-SEVIGNE

---

### **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

**Deloitte & Associés**  
Tour Majunga  
6 Place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre  
*Société de Commissariat aux  
Comptes Membre de la CRCC de  
Versailles et du Centre*

**Geirec**  
276 rue de Chateaugiron  
35063 Rennes cedex  
S.A.S. au capital de 385 600 €  
428 929 517 RCS Rennes  
*Société de Commissariat aux  
Comptes Membre de la CRCC  
Ouest Atlantique*

---

## **BROADPEAK**

Société par actions simplifiée  
15 rue Claude Chappe – Zone des Champs Blancs  
35510 CESSON-SEVIGNE

---

### **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société BROADPEAK,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.



CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

---

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Rennes, le 15 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

*radigue Guillaume*

Guillaume RADIGUE  
Associé

GEIREC



Anthony ROUSSEAU  
Associé

## **8.2 Liste des brevets et marques déposés**

### 8.2.1 Liste des brevets





## 8.2.2 Listes des marques

| N° Ancien                                | Pays  | Déposant  | N° Dépôt   | Date dépôt | N° Enrgt.     | Date enrgt. | Echéance   | Fermé | Image (Nom fichier)   |
|--|---|-----------|------------|------------|---------------|-------------|------------|-------|---|
| 20163<br>BROADPEAK<br>Classes            | Protocole de Madrid   | BROADPEAK | 1239584    | 17/11/2014 | 1239584       | 17/11/2014  | 17/11/2024 |       |   |
|  | 09, 38, 42  |           |            |            |               |             |            |       |   |
| Pays désignés                            | Chine, République Populaire de, Etats-Unis, Russie, Fédération de, Singapour  |           |            |            |               |             |            |       |   |
| 20163<br>BROADPEAK<br>Classes            | France  | BROADPEAK | 14 4096017 | 05/06/2014 | 14 4096017    | 24/07/2015  | 30/06/2024 |       |   |
|  | 09, 38, 42  |           |            |            |               |             |            |       |   |
| 20180<br>C-CAS TECHNOLOGY<br>Classes     | France  | BROADPEAK | 12 3967857 | 11/12/2012 | 12 3967857    |             | 31/12/2022 |       |    |
|  | 09, 38, 42  |           |            |            |               |             |            |       |   |
| 20181<br>umbrellaCDN solution<br>Classes | France  | BROADPEAK | 12 3893968 | 27/01/2012 | 12 3893968    |             | 27/01/2032 |       |    |
|  | 09, 38, 42  |           |            |            |               |             |            |       |   |
| 20182<br>nanoCDN technology<br>Classes   | France  | BROADPEAK | 12 3893972 | 27/01/2012 | 12 3893972    |             | 27/01/2032 |       |    |
|  | 09, 38, 42  |           |            |            |               |             |            |       |   |
| 20186<br>BROADPEAK<br>Classes            | Royaume-Uni   | BROADPEAK | 009422544  | 05/10/2010 | UK00909422544 | 21/02/2011  | 05/10/2030 |       |    |
|  | 09, 38, 42  |           |            |            |               |             |            |       |   |
| 20186<br>BROADPEAK<br>Classes            | France  | BROADPEAK | 10 3710051 | 04/02/2010 | 10 3710051    |             | 28/02/2030 |       |  |
|  | 09, 38, 42  |           |            |            |               |             |            |       |   |
| BROADPEAK<br>Classes                     | 09, 38, 42  |           |            |            |               |             |            |       |  |
| Pays désignés                            | Allemagne, Autriche, Belgique, Benelux, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie |           |            |            |               |             |            |       |   |
| 20190<br>+screensCDN solution<br>Classes | Royaume-Uni   | BROADPEAK | 0011078763 | 27/07/2012 | UK00911078763 | 12/02/2013  | 27/07/2022 |       |  |
|  | 09, 38, 42  |           |            |            |               |             |            |       |   |
| 20190<br>+screensCDN solution<br>Classes | EUIPO - Union Européenne  | BROADPEAK | 0011078763 | 27/07/2012 | 0011078763    | 12/02/2013  | 27/07/2022 |       |  |
|  | 09, 38, 42  |           |            |            |               |             |            |       |   |
| Pays désignés                            | Allemagne, Autriche, Belgique, Benelux, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie |           |            |            |               |             |            |       |   |
| 20191<br>nanoCDN technology<br>Classes   | Royaume-Uni   | BROADPEAK | 011078771  | 27/07/2012 | UK00911078771 | 13/05/2013  | 27/07/2022 |       |  |
|  | 09, 38, 42  |           |            |            |               |             |            |       |   |
| 20191<br>nanoCDN technology<br>Classes   | EUIPO - Union Européenne  | BROADPEAK | 011078771  | 27/07/2012 | 011078771     | 13/05/2013  | 27/07/2022 |       |  |
|  | 09, 38, 42  |           |            |            |               |             |            |       |   |
| Pays désignés                            | Allemagne, Autriche, Belgique, Benelux, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie |           |            |            |               |             |            |       |   |

| N° Ancien   | Pays  | Déposant  | N° Dépôt   | Date dépôt | N° Enrgt.     | Date enrgt. | Echéance   | Fermé | Image (Nom fichier)   |
|---|---|-----------|------------|------------|---------------|-------------|------------|-------|---|
| 20192<br>umbrellaCDN TECHNOLOGY<br>Classes                  | Royaume-Uni<br>09, 38, 42   | BROADPEAK | 011078789  | 27/07/2012 | UK00911078789 | 28/02/2013  | 27/07/2022 |       |  |
| 20192<br>umbrellaCDN TECHNOLOGY<br>Classes<br>Pays désignés | EUIPO - Union Européenne<br>09, 38, 42<br>Allemagne, Autriche, Belgique, Benelux, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie | BROADPEAK | 011078789  | 27/07/2012 | 011078789     | 28/02/2013  | 27/07/2022 |       |  |
| 20193<br>operatorCDN solution<br>Classes<br>Pays désignés   | EUIPO - Union Européenne<br>09, 38, 42<br>Allemagne, Autriche, Belgique, Benelux, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie | BROADPEAK | 011078722  | 27/07/2012 | 011078722     | 04/02/2013  | 27/07/2022 |       |  |
| 20193<br>operatorCDN solution<br>Classes                    | Royaume-Uni<br>09, 38, 42   | BROADPEAK | 011078722  | 27/07/2012 | UK00911078722 | 04/02/2013  | 27/07/2022 |       |  |
| 28179<br>broadpeak.io<br>Classes                            | France<br>35, 38, 42  | BROADPEAK | 21 4790299 | 03/08/2021 |               |             |            |       |   |

### 8.3 Glossaire

**ABR streaming** : *Adaptive Bit Rate streaming* est une technique permettant d'ajuster dynamiquement le niveau de compression et la qualité vidéo d'un flux en fonction de la disponibilité de la bande passante.

**Agrégateur** : Un agrégateur est une entité qui combine plusieurs services ou informations en un seul outil ou logiciel.

**API** : *Application Programming Interface* ou interface de programmation applicative est une solution informatique qui permet à des applications de communiquer entre elles et de s'échanger mutuellement des services ou des données.

**Bitrate** : ou débit binaire d'un flux vidéo ou audio numérique sert à quantifier la quantité de données transmises par seconde. Plus le débit binaire est élevé, meilleure est la qualité de la vidéo.

**Broadcast** : est un procédé de transmission qui permet à tous les hôtes connectés à un réseau de partager le même canal de communication. En Broadcast, un paquet envoyé par un hôte est reçu par tous les autres hôtes du réseau.

**Cache** : Le cache est une zone dans laquelle des fichiers sont stockés temporairement afin d'être plus faciles d'accès. Le but premier du cache est de rendre les échanges entre deux ou plusieurs machines plus rapides et d'éviter des traitements et des échanges qui peuvent paraître redondants, donc inutiles.

**CAS** : *Conditional Access Scrambling* est une technologie qui permet de diffuser un contenu télévisuel à toute personne disposant de la bonne clé pour déchiffrer le flux dans un certain délai.

**CDN** : *Content Delivery Network* ou réseau de diffusion de contenu est un groupe de serveurs géographiquement distribués qui accélèrent la diffusion de contenu Web en le rapprochant de l'endroit où se trouvent les utilisateurs.

**DRM** : *Digital Rights Management* est une technologie sécurisée qui permet au détenteur des droits d'auteur d'un objet soumis à la propriété intellectuelle (comme un fichier audio, vidéo ou texte) de spécifier ce qu'un utilisateur est en droit d'en faire. En général, elle est utilisée pour proposer des téléchargements sans craindre que l'utilisateur ne distribue librement le fichier sur le web.

**DSL** : Digital Subscriber Line, ensemble des techniques mises en place pour un transport numérique de l'information sur une ligne de raccordement filaire téléphonique ou liaisons spécialisées.

**IPTV** : *Internet Protocol Television*, ou télévision sur IP, est une forme de télévision où les programmes sont diffusés par IP (Internet Protocol) grâce à la connexion à une box dédiée, pas d'antenne ou de câble spécifique. Elle permet aux utilisateurs de visionner la télévision en direct, d'accéder à des services de VOD (video on demand), ou à des programmes en différé.

**ISP** : *Internet Service Provider* ou Fournisseur d'Accès Internet (FAI) est une entreprise ou une association qui assure une connexion à Internet dont elle constitue l'un des maillons.

**LAN** : *Local Area Network* ou réseau avec une étendue spatiale limitée, désigne les réseaux le plus souvent au domicile privé ou dans des entreprises qui permettent aux différents appareils de communiquer les uns avec les autres.

**MEC** : Multi-access Edge Computing est un type d'architecture réseau qui fournit des fonctionnalités de cloud computing et un environnement de service informatique en périphérie du réseau. Avec cette architecture, l'objectif est de réduire la latence, d'assurer un fonctionnement du réseau et une distribution des services extrêmement efficaces, et ainsi d'améliorer l'expérience client.

**MPEG-TS** : MPEG Transport Stream est une norme du Moving Picture Experts Group, qui définit les aspects de transport à travers des réseaux pour la télévision numérique. Son but premier est de permettre le multiplexage de vidéo et d'audio, afin de synchroniser le tout.

**Multicast** : est un procédé de transmission dans lequel des copies d'un seul paquet sont transmises au groupe de l'hôte dans le réseau. Il n'y a qu'une seule source et plusieurs destinations.

**OTT** : Over The Top ou contournement désigne un service de livraison d'audio, de vidéo et d'autres médias sur Internet sans la participation d'un opérateur de réseau traditionnel (comme une compagnie de câble, de téléphone ou de satellite) dans le contrôle ou la distribution du contenu.

**PB** : PetaBite, unité de mesure des flux internet.

**Peering** : appairage ou interconnexion d'égal à égal, échange de trafic internet entre réseaux avec des peers (pairs), soit par exemple d'autres opérateurs ou des fournisseurs de contenu.

**PoP** : *Point of Presence* est un point d'accès à internet.

**PVR** : *Personal Video Recorder* ou enregistrement vidéo personnel, est associé aux équipements permettant d'enregistrer des flux audios et vidéos.

**Rebuffering** : le buffering est la mise en mémoire tampon de données avant leur utilisation. Le rebuffering peut entraîner une attente ou une mise en pause de la diffusion d'un programme.

**QoE** : *Quality of Experience* ou qualité d'expérience est une mesure subjective de l'adéquation d'un service par rapport à ce qu'en attend un client.

**QoS** : Quality of Service ou qualité de service désigne la capacité à fournir un service conforme à des exigences en matière de temps de réponse et de bande passante.

**SSP** : Supply-Side Platform ou plateforme de technologie publicitaire qui permet de gérer, vendre et optimiser les espaces publicitaires disponibles de manière automatisée et efficace.

**Streaming** : Le streaming est utilisé pour visionner ou écouter des contenus en ligne. Ce protocole permet la lecture instantanée de vidéos ou de musiques, directement dans le navigateur web, sans avoir à télécharger de fichier.

**VoD** : Video on Demand ou vidéo à la demande, technique de diffusion de contenus de vidéo offerts ou vendus qui permet à tout moment aux utilisateurs de lancer la diffusion du programme de leur choix.

**Watermark** : notion de filigrane, empreinte ou marque, qui est placée en superposition ou par insertion dans un programme audiovisuel. L'objectif principal est d'assurer son authentification et donc d'éviter le détournement de propriété intellectuelle. Toutefois, certaines watermarks peuvent être actives et permettre de savoir quand (voire où et par qui) le programme a été consommé (mesures d'audiences).